

Le Covenant

Exported from Holy-Writings.com on 2026-06-18 — 1 clipping

LE COVENANT

Un recueil de textes réunis et annotés par Nosrat Tirandaz (1995).

PLAN DE L'OUVRAGE

Note

Préface

Avant-propos

1. Les Deux Alliances :

1.1. Grande Alliance

1.2. La rupture de la Grande Alliance.

1.3. Petite Alliance

1.4. Kitàb-i-'Ahd

1.5. Tablette de la Branche

1.6. 'Abdu'l-Bahà

1.7. rupture de la Petite Alliance.

1.8. Lecture du Testament de 'Abdu'l-Bahà

2. Le Gardien de la Cause de Dieu :

2.1. Textes de 'Abdu'l-Bahà.

2.2. Textes de Shoghi Effendi.

2.3. Télégramme de Rùhìyyih Khànum.

2.4. Déclaration de la Maison Universelle de Justice.

3. La Maison Universelle de Justice :

3.1. Textes de Bahà'u'llàh.

3.2. Textes de 'Abdu'l-Bahà.

3.3. Déclaration de Principe de la Constitution de la Maison Universelle de Justice.

4. Elucidations de la Maison Universelle de Justice :

4.1. Lettre du 9 mars 1965.

4.2. Lettre du 27 mai 1966.

4.3. Lettre du 7 décembre 1969.

5. L'Institution des Mains de la Cause de Dieu :

5.1. Textes de Bahà'u'llàh.

5.2. Textes de 'Abdu'l-Bahà.

5.3. Télégrammes de Shoghi Effendi.

5.4. Télégrammes de Rùhìyyih Khànum.

5.5. Déclaration de la Maison Universelle de Justice.

5.6. Extension pour le futur des fonctions des Mains de la Cause de Dieu.

6. La Fidélité et la Fermeté dans l'Alliance :

6.1. Aspect personnel de foi individuelle.

6.2. Aspect communautaire.

6.3. Aspect universel.

6.4. Rupture de l'Alliance.

7. Annexes :

7.1. Sourate du Diffameur (Qur'ân).

7.2. 'Abdu'l-Bahà décrit par le Pr. E.G. Brown.

7.3. Première Tablette de 'Abdu'l-Bahà.

7.4. Première lettre de Shoghi Effendi aux bahà'is de l'Ouest.

7.5. Premier message de la Maison Universelle de Justice aux Conventions nationales.

7.6. Proclamation des Mains de la Cause adressée aux bahà'is de l'Est et de l'Ouest.

7.7. Télégramme des Mains de la Cause annonçant l'élection de la 1^o Maison Universelle de Justice

7.8. Bibliographie

7.9. Glossaire

REMERCIEMENTS

Nombreux sont ceux et celles qui ont participé à la recherche, la mise en forme, la lecture du manuscrit, la lecture et la correction des épreuves et parfois la traduction de certains documents réunis ici. Je sais que ce travail ne serait pas venu à son terme sans leur aide et je leur suis d'autant plus redevable que cela a été fait dans un esprit de service.

Je voudrais plus particulièrement exprimer ma gratitude à Rosy Abrar, Judith Dubois, Yvette Ligozat, Leila Saberan, Missaghieh Sabete, Françoise Teclémariam, Annette Zahrai et Eric Zahrai.

J'adresse également une pensée affectueuse à toute ma famille qui m'a accompagné tout au long de ce travail par ses suggestions, sa collaboration, ses encouragements et son soutien efficace.

NOTE

Dans les pages qui suivent, les citations dans les textes et dans les notes sont en italique, tandis que les commentaires sont écrits en petits caractères.

Nous avons respecté les règles de translittération des mots arabes et persans

recommandées par Shoghi Effendi. Voici quelques règles simples de prononciation des mots translittérés :

i = é (Kitab se prononce Kétâb)

u = o ('Abdu'l-Baha se prononce Abdol-Bahâ)

u = ou (Huququ'llah se prononce HoRouRollâh ("R" grasseyé)

a = â (a allongé) comme dans le mot anglais "arm"

gh et q correspondent en persan à un "R" grasseyé, non roulé en arabe "q" est un plus forcé

ch comme dans "Tchad", il n'existe que dans les mots persans

sh comme dans "chat"

dh se prononce comme un "z" en persan en arabe il se prononce approximativement

comme le "th" anglais de "that" ou parfois (en Afrique du Nord) comme un "d"

zh se prononce comme "j", il n'existe que dans les mots persans

th se prononce comme un "s" en persan, en arabe il se prononce comme le "th" anglais de

"think" ou parfois (en Afrique du Nord) comme un "t"

kh comme "ch" dans "Bach" en allemand,"j" en espagnol dans "Juan" ,"r" dans le mot français pris

Gilan se prononce Guilân

Adhirbayjan se prononce Azerbâyjân

Mulla Husayn se prononce Mol-lâ Hossayne

Quddus se prononce Rod-douss

Quratu'l-'Ayn se prononce Rorato'l-ayn (le second "r" est roulé)

PREFACE

Le 29 mai 1892, Baha'u'llah, le fondateur de la Foi baha'ie quittait ce monde après quarante années d'exils et d'emprisonnements. En 1992, l'année centenaire de cette disparition, le Bureau d'information publique de la Communauté Internationale Baha'ie publiait un petit ouvrage présentant de manière brève et synthétique l'auteur et les enseignements de la Foi baha'ie (1). Cette même année, plus de 27000 baha'is venus des quatre coins du monde célébraient le centenaire de l'alliance de Baha'u'llah à New York. Il nous a semblé utile, dans ce contexte, de présenter en un seul ouvrage, l'ensemble des documents de base de cette Alliance. On trouvera ici quelques lignes introductives donnant un aperçu rapide de l'origine, des enseignements spirituels et sociaux et de la réalité actuelle de cette religion.

A) APERCU HISTORIQUE

Ce rappel historique ne concerne que les institutions et les personnages importants qui se sont succédés à la tête des communautés babie et baha'ie et dont les relations sont définies par les documents présentés dans cet ouvrage.

A.1. LE BAB (1819-1850)

Le 22 mai 1844, dans une petite pièce au premier étage d'une modeste maison de Chiraz, un jeune homme de 25 ans, Siyyid 'Ali-Muhammad, fils d'un drapier, déclara à l'une des figures les plus en vue de l'école Shaykhie (2) qu'il était le Bab, le Promis de l'Islam (3). Très vite, nombreux furent ceux qui acceptèrent le Bab et son message se répandit comme une traînée de poudre à travers l'Iran et l'Irak. Dans le même temps, le clergé fondamentaliste et le pouvoir séculier se liguèrent pour combattre de toute leur énergie la nouvelle Foi : les disciples du Bab furent traqués dans tout le pays et le Bab lui-même fut emprisonné dans les montagnes de l'Azerbaïdjan iranien puis fusillé à Tabriz le 9 juillet 1850.

Durant ces six années de souffrance, le Bab précisa sa mission en annonçant l'imminence d'une nouvelle ère dans l'histoire de l'humanité, caractérisée par des changements dans tous les aspects de la vie et par l'avènement d'un autre Messenger de Dieu, le promis de tous les âges, "celui que Dieu rendra manifeste".

A.2. BAHA'U'LLAH (1817-1892)

Mirza Husayn-'Ali, surnommé Baha'u'llah (4), naquit le 12 novembre 1817 à Téhéran. Fils d'un ministre du Shah, il était très estimé à la Cour, admiré et aimé par le peuple pour sa charité et destiné à exercer de hautes fonctions dans l'administration de son pays : il déclina cependant les honneurs et les postes de responsabilité qu'on lui offrait. En 1844, après avoir lu un écrit du Bab qui lui était présenté, il déclara: "En vérité je le dis, celui qui croit au Qur'an, reconnaît son caractère divin, et malgré cela hésite, ne fût ce qu'un instant, à admettre que ces paroles émouvantes sont dotées du même pouvoir régénérateur, s'est assurément trompé dans son jugement et a dévié loin du sentier de justice. "(5)

Une des conséquences de la persécution des babis fut l'expulsion de Baha'u'llah vers l'Irak. Dépouillé de ses biens, il dut partir pour Bagdad le 13 janvier 1853, après un emprisonnement de quatre mois dans un cachot souterrain de Téhéran. Ce fut le commencement d'une série d'exils et d'emprisonnements qui dura toute sa vie. A la demande du gouvernement iranien, un ordre de la Sublime-Porte convoqua Baha'u'llah à Istanbul (Constantinople), pour l'exiler quatre mois plus tard à Edirne (Andrinople), petite ville aux confins de la Turquie d'Europe, loin de l'Iran. de l'Irak et des voies de communication. En avril 1863, alors qu'il quittait Bagdad, Baha'u'llah annonça qu'il était la grande Manifestation de Dieu prédite par le Bab et prophétisée dans les écritures sacrées des grandes religions du monde. En

1868, le gouvernement ottoman l'exila une dernière fois à Akka (St.-Jean d'Acre) en Terre sainte pour être emprisonné dans la forteresse de cette ville.

En 1867-68, Baha'u'llah écrivit aux rois et dirigeants du monde pour les informer de son message. Baha'u'llah laissa une oeuvre immense. En effet, au fur et à mesure que le cercle de ses adeptes et son audience augmentaient, les questions les plus diverses lui étaient posées. Il répondit aux chercheurs par des lettres appelées tablettes. L'ensemble de ses écrits est pour les baha'is parole révélée et sainte.

A.3. 'ABDU'L-BAHA (1844-1921)

Dans son testament (6), Baha'u'llah nomma interprète de ses écrits son fils 'Abbas Effendi, plus connu sous le nom d'Abdu'l-Baha (7), et lui confia la direction de la communauté baha'ie. 'Abdu'l-Baha naquit à Téhéran le 23 mai 1844, la nuit même où le Bab révélait sa mission à Chiraz. Il fut le compagnon de son père tout au long de ses exils et de ses séjours en prison. L'ordre les condamnant à la prison et à l'exil ne fut annulé qu'en 1908. Plusieurs événements de portée historique vont marquer cette période : le développement de la Foi baha'ie dans l'hémisphère occidental, la venue à 'Akka des premiers pèlerins américains (1898), la visite historique d'Abdu'l-Baha en Europe, aux Etats-Unis et au Canada (1911-1913), l'inhumation des restes du Bab sur le mont Carmel, la construction du premier temple baha'i à Achkabad ('Ishqabad) au Turkménistan russe et la pose de la première pierre du temple baha'i du continent américain à Willmette (Chicago).

Dans ses discours, lors de ses voyages en Occident, et dans ses écrits, 'Abdu'l-Baha dévoila aux yeux des croyants et des chercheurs la vision universelle de la Foi baha'ie. Il invita les baha'is, dans plusieurs tablettes adressées aux croyants des Etats-Unis et du Canada (1917), à édifier cette communauté mondiale dont l'humanité a besoin.

En 1868, Baha'u'llah, banni, arriva en Terre sainte en prisonnier. En 1921, dix mille personnes assistèrent aux funérailles de son fils; des officiels, chefs religieux et civils de la ville, prononcèrent des discours d'éloges et, Winston Churchill, alors secrétaire d'Etat aux Colonies, chargea le Haut-Commissaire en Palestine de transmettre ses condoléances à la communauté baha'ie.

A.4. SHOGHI EFFENDI (1896-1957)

Dans son testament (8), 'Abdu'l-Baha désigna son petit-fils, Shoghi Effendi (1896-1957), "Gardien de la cause de Dieu". et il lui confia la responsabilité d'interpréter les écrits baha'is et de diriger la communauté des croyants. Shoghi Effendi fut un bâtisseur. Pendant les trente six années de son ministère, il édifia une communauté baha'ie mondiale organisée selon les structures administratives prévues dans le testament de son grand-père. Le respect du peuple et des autorités envers 'Abdu'l-Baha avaient été adressées à la personne d'Abbas Effendi, un bienfaiteur et une figure

charismatique extraordinaire. Un des accomplissements de Shoghi Effendi fut de transformer cette "reconnaissance individuelle" en celle de premier responsable du Centre mondial d'une Communauté internationale assurant ainsi la pérennité de ce centre et des droits historiques des baha'is du monde sur les lieux saints de leur religion.

A.5. LA MAISON UNIVERSELLE DE JUSTICE

Depuis avril 1963, la Maison Universelle de Justice dirige la communauté des croyants à l'échelle mondiale. Elle est élue tous les cinq ans par les membres des Assemblées spirituelles nationales du monde, eux-mêmes élus chaque année par les baha'is de leur pays. La communauté mondiale baha'ie a continué à se développer non seulement numériquement mais aussi sur le plan institutionnel ainsi que par sa participation de plus en plus grande et multiforme aux processus de transformation de la société. Les différents volumes de *The Baha'i World* publiés depuis 1925 rendent compte de cette activité à la fois religieuse et sociale à l'échelle de la planète toute entière.

B) QUELQUES ENSEIGNEMENTS SPIRITUELS ET SOCIAUX.

La croyance baha'ie repose sur l'idée d'un Dieu unique, le même pour toute l'humanité, quel que soit le nom avec lequel les différentes religions l'invoquent. Il est à la fois transcendant et immanent, incompréhensible, inaccessible à l'imagination et cependant proche de l'homme, intervenant dans la destinée humaine en tant que créateur:

Sache, à n'en point douter, que l'Invisible ne peut en aucune façon incarner son essence et la révéler aux hommes. Il est et restera toujours infiniment au-dessus de tout ce qui peut être perçu et exprimé.(9)

L'homme est à la fois un être matériel et spirituel ; l'âme humaine est immatérielle, immortelle et continue à évoluer après la mort. Le but de l'existence est de connaître et d'aimer Dieu :

L'objet de Dieu en créant l'homme a été et sera toujours de le rendre capable de connaître son Créateur et d'accéder à sa présence. (10)

J'ai insufflé en toi une parcelle de mon propre esprit afin que tu puisses être mon amant(11)...

J'ai aimé ta création, c'est pourquoi Je t'ai créé. Aime-moi donc afin que je puisse mentionner ton nom et que, de l'esprit de vie, je remplisse ton âme. (12)

Le commencement de toutes choses est la connaissance de Dieu. (13).

L'idée de l'alliance entre Dieu et un peuple élu, chère à l'Ancien et au Nouveau Testament est naturellement reprise par les enseignements baha'is, mais l'appartenance au "peuple élu" n'est plus déterminée génétiquement, ni par la réalisation d'un sacrement, rituel ou non, mais spirituellement : fait partie de ce peuple de Dieu, celui qui reconnaît l'unité et l'unicité

de Dieu à travers la reconnaissance de celui qui le manifeste dans ce monde.

La diversité des religions est la conséquence visible de cette alliance : chaque religion est l'accomplissement des prophéties des religions précédentes et annonce la venue de la prochaine révélation.

En d'autres termes, l'homme ne doit pas opposer les religions les unes aux autres, mais comprendre leur unité fondamentale:

... la vérité religieuse n'est pas absolue mais relative, ... la révélation divine a lieu de manière continue et progressive. Pour eux (les baha'is), toutes les grandes religions sont d'origine divine, leur principe essentiel en complète harmonie, leurs buts et leurs desseins sont identiques, leurs enseignements ne sont que les facettes d'une même vérité et leurs rôles sont complémentaires ; seuls les aspects non-essentiels de leurs doctrines sont différents, et leurs missions représentent des phases successives dans l'évolution de la société humaine. (14)

L'unité de Dieu et des religions a pour corollaire l'unité de l'humanité :

Le dessein fondamental qui anime la foi de Dieu et sa religion est de sauvegarder les intérêts et de promouvoir l'unité de la race humaine, de stimuler l'esprit d'amour et de fraternité parmi les hommes.(15)

La connaissance et l'amour de Dieu ne peuvent être réalisés qu'à travers la connaissance et l'amour de l'oeuvre du Créateur; c'est-à-dire la connaissance de soi et le service à l'humanité. La mise en pratique de ce principe exige du croyant : la recherche personnelle de la vérité qui a pour conséquence l'abandon des préjugés et des superstitions et l'accord de la religion, de la science et de la raison.

Le moyen le plus efficace pour y parvenir est l'éducation, une éducation universelle permettant à chaque enfant d'homme de combattre l'ignorance qui entraîne le racisme, la xénophobie et l'incompréhension des autres cultures et des autres religions.

Considérez l'homme comme une mine riche en pierres précieuses d'une valeur inestimable. L'éducation peut à elle seule l'amener à lui faire livrer ses trésors et permettre à l'humanité d'en profiter. Quiconque méditerait sur ce qu'ont révélé les Ecritures envoyées du ciel de la volonté sacrée de Dieu, reconnaîtrait facilement qu'elles ont pour but de considérer tous les hommes comme une seule âme...(16)

Tous les actes de la vie, en particulier le travail, ont une valeur spirituelle. Le travail accompli dans un esprit de service est un acte d'adoration.

Le service de l'humanité et la reconnaissance de son unité exigent l'abandon de l'usage de la violence dans la résolution des conflits, l'interdiction de la guerre et l'établissement de la paix universelle et d'un Etat de droit international :

Une certaine forme de super Etat mondial devra absolument être élaborée, un super Etat en faveur duquel toutes les nations du monde auront volontairement abandonné toute prétention à faire la guerre, certains droits de lever des impôts et tout droit à maintenir des armements, si ce n'est pour le maintien de l'ordre dans les territoires relevant de leurs autorités respectives.(17)

Le croyant doit donc travailler à la réalisation de ces idéaux par conviction religieuse, toute action dans ce sens étant un acte d'adoration :

Est en fait un homme celui qui, aujourd'hui, se consacre au service de la race humaine tout entière. Le Grand Etre dit : Béni et heureux l'homme qui se lève pour promouvoir les meilleurs intérêts des peuples et des familles de la terre.... Il n'appartient pas à celui qui aime sa patrie de s'enorgueillir. mais plutôt à celui qui aime le monde entier. La terre n'est qu'un seul pays et tous les hommes en sont les citoyens.(18)

Parmi les autres enseignements de Baha'u'llah on peut citer l'égalité des droits de l'homme et la femme, l'adoption d'une langue auxiliaire internationale, l'établissement d'une cour de justice internationale. Baha'u'llah prescrit la monogamie et décourage le divorce, interdit toute participation aux activités politiques partisans, prône la loyauté envers le gouvernement et l'obéissance aux lois en vigueur, préconise l'abolition des extrêmes de richesse et de pauvreté, abolit le concept de "guerre sainte", stipule qu'en matière de religion, il vaut mieux être tué que tuer et déclare que servir l'humanité et travailler pour la paix entre les hommes c'est adorer Dieu.

C) LA SITUATION ACTUELLE DE LA FOI BAHAI'IE.

La Foi baha'ie s'est répandue d'abord en Iran, au Proche-Orient, au Moyen-Orient, en Inde, en Birmanie et dans les régions de l'empire russe limitrophes de l'Iran : Turkménistan et Azerbaïdjan. Au début du XX^e siècle, on ne trouvait des baha'is que dans les grandes capitales de l'Europe occidentale, aux Etats-Unis et au Canada.

Aujourd'hui la Foi baha'ie est la seconde religion la plus répandue géographiquement, après le Christianisme (19). Une telle dispersion est d'autant plus étonnante que le nombre total des baha'is est estimé à un peu plus de cinq millions environ. Cependant certains écrits baha'is ont été traduits dans plus de 800 langues et dialectes. La Foi baha'ie a été admise en 1948 comme Organisation Non Gouvern- mentale (20) par les Nations Unies, et depuis les baha'is ont participé à de nombreuses sessions de travail des agences des Nations Unies. (21)

Cette large communauté de plus cinq millions de croyants (22) mérite une étude particulière à plusieurs niveaux : structures, organisation et activités. Voici une religion prônant l'unité dans la diversité et travaillant pour l'établissement de la Paix ; il est intéressant de voir comment cette unité est sauvegardée dans les domaines doctrinal et décisionnel, alors même qu'elle n'a pas d'organisation ecclésiastique.

C.1. LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE BAHAI'IE.

Parlant de l'organisation structurelle de la communauté baha'ie appelée Ordre administratif, Shoghi Effendi écrit:

Ce qui le (l'ordre administratif) caractérise, c'est que Baha'u'llah lui-même a révélé ses principes, créé ses institutions, désigné la personne destinée à interpréter sa parole et qu'il est le seul à avoir investi de l'autorité nécessaire un corps constitué chargé d'appliquer ses ordonnances législatives et au besoin les compléter. (23)

Cette structure est fondée sur plusieurs idées-force :

- 1) La foi est vécue par l'individu ; le rôle des institutions est d'aider l'homme à vivre sa foi et à se réaliser.
- 2) Ce qui relie les croyants c'est leur foi commune en la mission du Bab et de Baha'u'llah. Il faut donc se référer uniquement à la parole des fondateurs et aux interprétations et commentaires de ceux qui ont été désignés à cet effet ('Abdu'l-Baha et Shoghi Effendi). La compréhension personnelle du croyant est respectable, elle ne peut donner lieu qu'à un échange amical et non à un débat théologique.
- 3) Une communauté est vivante lorsqu'elle réalise des actions collectives par la participation libre et volontaire des individus. Pour cela, il faut organiser l'échange de l'information à tous les niveaux. La conjonction de ces trois idées-force a permis l'édification d'une structure à l'échelle de la planète à la fois hiérarchique quant aux institutions et égalitaire quant à la place de chaque croyant dans la communauté.
- 4) L'exercice du pouvoir décisionnel ne se fait pas au nom d'un "savoir". mais comme un service rendu à la collectivité.
- 5) Ce sont des institutions élues aux niveaux local, national et international qui administrent la communauté en appliquant le principe de la "consultation", c'est-à-dire un échange amical et franc des informations et des opinions et une prise de décision collective par un vote libre. Les élections se déroulent dans une atmosphère de recueillement, à bulletin secret, sans candidature et sans propagande.

Cette organisation permet à chaque croyant de participer à une démarche internationale par une activité locale, de ne pas être un simple spectateur mais aussi un acteur et d'agir sur le cours de l'histoire en participant corps et âme à une démarche collectivement pensée, spirituellement guidée et matériellement réalisée par la participation volontaire de tous.

C.2. QUELQUES FAITS

* Mai-juin 1992 - La communauté internationale baha'ie participe activement au sommet de Rio. Elle est l'une des treize Organisations Non-Gouvernementales invitées à prendre la parole lors d'une séance plénière.

* Le monument pour la paix à Rio, en forme de sablier et contenant un kilo de terre de chaque pays, inauguré parallèlement au sommet de la terre, porte sur son fronton la célèbre phrase de Baha'u'llah : la terre n'est qu'un seul pays et tous les hommes en sont les citoyens.

* Le 28 mai 1992 - En hommage à Baha'u'llah et ses enseignements, le parlement brésilien se réunit en une séance solennelle de deux heures .

* 29 mai 1992 - Plus de 3000 baha'is venus de 165 pays, représentant 2112 tribus et groupes ethniques, se rendent à 'Akka et se recueillent sur la tombe de Baha'u'llah pour la cérémonie du centenaire de son décès.

* Pour célébrer ce centenaire The British Muséum organise une exposition des manuscrits de Baha'u'llah qu'il possède.

* L'Inde, le Panama, Trinidad et Tobago et l'Etat d'Israël émettent des timbres poste portant sur des monuments ou des symboles baha'is.

Ces faits sont des signes extérieurs visibles d'une activité continue et quotidienne des baha'is dans plus de 20435 villes et villages et à travers 1344 projets au service de leurs concitoyens (24). Ils réalisent de ce fait l'enseignement de Baha'u'llah :

O vous, enfants des hommes ! Le dessein fondamental qui anime la foi de Dieu et sa religion est de sauvegarder les intérêts et de promouvoir l'unité de la race humaine de stimuler l'esprit d'amour et de fraternité parmi les hommes.
(25)

NOTES POUR LA PREFACE

1. L'ouvrage intitulé Baha'u'llah est publié par la Librairie Baha'ie.
2. Mulla Husayn Bushri'i.
3. Le Qa'im ou le douzième Imam des chi'ites ou encore le Mahdi attendu pour l'ensemble du monde musulman.
4. En arabe, Baha'u'llah signifie la Gloire de Dieu et Bab, la Porte.
5. La Chronique de Nabil, p. 101.
6. Voir le texte de ce document dans le présent ouvrage (chapitre consacré au Kitab-i-'Ahd).
7. Serviteur de Baha.
8. Voir le texte de ce document dans le présent ouvrage (chapitre Testament d'Abdu'l-Baha).
9. Baha'u'llah, Extraits des Ecrits de Baha'u'llah, extrait n°XX.
10. Ibidem, extrait n° XXIX.
11. Baha'u'llah, Les Paroles cachées, en arabe n° 19.
12. ibidem, n° 4.
13. Baha'u'llah, Extraits des Ecrits de Baha'u'llah, extrait n°II
14. Shoghi Effendi, La Foi de Baha'u'llah, exposé préparé pour le Comité spécial de l'ONU en Palestine juillet 1947 P.4.
15. Baha'u'llah, Tablettes de Baha'u'llah, p.176.
16. Baha'u'llah, Tablettes de Baha'u'llah, p. 170.
17. Shoghi Effendi, L'ordre mondial de Baha'u'llah, p. 34.
18. Baha'u'llah, Tablettes de Baha'u'llah p. 176.
19. Supplément de l'Encyclopaedia Britannica 1990.
20. La Communauté Internationale Baha'ie a obtenu en particulier un statut consultatif auprès du Conseil Economique et Social des Nations-Unis et de l'UNICEF.
21. Voir par exemple Union of International Organizations, Yearbook of

international organization 1990-91, 29 ed., Vol. 1, p. 1385, K.G. Saur :
Munich, New York, London, Paris. 1990.

22. En 1985, le nombre des baha'is était estimé entre trois et quatre millions de personnes.

23. Shoghi Effendi, L'ordre mondial de Baha'u'llah p. 133.

24. Selon les statistiques de 1992. Les 1344 projets socio-économiques mentionnés ici comprennent entre autres : 56 projets de santé et d'hygiène publiques, 21 projets agricoles, 186 projets d'alphabétisation, 666 écoles et 52 projets pour la conservation de la nature et la protection de l'environnement.

25. Baha'u'llah, Tablettes de Baha'u'llah p. 176.

AVANT-PROPOS

Des érudits ont décidé qu'il convenait d'employer le mot "alliance" pour traduire l'anglais covenant correspondant au mot arabe 'Ahd. Je ne discute pas leur compétence, mais je formule ici par le choix du titre de ce recueil une nostalgie et un regret.

En se référant aux textes sacrés des anciennes religions, le mot alliance est certes cohérent. Mais avec la fin du cycle prophétique et l'inauguration du cycle d'accomplissement, l'alliance qui était une promesse dans le cycle passé, devient le pivot et l'instrument de la réalisation de cette promesse.

Par la révélation de Baha'u'llah toutes choses ont été créées de nouveau. Mots et vocables font partie de ce renouvellement. Un mot nouveau pour la réalisation d'une promesse ancienne me paraît tout à fait judicieux !

Dans les années cinquante, un petit livre, une sorte de compilation avant la lettre, avait été publié en français, sous cet intitulé. En reprenant le même titre, je voudrais payer ici un tribut personnel à ce livre aujourd'hui épuisé.

Un mot au sujet des traductions : le lecteur français est privé d'une traduction faisant autorité. En fait, seules les traductions anglaises effectuées par Shoghi Effendi ou approuvées par la Maison Universelle de Justice font autorité. Les traductions françaises effectuées au fil des ans par diverses institutions diffèrent sensiblement : le même texte et les mêmes mots ont été traduits différemment. Il n'est pas en notre pouvoir de changer l'histoire. Il faudra donc considérer ces textes comme des traductions provisoires en attendant que la Maison d'Édition Baha'ie révise la version française de l'ensemble des textes sacrés baha'is. Récemment la littérature baha'ie de langue française a été enrichie par la publication de deux livres importants : Les Tablettes de Baha'u'llah révélées après le Kitab-i-Aqdas (TdB) et L'Ordre Mondial de Baha'u'llah de Shoghi Effendi (OMB). Dans la mesure du possible, nous avons signalé les textes se trouvant dans ces livres.

Nonobstant le titre de cet ouvrage, nous avons changé, dans les traductions

anciennes, le mot "covenant" par "alliance".

Ce recueil de textes n'a pu être exhaustif faute de place. Le compilateur espère seulement que rien d'essentiel n'a été oublié. Mais espérance n'est pas certitude; c'est pourquoi il compte sur l'indulgence du lecteur.

LES DEUX ALLIANCES

En ce qui concerne la signification de l'alliance baha'ie : le Gardien considère qu'il existe deux formes d'alliance qui, toutes deux, sont explicitement mentionnées dans la littérature de la Cause. D'abord, il y a l'alliance que chaque prophète établit avec l'humanité ou, plus précisément, avec son peuple pour qu'il accepte et suive la Manifestation future qui sera la réapparition de sa réalité. L'alliance sous la deuxième forme est celle que Baha'u'llah fit avec son peuple pour qu'il accepte le Maître. Celle-ci a uniquement pour objet d'établir et de renforcer la succession de Lumières qui apparaissent après chaque Manifestation. L'alliance que fit le Maître avec les baha'is pour qu'ils acceptent son administration après lui, appartient à cette dernière catégorie...(1)

L'histoire spirituelle de l'homme est l'intégration de deux processus imbriqués : c'est d'abord l'histoire de l'individu évoluant dans un laps de temps relativement court (l'espace d'une vie) du monde de la matière vers le monde spirituel. Cette transformation s'inscrit dans un processus plus ancien et plus large: celui de l'évolution collective de l'homme. Tout homme, dans le cheminement qui le mène de la prise de conscience de son entité spirituelle à sa Rédemption par le Verbe, intègre ces deux processus dans une dynamique personnelle. Baha'u'llah, dans le Kitab-i-Aqdas (2), précise:

Le premier devoir que Dieu a prescrit à ses serviteurs est la reconnaissance de celui qui est l'aurore de sa révélation et la source de ses lois(3), celui qui représente la divinité à la fois dans le royaume de sa Cause(4) et dans le monde de la création. Quiconque accomplit ce devoir a atteint le souverain bien... Il convient à tout homme ayant atteint ce rang sublime, cette cime de la gloire transcendante, d'observer chaque commandement de celui qui est le désir du monde(5). Ces deux devoirs sont inséparables. L'un ne va pas sans l'autre. (6)

La reconnaissance de la Manifestation de Dieu est un acte qui relève de l'évolution collective de l'humanité (on ne peut reconnaître Muhammad ou le Bab qu'à partir d'une certaine époque de l'histoire humaine) : une Manifestation divine apparaît en un lieu et en un temps correspondant au grand dessein de Dieu pour l'homme (en tant qu'espèce), l'acceptation de cette Manifestation donne la vie et régénère le coeur. Cette acceptation relève de la fidélité à la grande alliance de Dieu. En effet, l'alliance est un pacte liant l'homme à Dieu. Nous retrouvons cette vérité dans tous les livres sacrés, exprimée de façon plus ou moins voilée. Ainsi, dans la Bible il est dit :

...je vais amener le déluge, les eaux, sur la terre, pour exterminer de dessous le ciel toute chair ayant souffle de vie : tout ce qui est sur la terre doit périr. Mais j'établirai mon alliance avec toi et tu entreras dans l'arche(7)...

Ou encore :

Dieu parla ainsi à Noé et à ses fils : Voici que je conclus mon alliance avec vous et avec vos descendants après vous...(8)

Jésus dit qu'il est le chemin, la vérité et la vie (9) et aussi :

Je suis la résurrection... quiconque vit et croit en moi ne mourra jamais...(10)

Ceux qui n'ont pas cru en lui sont spirituellement morts, ils ne sont pas entrés dans l'arche de la grande alliance de Dieu et ont péri dans le "déluge" de cette épreuve. Cette même idée est exprimée dans le Qur'an :

Mais enfin, celui qui était mort, que nous avons ramené à la vie (par la foi) et à qui nous avons donné une lumière (l'Islâm), pour (lui permettre) de marcher parmi les hommes, est-il comparable à celui qui (erre) dans les ténèbres sans pouvoir en sortir ? Ainsi est (faussement) embelli pour les infidèles ce qu'ils font (ici-bas).(11)

Le moteur de cette alliance est l'amour, de nombreuses Paroles cachées en témoignent. Par exemple :

O fils de l'Homme !

Caché en mon être éternel et dans l'antique éternité de mon essence, je savais mon amour pour toi, aussi t'ai-je créé. J'ai gravé en toi mon image et je t'ai révélé ma Beauté. (12)

Et dans le Kitab-i-Aqdas, Baha'u'llah précise que l'amour doit également être le moteur de notre action :

Observe mes commandements pour l'amour de ma Beauté (13)

L'application des commandements de Dieu, leur observation selon la lettre et l'esprit concerne l'histoire personnelle de l'individu, il s'agit des conditions de ce que certains théologiens appellent le "salut". L'axe central de cette observation est la "petite alliance". En effet dans le Kitab-i-Aqdas, nous lisons :

Les mers de la sagesse et de la parole divine se sont gonflées au souffle de la brise du Très- Miséricordieux. Hâtez-vous, ô hommes d'entendement, d'y étancher votre soif. Ils ont gravement erré aux yeux de Dieu, l'Omnipotent, le Très-Haut. ceux qui ont rompu l'alliance de Dieu en violant ses commandements, et qui ont rétrogradé.(14)

Et dans les Paroles cachées :

O mes amis !

Souvenez-vous de ce pacte que vous avez conclu avec moi sur le mont Paran(15),

situé dans l'enceinte sanctifiée de Zaman (16). J'ai pris pour témoin l'assemblée céleste et les habitants de la cité éternelle ; pourtant je ne trouve personne qui, aujourd'hui, soit fidèle à ce pacte. Sans aucun doute, l'orgueil et la rébellion l'ont effacé des coeurs. au point qu'il n'en reste aucune trace. Malgré tout, sachant cela, j'attendais et je ne l'ai pas révélé.(17)

Ou encore :

O amis !

Avez-vous oublié ce véritable et resplendissant matin où, en ces lieux sanctifiés et bénis, vous étiez tous réunis en ma présence, à l'ombre de l'arbre de vie planté dans le très glorieux paradis ? Frappés d'une terreur mystérieuse, vous écoutiez. tandis que j'énonçais ces trois mots les plus saints: ô amis ! Ne préférez pas votre volonté à la mienne, ne désirez jamais ce que je n'ai pas désiré pour vous, et ne m'approchez pas avec un coeur privé de vie, souillé d'appétits et de désirs terrestres. Si seulement vous pouviez sanctifier vos âmes, vous vous souviendriez à l'heure présente de ce lieu et de ses alentours, et la vérité de mes paroles deviendrait évidente à chacun de vous. (18)

'Abdu'l-Baha donne l'explication suivante au sujet de cette Parole cachée :

Quant à la déclaration de Baha'u'llah dans les Paroles cachées, selon laquelle l'homme doit renoncer à son moi. elle signifie qu'il doit renoncer à ses désirs immodérés, à ses ambitions égoïstes et aux impulsions de son être humain pour rechercher les saintes brises de l'esprit, suivre les aspirations de son être supérieur et se plonger dans l'océan du sacrifice, le coeur fixé sur la beauté du Très-Glorieux.

Quant à la référence, dans Les Paroles cachées, à l'alliance conclue sur le mont Paran, elle signifie que, aux yeux de Dieu, passé, présent et avenir ne font qu'un alors que, pour l'homme, le passé a disparu et il est oublié, le présent est éphémère et le futur est du domaine de l'espérance. C'est un principe fondamental de la loi de Dieu que, lors de chaque mission prophétique, il conclut une alliance avec les croyants, une alliance qui demeure jusqu'à la fin de cette mission, jusqu'au jour promis où le personnage, annoncé à l'origine de la mission, est rendu manifeste. Considérez Moïse, celui qui conversait avec Dieu. En vérité Moïse, sur le mont Sinaï, conclut une alliance concernant le Messie avec toutes les âmes qui vivaient au temps du Messie. Ces âmes, bien qu'elles apparurent de nombreux siècles après Moïse, furent néanmoins -dans la mesure où l'alliance, qui se situe hors du temps, était concernée- présentes là-bas avec Moïse. Les Juifs, cependant, ne s'en soucièrent et ne s'en souvinrent point, subissant ainsi une lourde et évidente perte.(19)

NOTES POUR " LES DEUX ALLIANCES "

1. Shoghi Effendi, par son secrétaire, Baha'i News, n° 80, p. 5. in Le Covenant.

2. Le Livre le Plus Saint, Livre des Lois révélé en 1873 à 'Akka. La traduction anglaise de ce livre a été offerte à l'humanité le 21 mars 1993.
3. La Manifestation de Dieu.
4. Le royaume de la Cause est le royaume de la Manifestation de Dieu, monde intermédiaire entre le monde de Dieu (inconnaissable et inaccessible à l'homme) et le monde de la création. Le royaume de la Cause reste également inaccessible à la compréhension de l'homme sauf à travers la Parole révélée: le Verbe.
5. Le désir du monde: Dieu qui est représenté par sa Manifestation.
6. Extraits des Ecrits de Baha'u'llah, extrait n° CLV.
7. La Bible, La Genèse, chapitre VI, versets 17-18. Il est intéressant de rapprocher ce texte de la Tablette du Carmel (Extraits des Ecrits de Baha'u'llah, extrait n° XI) où Baha'u'llah prédit: "Avant peu, il t'enverra son arche d'alliance et manifestera le peuple de Baha dont il est parlé dans le Livre des Noms". Shoghi Effendi a expliqué que le peuple de Baha, ici, désigne La Maison Universelle de Justice qui est le refuge de l'humanité.
8. La Bible, La Genèse, IX, 8-9.
9. La Bible, L'évangile selon saint Jean, XVII, 2-3.
10. La Bible, L'évangile selon saint Jean, XI, 25-26.
11. Le Coran, sourate VI (Al-An'am: Les bestiaux), verset 122.
12. Les Paroles cachées, Parole cachée révélée en arabe n°3.
13. Extraits des Ecrits de Baha'u'llah, extrait n° CLV.
14. Ibidem.
15. Paran est le nom du mont, dans le Sinaï, où Dieu s'est révélé à Moïse et Zaman signifie le temps, ici c'est une référence à l'éternité de l'alliance de Dieu. Selon M. R. Ghadimi, Paran est également un territoire à l'est du Sinaï traversé par Abraham, Isaac, Jacob, Joseph et David (Farhang-i-Lughat-i-Muntakhabih 2e Ed. p. 569.). Enfin, dans la Bible (Genèse XXI, 20-21) nous lisons: "Dieu fut avec lui (Ismaël), il grandit et demeura au désert, et il devint un tireur d'arc. Il demeura au désert de Parân et sa mère lui choisit une femme du pays d'Egypte". Rappelons qu'Ismaël fut le père des Arabes tandis que son demi-frère, Isaac, eut comme postérité le peuple d'Israël.
16. Voir Le Livre de la Certitude, p. 5.
17. Les Paroles cachées, Parole cachée révélée en persan n° 71.
18. Les Paroles cachées, Parole cachée révélée en persan n° 19.
19. 'Abdu'l-Baha, Sélections des Ecrits d'"Abdu'l-Baha, pp. 204-5.

 LA GRANDE ALLIANCE

Chaque prophète a établi un pacte avec son peuple pour qu'il accepte et suive la prochaine Manifestation qui est la réapparition de sa propre réalité. Le Bab précise dans le Bayan persan :

Il est clair et évident que l'objet de toutes les Dispensations antérieures a été de préparer les voies de la venue de Muhammad, l'Apôtre de Dieu. Des

Dispensations, y compris celle de Muhammad, ont eu, chacune à leur tour. pour objectif la Révélation proclamée par le Qa'im(20). Le but profond de cette Révélation, comme de celles qui l'ont précédée, a aussi été d'annoncer la venue de la Foi de Celui que Dieu rendra manifeste. Et cette Foi -la Foi de Celui que Dieu rendra manifeste- à son tour, de concert avec toutes les Révélations du passé, a pour objet la Manifestation qui doit lui succéder. Et cette dernière, non moins que les révélations antérieures, prépare la voie de la Révélation qui viendra après elle. Le cours du lever et du coucher du Soleil de vérité(21) continuera ainsi indéfiniment car il n'a pas eu de commencement et n'aura pas de fin. (22)

'Abdu'l-Baha, au cours de son voyage historique en Amérique, déclare :

Les Prophètes divins sont unis dans un état d'amour parfait. Chacun d'eux a donné la bonne nouvelle de la venue de son successeur et chaque successeur a sanctionné celui qui l'a précédé. Ils étaient dans la plus parfaite unité mais leurs adeptes sont en conflit.(23)

Et encore:

Sa Sainteté Abraham (que la paix soit avec lui), établit une alliance concernant Sa Sainteté Moïse et donna la bonne nouvelle de sa venue. Sa Sainteté Moïse établit une alliance concernant le Promis, c'est-à-dire sa manifestation dans le monde. Sa Sainteté le Christ établit une alliance concernant le Paraclet et donna la nouvelle de sa venue. Sa Sainteté le prophète Muhammad établit une alliance concernant Sa Sainteté le Bab et le Bab fut celui qui avait été promis par Muhammad, parce que Muhammad avait annoncé la nouvelle de sa venue. Le Bab établit une alliance concernant la Beauté Bénie, Baha'u'llah, et donna la bonne nouvelle de sa venue, car la Beauté Bénie était celui qui avait été promis par Sa Sainteté le Bab. Baha'u'llah établit une alliance concernant un Promis qui sera manifesté après mille ou des milliers d'années.(24)

C'est ainsi que nous lisons dans la Bible :

Yahvé ton Dieu suscitera pour toi, du milieu de toi, parmi tes frères, un prophète comme moi, que vous écouterez (25)

Et encore :

Quand viendra le Paraclet, que je vous enverrai d'auprès du Père, l'Esprit de vérité, qui provient du Père, il me rendra témoignage(26)

D'autres passages des évangiles annoncent cette bonne nouvelle, par exemple:

Pourtant je vous dis la vérité: il vaut mieux pour vous que je parte ; car si je ne pars pas, le Paraclet ne viendra pas à vous; mais si je pars, je vous l'enverrai(27)

Le Qur'an également rappelle cette alliance :

(Rappelez-vous) quand Dieu reçut cet engagement des prophètes: "Lorsqu'un messenger viendra confirmer ce que vous aurez reçu de moi comme Ecriture et

comme sagesse. vous croirez en lui et lui apporterez votre soutien ! Y consentez-vous, ajouta-t-il, et vous chargez-vous (de cette responsabilité) ? -Nous y consentons ! dirent-ils. -Soyez témoins et Je serai parmi ceux qui attestent", dit-il.(28)

Enfants d'Israël, souvenez-vous des bienfaits dont je vous ai comblés. Soyez fidèles à votre engagement envers moi pour que je tienne les promesses que je vous ai faites. A mon égard, soyez pleins d'appréhension. Croyez à ce que j'ai révélé à (Muhammad)(29) pour confirmer le message que vous avez déjà reçu. Ne soyez point les premiers à le récuser. Ne vendez point mes signes à un vil prix. A mon égard, soyez craintifs.(30)

Dans ce passage, le prophète Muhammad dit aux Juifs que ne pas accepter le Qur'an revient à ne pas respecter l'alliance de Dieu avec le peuple d'Israël. D'autres passages annoncent le jour de la résurrection. Baha'u'llah, dans le Livre de la Certitude explique que l'avènement de chaque Manifestation de Dieu est le jour de la résurrection (31). Dans le Qur'an nous lisons :

Dieu ! Il n'y a de Dieu hormis lui ! Il vous réunira assurément le jour de la résurrection. sur lequel il n'y a pas de doute. Et qui est plus véridique que Dieu, dans ce qu'il dit ? (32)

Le Bab précise dans le Bayan persan:

Le germe qui contient en lui-même les virtualités de la révélation à venir est doué d'un pouvoir supérieur aux forces combinées de tous ceux qui me suivent. (33)

ou encore :

De tous les tributs que j'ai rendus à celui qui viendra après moi, le plus grand est la confession écrite qu'aucune de mes paroles ne peut adéquatement le décrire et aucune allusion le concernant dans mon livre le Bayan ne peut rendre justice à sa cause.(34)

Le 21 avril 1863, le jour de son arrivée dans le Jardin de Najib Pasha, Baha'u'llah révélait dans le Suriy-i-Sabr (35) (la tablette de la patience) :

Dieu a envoyé ses messagers ici-bas pour succéder à Moïse et à Jésus, et il continuera à faire de même jusqu'à la "fin qui n'a point de fin", pour que du ciel de la divine bonté, sa grâce puisse être accordée à l'humanité de façon continue.(36)

En ce qui concerne la Manifestation qui suivra Baha'u'llah, Shoghi Effendi explique:

Si grande que soit la puissance manifestée par cette révélation, et quelque élevé que puisse être le rang de la Dispensation que son auteur a inaugurée, il ne faut jamais oublier qu'elle repousse énergiquement la prétention d'être regardée comme l'expression finale de la volonté de Dieu ainsi que de ses vues à l'égard du genre humain. Soutenir une telle conception de son caractère et de ses fonctions équivaldrait à une trahison

de sa cause et au reniement de sa vérité. Ce serait forcément entrer en conflit avec le principe fondamental qui constitue l'assise la plus solide de la croyance baha'ie, c'est-à-dire le principe d'après lequel la vérité religieuse est relative et non absolue, la révélation divine est méthodique, incessante, progressive et non spasmodique ou finale. A la vérité, les adeptes de Baha'u'llah qui repoussent catégoriquement toute prétention à la finalité pour la révélation avec laquelle ils s'identifient, rejettent aussi clairement et avec la dernière vigueur, la finalité (37) à laquelle ont prétendu certains systèmes religieux inaugurés par les prophètes du passé. Croire que la suite des révélations est close, que les sources de la pitié divine sont taries, que des aurores de l'éternelle sainteté aucun soleil ne s'élèvera plus, que l'océan de la perpétuelle bonté est pour toujours réduit au silence et que les messages de Dieu, issus du tabernacle de l'ancienne gloire, ont cessé de se manifester doit constituer aux yeux de tous les adeptes de la Foi un grave, un inexcusable abandon d'un de ses principes fondamentaux les plus sacrés.

...Ne se pourrait-il pas que le passage suivant des Paroles cachées puisse être interprété comme une allusion allégorique à la progressivité de la révélation divine...

O Fils de la Justice !

A la nuit, la beauté de l'être immortel, se rendit des hauteurs émeraudes de la fidélité au Sadratu'l- Muntaha (38) et versa tant de larmes que l'assemblée suprême et les habitants des royaumes célestes gémissent devant ses lamentations. Sur quoi, on lui demanda la raison des pleurs et des gémissements. Il répondit : selon l'ordre reçu. j'étais dans l'attente sur la colline de fidélité, mais je n'ai pas humé le parfum de fidélité des habitants de la terre. Alors, invité à revenir, je regardai et vis que quelques colombes de sainteté étaient douloureusement meurtries dans les griffes des chiens de la terre. Sur ce, la céleste houri, dévoilée et resplendissante, se précipita hors de sa demeure mystique et demanda leur nom ; tous furent donnés sauf un. Sur son insistance, la première lettre en fut prononcée, sur quoi les habitants des célestes retraites s'élancèrent hors de leurs demeures de gloire. Et tandis que la seconde lettre était dite, tous sans exception tombèrent dans la poussière. A ce moment, une voix se fit entendre du fond du sanctuaire : "jusque là et pas plus loin". En vérité, nous sommes témoins de ce qu'ils ont fait et de ce qu'ils font encore (39)

Dans le Kitab-i-Aqdas, Baha'u'llah annonce plus clairement la venue de la future Manifestation de Dieu :

Quiconque se réclamera d'une révélation directe de Dieu, avant l'expiration d'au moins mille années, devra être tenu pour un imposteur et un menteur. Nous prions Dieu de l'amener par sa grâce à se rétracter et à répudier pareille prétention. S'il se repent, nul doute que Dieu ne lui pardonne. Mais s'il s'obstine dans son erreur, Dieu, assurément, enverra quelqu'un qui le traitera sans miséricorde. Terrible, en vérité, est le châtiment de Dieu. Quiconque donne à ce verset une signification autre que celle qu'il offre de

toute évidence est, en vérité, privé de l'Esprit de Dieu et de sa miséricorde qui embrasse toutes choses créées. Non, suivez plutôt le commandement de votre Seigneur, le Tout-Puissant, le Très-Sage. (40)

NOTES POUR " LA GRANDE ALLIANCE "

20. Qa'im (sens littéral: celui qui est debout) le douzième imam et le promis de l'islam chi'ite.
21. Soleil de vérité: la Manifestation de Dieu.
22. La Dispensation de Baha'u'llah, pp. 42-43 (OMB p. 113).
23. 'Abdu'l-Baha, The Promulgation of Universal Peace, p. 217, cité in Le Covenant.
24. 'Abdu'l-Baha, Baha'i World Faith, p. 358, cité in Le Covenant.
25. La Bible, Le Deutéronome, XVIII, 15.
26. La Bible, L'évangile selon saint Jean, XV, 26.
27. La Bible, L'évangile selon saint Jean, XVI, 7.
28. Le Coran, III (Al-i-'Amran, La famille d'Amran), 81.
29. C'est-à-dire le Qur'an. Nous donnons ici la traduction telle qu'elle publiée, mais il faut préciser que les mots "à Muhammad" ne figurent pas dans le texte arabe, quant-à "engagement" c'est la traduction de 'Ahd. (alliance).
30. Le Coran, II (Al-Baqarah : La vache), 40-41.
31. Voir par exemple Sélection des Ecrits du Bab, p. 72, l'épître aux Colossiens II, 12 ou Le Livre de la Certitude, p.82.
32. Le Coran, III (Al-Nisa : Les femmes), 87.
33. cité in Shoghi Effendi, la Dispensation de Baha'u'llah, p. 13 (OMB pp. 94-5).
34. Ibidem.
35. Adib Taherzadeh dans le premier tome de The Révélation of Baha'u'llah pp. 278-280 rapporte que Baha'u'llah a fait trois assertions importantes à ses disciples ce premier jour de Ridvan 1863 :
 - a- les croyants ne devaient plus porter l'épée, c'est-à-dire ne plus se défendre par les armes lorsqu'ils seraient attaqués pour leur foi.
 - b- il n'y aurait pas de nouvelle Manifestation de Dieu avant mille ans.
 - c- au moment où Baha'u'llah prononçait ces mots, tous les noms et attributs de Dieu étaient pleinement manifestes dans toutes les choses créées.Ces trois affirmations du premier jour de Ridvan ont été confirmées dans les textes ultérieurs de Baha'u'llah. Pour comprendre la dernière affirmation, on peut se référer à l'extrait n° LXXIV des Extraits des Ecrits de Baha'u'llah ;pour la seconde voir plus loin p. 14 de cet ouvrage ; quant à la première, dans une Tablette à Nabil, Baha'u'llah dit: "Sache que nous avons entièrement annulé la loi de l'épée comme moyen de venir en aide à notre Cause.." Extraits des Ecrits de Baha'u'llah, extrait n° CXXXIX.
36. Cité in La Dispensation de Baha'u'llah, page 42 (OMB p.113)
37. Beaucoup croient qu'après le fondateur de leur religion, Moïse, Jésus ou Muhammad, il ne peut y avoir d'autres prophètes et que de ce fait, leur religion représente la dernière révélation divine : c'est ce que Shoghi Effendi appelle "la prétention à la finalité".

38. Voici l'explication donnée pour "Sadratu'-Muntaha" dans les notes de l'édition anglaise du Kitab-i-Aqdas (traduction non révisée):

"Littéralement 'Le Micocoulier le plus lointain', que Shoghi Effendi a traduit par 'l'Arbre au-delà duquel il n'y a pas de passage'. Cette expression est utilisée en islam comme un symbole, dans le récit du Voyage nocturne de Muhammad par exemple, pour marquer le point dans les cieux au-delà duquel aucun homme ni aucun ange ne peut aller dans sa progression vers Dieu et pour fixer les limites de la connaissance au sujet de Dieu qui est révélée à l'humanité. Ainsi elle est souvent utilisée dans les écrits baha'is pour désigner la Manifestation de Dieu elle-même. "

39. Les Paroles cachées, Parole cachée révélée en persan n° 77 & La Dispensation de Baha'u'llah, pp. 40-41 (OMB pp. 112-113)

40. Extraits des Ecrits de Baha'u'llah, extrait n° CLXV.

RUPTURE DE LA GRANDE ALLIANCE

Lors de l'apparition de chaque Manifestation de Dieu, la plupart des hommes et surtout ceux qui, de par leur fonction et rang, devaient guider l'humanité, ont rejeté la révélation divine et ont ainsi rompu la grande alliance de Dieu. Jésus dit:

Jérusalem, Jérusalem,(41) toi qui tues les prophètes et lapides ceux qui te sont envoyés, que de fois j'ai voulu rassembler tes enfants à la manière dont une poule rassemble sa couvée sous ses ailes..., et vous n'avez pas voulu !(42)

Dans le Qur'an, nous lisons:

(Dieu a entendu) ceux qui ont dit: "Dieu nous a prescrit de ne croire en un prophète qu'autant qu'il nous apporte une offrande que le feu consume." Dis-leur : "Des prophètes vous ont déjà apporté, avant moi, des preuves ainsi que ce dont vous parlez. Pourquoi les avez-vous donc tués, si vous êtes véridiques ?"

S'ils te traitent de menteur, ils ont traité pareillement des prophètes venus avant toi avec des preuves, les Psaumes et le Livre lumineux.(43)

Baha'u'llah réaffirme cette vérité :

Considère les générations qui nous ont précédés. Vois comment, chaque fois que l'Etoile du Matin(44) de la bonté divine a répandu sur le monde la lumière de sa Révélation, ceux de son jour (45) se sont levés contre lui et ont répudié sa vérité. Ceux qui étaient censés diriger les hommes se sont invariablement efforcés de les empêcher de se tourner vers celui qui est l'océan de la bonté sans limite.

Vois comment le peuple, obéissant au verdict prononcé par les prêtres de son époque, a jeté au feu Abraham. l'ami de Dieu; comment Moïse. qui conversait avec le Tout-Puissant, fut dénoncé comme imposteur et calomniateur ; comment Jésus, l'Esprit de Dieu, fut traité par ses ennemis, en dépit de sa douceur

ineffable et de sa parfaite tendresse de coeur. Si violente était l'opposition à laquelle il devait faire face qu'il n'avait, lui, l'essence de l'être et le seigneur du visible et de l'invisible, nulle place où reposer sa tête. Il ne cessa d'errer de place en place, sans demeure permanente. Médite encore sur ce qui advint à Muhammad, le sceau des prophètes (puisse toute vie lui être offerte en sacrifice !). Combien furent cruelles les afflictions que les dirigeants du peuple juif et des idolâtres firent pleuvoir sur celui qui est le souverain seigneur de toutes choses, pour avoir proclamé l'unité de Dieu et la vérité de son message ! Par la justice de ma cause ! ma plume gémit et toutes choses créées éclatent en sanglots devant les malheurs qu'il endura des mains de ceux qui avaient rompu l'alliance de Dieu, violé son testament, rejeté ses preuves et contesté ses signes. Nous te rapportons ainsi ce qui advint dans les jours passés, afin que tu puisses nous comprendre.(46)

Mirza Yahya et Siyyid Muhammad-i-Isfahani

Mirza Yahya, demi-frère de Baha'u'llah, était le chef nominal de la communauté babie. (47) La relation qui existe entre la Foi babie et la Foi baha'ie est différente de celle qui existe entre cette dernière et les autres religions. De ce fait, la non reconnaissance de "celui que Dieu rendra manifeste" par le chef nominal de la communauté babie ne peut être comparée avec la non reconnaissance "du retour de Jésus dans la gloire du Père" par le Pape, chef de la communauté catholique. Au sujet de Mirza Yahya, Shoghi Effendi écrit :

Le Bab prépara assidûment quelques-uns de ses disciples à recevoir la révélation imminente. A d'autres, il assura de vive voix qu'ils vivraient pour voir son avènement. A Mulla Baqir (48), une des Lettres du Vivant, il annonça positivement, dans une Tablette, qu'il rencontrerait le Promis face à face. A un autre disciple, Sayyah(49), il fit verbalement la même affirmation. Il envoya Mulla Husayn(50) à Tihiran, lui assurant que, dans cette ville, se trouvait un mystère rayonnant d'une lumière avec laquelle ni Hijaz(51) ni Shiraz(52) ne pouvaient rivaliser. Quddus, à la veille de leur séparation définitive, reçut de Lui la promesse qu'il atteindrait la présence de celui qui était l'unique objet de leur adoration et de leur amour(53). A Shaykh Hasan-i-Zunuzi (54) il déclara, alors qu'il se trouvait à Mah-ku, qu'il contemplerait à Karbila, le visage du promis Husayn(55). A Dayyan(56), il conféra le titre de "Troisième Lettre à croire en celui que Dieu rendra manifeste" tandis qu'à 'Azim (57), il divulgua dans le Kitab-i-Panj-sha'n, le nom de celui qui devait parachever sa propre révélation, et annonça l'approche de son avènement.

Le Bab ne nomma jamais de successeur ni de vice-gérant et il s'abstint de désigner un interprète de ses enseignements. Ses allusions au Promis furent si claires et si transparentes, si brève fut la durée de sa propre Dispensation que ni successeur ni interprète ne furent nécessaires. Tout ce qu'il fit, d'après le témoignage d'Abdul-Baha dans "A Traveller's Narrative" fut de désigner simplement Mirza Yahya comme tête de file, sur le conseil de Baha'u'llah et d'un autre disciple(58), en attendant la manifestation du

promis, permettant ainsi à Baha'u'llah de promouvoir, dans une sécurité relative, la cause si chère à son coeur. (59)

En ce qui concerne l'attitude de Mirza Yahya, Shoghi Effendi la qualifie de:

Plus odieuse que l'implacable hostilité manifestée par Abu Jahl(60), l'oncle de Muhammad, plus honteuse que la trahison de Jésus-Christ par son disciple Judas Iscariote, plus perfide que la conduite des fils de Jacob envers leur frère Joseph, plus horrible que l'acte commis par l'un des fils de Noé...(61)

Baha'u'llah avait élevé Mirza Yahya et l'avait pris sous sa protection depuis la chute politique et économique de son père, Mirza Buzurg, et surtout après la mort de ce dernier. Ce sont les intrigues et les calomnies de Mirza Yahya et de Siyyid Muhammad qui furent à l'origine du bannissement de Baha'u'llah à 'Akka. Mirza Yahya fut exilé à Famagouste, dans l'île de Chypre. Il mourut dans cette ville en 1912 (62). Il fut enterré, semble-t-il, selon le rite musulman.

En ce qui concerne Siyyid Muhammad d'Isfahan (63), l'Anté-christ de la révélation baha'ie, Shoghi Effendi écrit:

Le personnage central de l'action ne fut autre que le crédule et poltron Mirza Yahya, nommé par le Bab lui-même, et dont certains traits ont été déjà mentionnés dans les pages précédentes. Le scélérat au coeur ténébreux qui trompa et manœuvra avec un art consommé et une ténacité opiniâtre, fut Siyyid Muhammad, originaire d'Isfahan, bien connu pour son ambition démesurée, son entêtement aveugle et sa jalousie effrénée. Baha'u'llah l'a désigné plus tard, dans le Kitab-i-Aqdas, comme celui qui avait "égaré" Mirza Yahya, et il l'a stigmatisé dans l'une de ses Tablettes comme "la source de l'envie et la quintessence de la méchanceté", tandis qu'Abdu'l-Baha décrivait les relations existant entre ces deux êtres comme celle de "l'enfant qui tète" le "sein très apprécié" de sa mère. Obligé d'abandonner ses études dans le madrisiy-i-Sadr(64) d'Isfahan, ce Siyyid avait émigré à Karbila, dans la honte et le remords. Il s'était joint au rang des disciples du Bab et avait donné, après le martyre de ce dernier, des signes d'hésitation qui montraient le peu de profondeur de sa foi et la faiblesse foncière de ses convictions. La première visite de Baha'u'llah à Karbila(65) et les marques non déguisées de vénération, d'amour que lui témoignèrent quelques-uns des plus distingués parmi les anciens disciples et compagnons de Siyyid Kazim, avaient éveillé l'envie chez cet intrigant, ce calculateur sans scrupule, et fit naître en son âme une animosité que la mansuétude et la patience de Baha'u'llah envers lui ne firent qu'attiser. Ses auxiliaires abusés, instruments volontaires de ses desseins diaboliques, se composaient d'un nombre assez considérable de babis qui, déroutés, déçus et sans chef, étaient déjà prédisposés à être induits en erreur par lui et à poursuivre une route diamétralement opposée aux principes et aux conseils de leur chef disparu. (66)

NOTES POUR " RUPTURE DE LA GRANDE ALLIANCE "

41. Jérusalem est la ville où le temple de Salomon a été construit. Elle symbolise les institutions et les personnes en charge de la religion de Dieu. Jésus, dans ce passage, annonce sa crucifixion prochaine et la passion qui la précédera. Dans un sens symbolique, il rappelle que ce sont ceux qui sont chargés de la sauvegarde de la parole révélée, les hommes de religion, qui rompent l'alliance et persécutent la nouvelle Manifestation.
42. La Bible, L'évangile selon saint Luc, XIII, 34.
43. Le Coran, III (al-i-'Imran : La famille d'Imran), 183-4.
44. La Manifestation de Dieu.
45. "ceux de son jour" : les contemporains de la Manifestation de Dieu.
46. Extraits des Ecrits de Baha'u'llah, extrait n° XXIII.
47. Le père de Baha'u'llah, Mirza Buzurg de Nur, surnommé Vazir-i-Nuri, eut sept femmes. Sa seconde femme, Khadijih Khanum lui donna 5 enfants :
- a- Sarih Khanum, connue également sous le surnom de 'Ukht (soeur en arabe).
 - b- Mirza Mihdi qui mourut jeune.
 - c- Mirza Husayn-'Ali, Baha'u'llah.
 - d- Mirza Musa qui reçut le titre de Aqay-i-Kalim et qui resta ferme et loyal envers Baha'u'llah toute sa vie. Ce fut en particulier lui qui veilla sur la famille de Baha'u'llah pendant la retraite de ce dernier dans les montagnes du Kurdistan irakien (Sulaymaniyyih).
 - e- Nisa' Khanum qui se maria avec Mirza Majid-i-Ahi. Ce dernier était le secrétaire de la Délégation russe à Téhéran en 1852, lors de l'attentat contre la vie du Shah. Il obtint pour Baha'u'llah, en visite chez Nisa' Khanum, la protection diplomatique russe. Baha'u'llah refusa cette offre et se rendit aux autorités dès qu'il apprit la nouvelle de l'attentat.
- Mirza Yahya était le fils de la quatrième femme du père de Baha'u'llah, Kuchik Khanum. Il avait environ 9 ans à la mort de son père. Il fut dès lors recueilli et élevé par Baha'u'llah. En 1850, lors du martyre du Bab, il avait 19 ans. Sa qualité de chef nominal de la communauté babie n'était qu'un procédé pour éviter d'attirer prématurément l'attention sur la personne de Baha'u'llah. (The Covenant of Baha'u'llah, pp. 60-61). Deux autres personnes en dehors du Bab et de Baha'u'llah étaient au courant de ce fait : Aqay-i-Kalim et Mulla 'Abdu'l-Karim de Qazvin (voir la note suivante).
- Un autre demi-frère de Baha'u'llah, le fils de la sixième femme de Mirza Buzurg, Mirza Muhammad Quli resta très dévoué à Baha'u'llah et partagea ses exils. Pour de plus amples informations sur la famille de Baha'u'llah voir Baha'u'llah, The King of Glory pp. 13-16.
48. Mulla Baqir-i-Tabrizi, 13ème Lettre du Vivant. Il était présent à Badasht, et participa aux événements de Shaykh Tabarsi. Il avait été chargé par le Bab de remettre les manuscrits et les sceaux du Bab à 'Abdu'l-Karim de Qazvin lequel avait pour instruction de les remettre à Baha'u'llah. Il fut parmi les premières personnes à accepter Baha'u'llah et à rester ferme dans sa cause. Il fit deux fois le voyage à 'Akka. Il mourut en 1881. Pour plus de détails voir The Révélation of Baha'u'llah, vol. II p. 146, Baha'u'llah, The King of Glory, pp. 62-5 et La Chronique de Nabil pp. 472-3.
49. Mulla Adi-Guzal, surnommé Sayyah (le voyageur) par le Bab et plus connu

sous le nom de Mulla 'Aliy-i-Sayyah. Il fut chargé par le Bab de faire le pèlerinage à Shaykh Tabarsi et à Barfrush, afin de se recueillir sur les tombes de Mulla Husayn et de Quddus et de rapporter une poignée de la terre de leurs tombes au Bab. En revenant de ce pèlerinage, effectuée en janvier 1850, il fit halte à Téhéran où il reçut un accueil chaleureux de la part de Baha'u'llah et où Mirza Yahya Darabi, surnommé Vahid, lui rendit visite et lui manifesta beaucoup d'égards (La Chronique de Nabil, pp. 406-7). Il reconnut le rang de Baha'u'llah lorsque ce dernier se trouvait à Andrinople. C'est à cette époque que Baha'u'llah révéla en son honneur "Lawh-i-Sayyah" (la Tablette de Sayyah). Il accompagna Mishkin Qalam à Constantinople pour dissiper les calomnies que Mirza Yahya et Siyyid Muhammad d'Isfahan avaient propagées. Ils furent arrêtés, interrogés, emprisonnés et condamnés à partager avec Mirza Yahya l'exil et la prison à Famagouste (Chypre). Il s'éteignit à Chypre en août 1871. Pour de plus amples informations voir The Révélation of Baha'u'llah, vol. II, pp. 212-6 et Baha'u'llah, The King of Glory pp. 244-8 et p. 468.

50. Surnommé Babu'l-Bab. Pour le récit de son premier voyage à Khurasan via Ispahan et Téhéran voir La chronique de Nabil, pp. 93-102.

51. Hijaz désigne la contrée de La Mecque et la péninsule arabique; c'est une référence à Muhammad.

52. Chiraz, c'est une référence au Bab lui-même.

53. Cette séparation définitive eut lieu au retour du pèlerinage de La Mecque effectué par le Bab en compagnie de Quddus en janvier 1845. Le grand jour du pèlerinage, le vendredi 20 décembre 1844, le Bab proclama son Message au monde musulman en général et au Sharif de La Mecque en particulier. Quddus eut le privilège de rencontrer Baha'u'llah à Badasht.

54. Shaykh Hasan-i-Zunuzi, secrétaire et compagnon de captivité du Bab à Mah-Ku et à Chihriq. Il avait rencontré le Bab à Karbila en accompagnant Siyyid Kazim de Rasht lors d'une visite matinale de ce dernier à un jeune étranger inconnu de lui (le Bab). Après l'exécution du Bab, il s'installa à Karbila selon les instructions qu'il avait reçues. Le Bab lui avait promis qu'il rencontrerait le Husayn promis dans cette ville et il avait reçu pour mission de lui exprimer l'amour du Bab. En octobre 1851, il rencontra Baha'u'llah, alors en visite à Karbila, (La Chronique de Nabil, p. 556) et le reconnut. Par suite des calomnies répandues par Mirza Yahya et Siyyid Muhammad d'Isfahan, en 1868 les baha'is et babis de Karbila, dont Shaykh Hasan, furent arrêtés. Il fut extradé vers l'Iran. Les mauvais traitements, la rudesse des interrogatoires, l'expulsion et les conditions de voyage eurent raison de sa résistance physique : il s'éteignit en route, à Kirmanshah. Pour de plus amples informations voir The Révélation of Baha'u'llah, vol. II, p. 334.

55. Selon certaines traditions chi'ites, à la fin des temps, l'Imam Husayn martyrisé à Karbila doit revenir. C'est une allusion directe à Baha'u'llah.

56. Mirza Assadu'llah de Khuy, assassiné à Bagdad par le serviteur de Mirza Yahya, Muhammad-'Ali de Mazindaran.

57. Mulla Shaykh 'Ali de Turshiz, surnommé 'Azim. Il avoua être l'instigateur de l'attentat contre la vie du roi, en 1852, fut emprisonné un temps à Siyah-Chal puis mis à mort. Baha'u'llah loua sa franchise et son intégrité et

dit qu'il était vraiment 'Azim (grand). Cf The King of Glory, p.100.

58. Mulla 'Abdu'l-Karim de Qazvin alias Mirza Ahmad secrétaire du Bab. Il fut martyrisé à Téhéran en 1852 durant le grand massacre des babis. Nous lisons dans La Chronique de Nabil p.472: "...Le Bab réunit tous les documents et les tablettes en sa possession, les plaça avec son plumier, ses sceaux et ses bagues d'agate, dans un coffret qu'il confia aux soins de Mulla Baqir, l'une des Lettres du Vivant. C'est à ce dernier qu'il remit également une lettre adressée à Mirza Ahmad, son secrétaire, dans laquelle il inséra la clef de ce coffret. Il le pria de prendre le plus Grand soin de ce dépôt, en souligna le caractère sacré, et pria Mulla Baqir d'en cacher à tous le contenu sauf à Mirza Ahmad... Mulla Baqir remit le dépôt entre les mains de Miza Ahmad qui, sur l'insistance de Shayk- 'Azim, l'ouvrit devant nous. Nous nous émerveillâmes de voir, parmi les choses que contenait ce coffret, un parchemin en papier bleu, d'une texture des plus fines, sur lequel le Bab avait, de sa propre écriture dans le style d'un fin shikastih, écrit sous forme d'un pentacle quelque cinq cents versets constitués de dérivés du mot "Baha"... Ce parchemin fut replacé dans le coffret et remis à Mirza Ahmad qui, le jour même où il le reçut, partit pour Tihran. Avant de s'en aller, il nous informa que tout ce qu'il pouvait divulguer était l'injonction qu'elle contenait, selon laquelle le dépôt devait être remis aux mains de Jinab-i-Baha à Tihran." Concernant Mirza Yahya, Nabil relate (La Chronique de Nabil, p.407): "Avant le départ de Sayyah de Tihran, Baha'u'llah lui confia une épître dont il avait dicté le texte à Mirza Yahya, et l'envoya en son nom. Peu après, nous parvint une réponse écrite de la main même du Bab et dans laquelle celui-ci confiait Mirza Yahya aux soins de Baha'u'llah, le priant d'accorder une attention particulière à son éducation et à son instruction. Cette communication fut l'objet d'un malentendu pour le peuple de Bayan, qui vit en elle une preuve des revendications exagérées qu'il avait avancées en faveur de son chef. Bien que le texte de cette réponse soit absolument dépourvu de telles prétentions et ne contienne, à part la louange qu'elle prodigue à Baha'u'llah et la demande qu'elle formule pour l'éducation de Mirza Yahya, aucune allusion à sa prétendue position..."

59. Dieu passe près de nous, pp. 27 -28.

60. Littéralement : "le père de l'ignorance". Il s'appelait en réalité Amr 'Ibn Hisham dit Abu'l-Hakam "le père de la sagesse". Il était un des chefs mecquois qui s'opposa féroceement à Muhammad.

61. Dieu passe près de nous, p.155.

62. Cf Dieu Passe près de nous, p.156.

63. Quatre partisans de Mirza Yahya furent exilés à 'Akka en 1868, tandis que quatre baha'is étaient exilés à Chypre. Les quatre babis exilés à 'Akka étaient Siyyid Muhammad d'Isfahan, Aqa Jan, Mirza Rida Quli et sa soeur Badri Jan, ex-femme de Mirza Yahya. Ils se comportèrent de telle sorte que Badri Jan et son frère furent expulsés de la communauté. Siyyid Muhammad fréquentait les amis et falsifiait certains écrits de Baha'u'llah avec l'aide de Mirza Rida Quli pour perturber l'esprit des croyants. C'est vers cette époque que Baha'u'llah révéla la Tablette du feu. Ces agissements ont poussé l'état de crise à un tel paroxysme que quelques croyants décidèrent en cachette de

supprimer Siyyid Muhammad et Mirza Rida Quli. En commettant ce meurtre, ils savaient qu'ils allaient à l'encontre de la volonté de Baha'u'llah mais voir les deux babis calomnier Baha'u'llah leur était devenu à ce point insupportable qu'ils décidèrent de sacrifier ce monde et le monde futur pour tuer ces babis. Pour plus d'informations lire Dieu passe près de nous, p.181. A la suite de cet acte innommable, Baha'u'llah révéla dans une Tablette: "Ma détention ne peut m'apporter aucune honte. Et même, par ma vie, elle me confère de la gloire. Ce qui peut me faire honte, c'est la conduite de ceux de mes disciples qui font profession de m'aimer et qui, en fait, suivent pourtant le malin".

64. Ecole coranique renommée.

65. Il s'agit du voyage effectué par Baha'u'llah à Karbila en 1851. Cf. Baha'u'llah The King of Glory. pp. 66-8.

66. Dieu passe près de nous, p. 107.

LA PETITE ALLIANCE

Comment vivre un amour infini, si l'objet de l'amour reste éloigné ? Tant que la Manifestation de Dieu est parmi les hommes, vivre l'alliance est une chose simple, prenante, totale, la vie c'est lui :

Les compagnons de l'époux peuvent-ils mener le deuil tant que l'époux est avec eux. Viendront des jours où l'époux leur sera enlevé; et alors ils jeûneront. (67)

Mais lorsque la Manifestation quitte ce monde terrestre, obéir à ses lois et à ses ordonnances manque de moteur. La petite alliance, consiste donc pour chaque prophète à désigner ce centre vers lequel tous doivent se tourner, ce centre sans lequel l'observance des lois devient, au cours des âges et pour la majorité des hommes, au mieux de l'intégrisme, au pire de la superstition et de l'obscurantisme. Dans le passé, ce centre a également existé. Moïse désigna son successeur en la personne de Josué :

Josué, fils de Nûn, était rempli de l'esprit de sagesse, car Moïse lui avait imposé les mains.(68)

Jésus choisit Simon le pêcheur pour être le centre de son alliance :

Eh bien ! moi je te dis: Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les Portes de l'Hadès ne tiendront pas contre elle.

Je te donnerai les clefs du Royaume des Cieux: Quoi que tu lies sur la terre, ce sera tenu dans les cieux pour délié. (69)

La désignation d'Ali (70) comme successeur du prophète Muhammad a été verbale selon les chi'ites (71). Aucune de ces désignations n'a été de nature à empêcher la divergence doctrinale, la diversité des pratiques et la division des croyants. De fait, chacune des religions du passé, sans exception, est divisée en un certain nombre de branches ou sectes. Comment

expliquer cela ? Lorsque Moïse monta au Sinaï pour recevoir les tables de la Loi, il établit une alliance avec son peuple :

Il prit le livre de l'Alliance et il en fit la lecture au peuple qui déclara:
"Tout ce qu'a dit Yahvé, nous le mettrons en pratique et nous y obéirons (72)

Mais le peuple, las d'attendre le retour de Moïse, fit construire un veau d'or :

Le peuple, voyant que Moïse tardait à redescendre de la montagne, s'attroupa autour d'Aaron et lui dit: "Allons! Fais-nous un dieu qui marche à notre tête... " (73)

Le Qur'an rappelant ces événements dit:

(Souvenez-vous) quand nous donnâmes rendez-vous à Moïse durant quarante nuits et que vous prîtes, en son absence, le Veau (d'or comme idole), montrant ainsi votre ingratitude.

(Souvenez-vous) que nous vous pardonnâmes...(73)

Sur le plan symbolique, ce passage mérite réflexion : ceux qui accompagnaient Moïse étaient ceux qui l'avaient reconnu et qui avaient accepté son autorité : c'étaient les "croyants", "le peuple de Dieu". Et pourtant c'est ce même peuple qui, oubliant son enseignement, demanda, réclama et finalement obtint le dieu de "ses vaines imaginations", le veau d'or. Dans la Tablette de Salman (74) se référant à la profession de foi islamique : "il n'y a pas de Dieu autre que Dieu", Baha'u'llah affirme que dans le passé la négation avait la priorité sur l'affirmation et par suite du pouvoir créateur de la Parole révélée, ce sont les détenteurs de la négation qui eurent la suprématie temporelle (75). Il ajoute qu'en ce jour, c'est l'affirmation qui seule existe (allusion à la formule Il est Dieu qui remplace la formule islamique précitée. (76) L'instrument divinement conçu pour la réalisation de cette affirmation, l'alliance de Baha'u'llah, vient sceller la promesse : aujourd'hui est le jour qui ne sera pas suivi de nuit" (77). L'obscurantisme et l'aveuglement ne détourneront plus le "peuple de Dieu" vers le fruit de ses vaines imaginations, les faux dieux nés de sa peur ou des ses fantasmes...et le peuple de Dieu sera guidé par un Centre de l'Alliance désigné de façon irréfutable. Dans les pages qui suivent nous donnons les textes qui désignent, explicitent et établissent le Centre de l'Alliance de Baha'u'llah.

L'alliance de Baha'u'llah

La désignation d'Abdu'l-Baha comme Centre de l'Alliance s'est d'abord faite par allusion dans le Kitab-i-Aqdas et dans d'autres Tablettes, puis de façon explicite et claire dans le Kitab-i-'Ahd (Le livre de l'Alliance). Dans le Kitab-i-Aqdas, Baha'u'llah évoque de façon directe le temps où il ne sera pas de ce monde :

Quand l'océan de ma présence aura reflué et que le livre de ma révélation sera achevé, tournez votre visage vers celui que Dieu a proposé et qui est issu de cette Antique Racine. (78)

Un second passage précise :

Quand la Colombe Mystique s'envolera de son sanctuaire de louange pour aller vers son but lointain, sa demeure cachée, adressez-vous pour tout ce que vous ne comprendrez pas dans le livre, à celui qui est issu de cette puissante souche.(79)

Le premier texte définit sans ambiguïté le Centre de l'Alliance (Celui vers qui l'on se tourne pour être guide et éclairer en l'absence de la Manifestation de Dieu). Le second passage définit clairement le rôle d'interprète (adressez-vous à lui pour tout ce que vous ne comprendrez pas). Cependant aucun de ces versets ne nomme expressément 'Abdu'l-Baha. Dans ce même Kitab-i-Aqdas, Baha'u'llah prévient :

Quiconque interprète ce qui fut envoyé du ciel de la révélation et altère son évidente signification fait véritablement partie de ceux qui ont perverti la sublime parole de Dieu et qui, selon le livre lucide, sont des égarés.(80)

Ces extraits nous enseignent que seul l'interprète autorisé, désigné par un texte explicite peut nous faire découvrir la vraie signification de la parole révélée. Le Kitab-i-Aqdas a été révélé en 1873, c'est-à-dire dix-neuf ans avant la disparition de Baha'u'llah. Pour ceux des croyants qui possédaient cette sensibilité de cœur qui permet de sentir parfois les vérités spirituelles, et qui connaissaient par ailleurs l'amour, la déférence de Baha'u'llah envers La Plus Grande Branche (81), il n'y avait aucun doute : ces versets concernaient celui que Baha'u'llah appelait le Maître. (82) Mais cela n'était pas explicite. Il fallait donc un autre document qui désignât clairement celui qui serait l'interprète et le Centre de l'Alliance de la cause de Dieu, celui vers qui l'on se tournerait et à qui l'on demanderait ce qu'on ne comprendrait pas. Ce document n'est autre que le Kitab-i-'Ahd. (83) Shoghi Effendi parlant du Kitab-i-'Ahd, dont le texte intégral se trouve dans les pages qui suivent, précise :

Écrit entièrement de sa main, il fut décacheté le neuvième jour après son ascension, en présence de neuf témoins choisis parmi ses compagnons et parmi les membres de sa famille(84) ; puis l'après-midi de ce même-jour on en fit la lecture devant un grand nombre de personnes rassemblées dans son très saint tombeau(85), et qui comprenaient ses fils (86), quelques-uns des parents du Bab, des pèlerins et des croyants de la localité. Ce document unique et qui fait époque, que Baha'u'llah désigne comme sa "plus grande Tablette", et qu'il appelle "le livre pourpre"(87) dans "l'Épître au Fils du Loup"(88), ne peut trouver d'équivalent dans les Écritures d'aucune Dispensation antérieure, pas même celle du Bab. Car nulle part, dans les livres qui se rapportent à n'importe quel système religieux du monde, pas même dans les écrits de l'auteur de la Révélation babie, nous ne trouvons un seul document établissant une alliance dotée d'une autorité comparable à l'alliance que Baha'u'llah institua lui-même. (89)

Nous ne connaissons pas la date exacte de la révélation du Kitab-i-'Ahd. Mais le texte ci-dessus nous suggère une date antérieure à la révélation de

l'Épître au Fils du Loup. Baha'u'llah a dû lui-même garder ce document pendant un temps. Toutefois, dans son livre "Dieu passe près de nous", Shoghi Effendi donne deux précisions : 1° neuf mois avant son ascension, Baha'u'llah faisait part à 'Abdu'l-Baha de son désir de quitter ce monde. 2° lors de la dernière audience qu'il accorda aux amis, six jours avant son ascension, Baha'u'llah rassura les femmes de sa famille, réunies à son chevet, affirmant que dans un document confié à La Plus Grande Branche, il les recommandait à ses soins. (90) Il semble cependant que les membres de la famille ne savaient pas que le testament avait été confié au Maître. En effet, dans une Tablette (Lawh-i-Hizk-Bayt (91), la Tablette des mille strophes), 'Abdu'l-Baha décrit des faits qui montrent que Mirza Muhammad-'Ali et ses frères s'emparèrent de certains documents rangés auprès de Baha'u'llah espérant y trouver le testament (92) :

Durant les derniers jours de sa vie, Baha'u'llah était soigné et assisté jour et nuit par 'Abdu'l-Baha. Baha'u'llah avait l'habitude, quand il quittait Bahji (pour 'Akka, le jardin de Ridvan, etc...), de faire ranger ses documents, ses sceaux, ses plumes, etc..., dans deux caisses qui se trouvaient dans sa chambre. Un jour, alors qu'il était étendu sur son lit, Baha'u'llah ordonna à 'Abdu'l-Baha de ranger dans les caisses tous les objets et documents qui se trouvaient dans la chambre. Comprenant la signification de ce geste, 'Abdu'l-Baha pleura et hésita un moment, mais sur l'insistance de son père, il commença à ranger les documents. Sur ces entrefaites, Mirza Majdu'd-Din (le fils de Aqay-i-Kalim et plus tard l'éminence grise de Mirza Muhammad-'Ali) entra dans la pièce et 'Abdu'l-Baha lui demanda de l'aider pour terminer ce travail. Le 29 mai, 'Abdu'l-Baha, le coeur brisé, dut laver le corps de son père avec l'aide de Mirza Muhammad-'Ali. Ce dernier, faisant remarquer que le contenu de ces caisses pourrait être altéré par l'eau durant la préparation, proposa de les transporter dans la chambre de Mirza Badi'u'llah (son plus jeune frère). 'Abdu'l-Baha, anéanti par la douleur, acquiesça et n'y prêta pas attention. Trois jours plus tard, la nuit, alors que l'insomnie due à ce chagrin immense l'avait poussé à se lever et à regarder par la fenêtre, 'Abdu'l-Baha vit ses frères dehors, dans le jardin, fouiller le contenu des caisses. Il s'abstint cependant d'intervenir, espérant que son silence les aiderait à accepter les clauses du Kitab-i-'Ahd qui n'avait pas encore été lu. Peu de temps après, un croyant qui avait reçu une Tablette de Baha'u'llah ne portant pas son sceau, demanda au Maître si on pouvait le lui apposer sur son parchemin. 'Abdu'l-Baha fit demander à Mirza Muhammad-'Ali de prendre les sceaux de Baha'u'llah dans les caisses et de les apporter. Quelle tristesse quand son demi-frère répondit qu'il ignorait tout de ces caisses...

NOTES POUR LA " LA PETITE ALLIANCE "

67. La Bible L'évangile selon saint Matthieu IX, 15.

68. La Bible, Le Deutéronome XXXIV,9.

69. La Bible, L'évangile selon saint Matthieu XVI, 18-19.

70. Cousin et gendre du Prophète Muhammad. Vénééré par sunnites et chi'ites

pour sa grande spiritualité, son courage et la profondeur de sa pensée religieuse, morale et mystique. Selon les chi'ites, il est le successeur de droit du Prophète et après lui ses fils. Voici le nom des douze Imams successeurs du prophète pour les chi'ites duodécimains: 1 - 'Ali- 2 - Hasan fils d'Ali mort empoisonné 3 - Husayn fils d'Ali martyrisé dans la plaine de Karbila et surnommé le "seigneur des martyrs" 4 - Zaynu'l-'Abidin fils de Husayn 5 - Muhammad-Baqir 6 - Ja'far-i- Sadiq 7- Kazim 8 - Rida 9 - Taqi 10 - Naqi 11 - 'Ali 'Askari- 12- Muhammad. Le onzième Imam est mort en 260 de l'hégire. Le douzième imam est en occultation, il doit venir à la fin des temps: c'est le Qa'im.

Pour les sunnites, les 4 premiers califes dits orthodoxes (Khulafa-al-Rashidun) sont: Abu Bakr, 'Umar, 'Uthman et 'Ali. Ils ont un statut particulier.

Aujourd'hui, il n'y a plus de guide spirituel vivant et les hommes doivent être dirigés selon le Qur'an et la Sunnah (traditions établies).

71. Pour une étude sérieuse de la succession du prophète Muhammad voir An Introduction to Shi'i Islam de Moojan Momen et Muhammad and the course of Islam de H. M. Balyuzi.

72. La Bible, L'Exode XXIV,7.

73. Le Coran, II (Al-Baqarah : La vache), 51-52.

74. Une partie de cette tablette a été traduite en français, ce sont les extraits nos XXI, CXLVIII et CLIV des Extraits des Ecrits de Baha'u'llah.

75. Les Umayyades, l'hydre à dix têtes, et après eux les Abassides, ont persécuté les imams et exercé le pouvoir dans la Dispensation islamique.

76. The Révélation of Baha'u'llah, vol. II, pp. 286- 290 .

77. Dieu passe près de nous, p. 234.

78. Synopsis et codification des lois et ordonnances du Kitab-i-Aqdas, p. 26.

79. Synopsis et codification des lois et ordonnances du Kitab-i-Aqdas, p. 29.

80. Ibidem p. 25.

81. Voir plus loin, dans cette même partie, des textes de Baha'u'llah montrant cet amour et cette déférence.

82. Aqa ou Sarkar Aqa en persan.

83. Il est intéressant de noter que deux autres passages de Kitab-i-Aqdas évoquent de façon explicite le décès de Baha'u'llah : Que vos coeurs ne soient point troublés, ô peuple, lorsque la gloire de ma présence se sera retirée et que l'océan de ma parole se sera apaisé. Ma présence parmi vous est une sagesse et mon absence en est une autre, impénétrable pour tout autre que Dieu, l'Incomparable, l'Omniscient. En vérité de notre royaume de gloire, nous vous voyons et par les armées du Concours céleste accompagnées de nos anges favoris, nous aiderons quiconque se lèvera pour faire triompher notre Cause. Synopsis et codification des lois et ordonnances du Kitab-i- Aqdasi, p. 17.

Et le second passage:

Ne soyez pas désemparés, ô peuples du monde, quand se couchera l'étoile du matin de ma beauté et que le ciel de mon tabernacle se dérobera a vos yeux.

Levez-vous pour faire avancer ma Cause et pour exalter ma parole parmi les hommes. ibidem p. 14.

Ce thème de l'enseignement sera repris avec insistance par 'Abdu'l-Baha,

Shoghi Effendi et la Maison Universelle de Justice : c'est une constante et la clé de voûte du comportement baha'i. Un troisième passage évoque indirectement la disparition de Baha'u'llah : il s'agit des dotations. Voir plus loin dans le chapitre "Les élucidations de la Maison Universelle de Justice".

84. Le Kitab-i-'Ahd fut lu, pour la première fois, par Aqa Riday-i-Qannad de Shiraz qui était un des compagnons d'exil de Baha'u'llah depuis Bagdad.

85. Lu par Mirza Majdu'd-Din, fils de Aqay-i-Kalim. Rongé par une ambition dévorante, il encouragea et soutint Mirza Muhammad-'Ali dans ses entreprises insensées dirigées contre le Maître. Il vécut jusqu'en 1955 et mourut presque centenaire. Il put voir de ses propres yeux le triomphe de la cause de Dieu lorsque Shoghi Effendi termina la "Reine du Carmel", le mausolée du Bab. Lorsqu'"Abdu'l-Baha commença la construction de ce mausolée au début du XX^e siècle, Mirza Majdu'd-Din et ses complices firent tout leur possible pour stopper cette construction. Cet épisode est évoqué plus loin. Voir plus loin le testament d'"Abdu'l-Baha.

86. Les fils de Baha'u'llah présents à cette cérémonie sont : - 'Abbas surnommé par Baha'u'llah "le Maître", "La Plus Grande Branche" (Ghusn-i-'A'zam) et qui a dit préférer à tout autre qualificatif le nom d'"Abdu'l-Baha (le serviteur de Baha).

- Mirza Muhammad-'Ali surnommé par Baha'u'llah "La Grande Branche" (Ghusn-i-Akbar),

- Mirza Diya'u'llah,

- Mirza Badi'u'llah.

87. The Crimson Book : le livre "cramoisi" (parfois traduit par "pourpre"). Employée parfois dans les Ecrits, cette expression fait allusion à la couleur du Buisson ardent ; Buisson ardent qui parla à Moïse dans le désert.

88. Révélé par Baha'u'llah durant la dernière année de sa vie, probablement durant le second semestre de l'année 1891. La traduction de ce livre par Hippolyte Dreyfus est épuisée, et nous n'avons pas encore à cette date, 1995, une nouvelle traduction française de cet important ouvrage.

89. Dieu Passe près de nous, p. 228.

90. ibidem, pp. 211-2.

91. Le récipiendaire de cette Tablette était Jalil Khu'i, qui était également le récipiendaire de la Tablette d'Ishraqat de Baha'u'llah. Jamal Burujirdi, un briseur de l'Alliance notoire, avait nommé Jalil son agent en Adharbayjan. 'Abdu'l-Baha confia cette Tablette à Mirza Mahmud Zarqani qui alla à Tabriz la lire à haute voix à Jalil. Ce dernier resta, malgré cela, briseur de l'Alliance. The Covenant of Baha'u'llah, pp. 215-6.

92. Ce fait a été rapporté dans les confessions écrites de Mirza Badi'u'llah, le plus jeune des frères de Mirza Muhammad-'Ali. The Covenant of Baha'u'llah pp. 148-9.

KITÀB-I-'AHD (93)

Bien que le Très Haut Horizon (94) soit dépourvu des vanités de ce monde,

nous avons néanmoins légué à nos héritiers, en ce trésor de la confiance et de la résignation. un noble et incomparable héritage. Nous n'avons pas déposé de richesses, pour ne pas accroître les soucis des hommes. Par Dieu ! Dans les richesses terrestres se cache la crainte et se dissimule le danger. Réfléchissez et voyez un avertissement dans ce que le Dieu de Miséricorde a révélé dans le Qur'an : "Malheur à ceux qui calomnient et médisent de leur prochain ; malheur à ceux qui entassent les biens terrestres et qui en font le compte" (95) Les possessions de la terre sont instables, c'est pourquoi tout ce qui est transitoire ou soumis à des vicissitudes est indigne de retenir l'attention. si ce n'est dans une mesure limitée. (96)

En supportant épreuves et tribulations, en révélant les versets et en exposant les preuves, l'intention de cette innocente victime (97) a été d'éteindre le feu de la haine et de l'animosité, afin que, par bonheur, les horizons des coeurs des hommes s'illuminent de la lumière de la concorde et atteignent la vraie paix. De l'horizon de la divine Tablette brille la lumière de cette parole que tous devraient observer : ô peuple du monde! Je vous recommande d'agir d'une manière qui vous permette d'atteindre à un rang supérieur. Attachez-vous à la vertu divine et obéissez à la loi divine. En vérité, je vous le dis, la langue est faite pour la mention de ce qui est bon, ne la souillez pas par de mauvaises paroles. Dieu vous a pardonné votre conduite passée. Il vous faut dorénavant ne dire que ce qui est digne d'approbation. Evitez les propos injurieux, diffamatoires et tout ce qui peut offenser votre prochain. Grand est le rang de l'homme. Antérieurement, les paroles sublimes qui suivent avaient coulé de la plume d'Abha : ceci est un jour qui est grand et béni. Tout ce qui était caché en l'homme est aujourd'hui révélé. La condition de l'homme est grande s'il s'attache à la vérité et à la justice et s'il demeure ferme et constant envers la Cause. Devant le Dieu de miséricorde, l'homme loyal apparaît comme un ciel. Sa vue et son ouïe sont le soleil et la lune de ce ciel et ses brillantes qualités en sont les étoiles. Son rang est le plus haut et ses actions sont les éducatrices du monde.

En ce jour, tout croyant qui a découvert le parfum du vêtement et s'est tourné avec un coeur pur vers le plus haut horizon, est inscrit en vérité dans la Tablette pourpre, comme faisant partie du peuple de Baha. Tenez en mon nom le calice de ma grâce, puis videz-le à ma mention, le Bien-aimé, le Merveilleux! (98)

O peuple du monde! La religion de Dieu doit créer l'amour et l'unité : n'en faites pas la cause de l'inimitié et de la discorde. Tout ce qui est considéré par les hommes d'entendement et les peuples aux aspirations les plus élevées comme le moyen de sauvegarder la paix et la tranquillité de l'homme, a coulé de la Plume suprême. Mais les ignorants, qui sont les victimes de l'égoïsme et du désir, sont indifférents à la sagesse consommée du vrai Sage, et leurs paroles, ainsi que leurs actions, sont inspirées par l'imagination et la superstition.

O vous les élus de Dieu et ses confidents ! Les rois sont l'expression de la

puissance de Dieu et la source de sa majesté et de sa munificence. Priez pour eux. Le gouvernement de la terre leur a été octroyé; mais il a décrété que le coeur des hommes serait à lui. Il a prohibé le combat et la lutte c'est une prohibition stricte dans le Livre. Ceci est le décret de Dieu en cette très haute Révélation et Dieu l'a garanti contre l'annulation et l'a revêtu du riche vêtement de la confirmation. En vérité Il est l'Informé, le Sage.

Il convient que tous soutiennent les gouvernements et chefs d'Etat qui sont parés du manteau de la justice et de l'équité. Bénis sont les gouvernants et les Savants en Al-Baha! (99) Ils sont en vérité mes administrateurs parmi mes serviteurs et la source de mes décrets parmi mon peuple. (100) Que sur eux repose ma gloire, ma miséricorde et ma grâce qui a embrassé le monde. Concernant cette question, les paroles que nous avons révélées dans le Livre d'Aqdas, sont telles que de l'horizon de leurs mots brille la lumière de la grâce divine, lumineuse et resplendissante.

O mes Branches ! (101) puissance suprême est cachée dans le monde de l'existence. Faites converger vos regards sur elle et en direction de son unité, non sur les différences qui y sont apparentes. (102)

En accord avec le divin décret, les Branches, les Rameaux, la parenté, tous et chacun doivent fixer leurs regards sur la Plus Grande Branche. Considérez ce que nous avons révélé dans le Livre d'Aqdas: "Quand l'océan de ma présence aura reflué et que le livre de ma révélation sera achevé tournez-vous vers celui que Dieu a désigné et qui est issu de l'Antique Racine". Ce verset ne concerne nul autre que la Plus Grande Branche. Nous vous révélons ainsi bénévolement notre puissante volonté, et nous sommes le Miséricordieux. l'Omnipotent ! En vérité Dieu a décrété que la station de la Grande Branche serait celle qui viendrait après celle de la Plus Grande Branche. En vérité, Il est le sage Ordonnateur. Nous avons choisi Al-Akbar après Al-A'zam (103) par commandement de Dieu, l'Informé, l'Omniscient. Tous doivent considérer les autres Branches avec affection, mais Dieu n'a décrété en leur faveur aucun droit sur la propriété du peuple.

O mes Branches, mes Rameaux et ma parenté ! Je vous conseille de pratiquer les saintes vertus et d'agir en conformité avec la loi et avec tout ce qui est digne de l'élévation de votre rang. En vérité, je vous dis que la vertu est le chef le plus capable de conduire à la victoire la cause de Dieu et que les légions qui méritent ce chef sont les actes et les attributs purs, saints et louables. (104)

Dis : ô serviteurs ! Ne faites pas de la cause de l'ordre (105), une cause de désordre, ni de l'instrument de l'unité. un instrument de désunion. Il est à espérer que le peuple de Baha observera le verset sacré : "Dis, tous sont créés par Dieu". Cette sublime parole est semblable à l'eau qui éteint le feu de la haine et de l'hostilité, caché et accumulé dans les coeurs et les esprits des hommes. Cette simple parole permettra aux sectes et credos divers d'atteindre à la lumière de la véritable unité. En vérité, il dit la

vérité et guide vers le grand chemin, et il est le Puissant. le Glorieux, l'Omnipotent.

Pour l'honneur de la Cause et la promulgation de la Parole, il est nécessaire que tous aient respect et considération pour les Branches. Ce commandement a été maintes fois réitéré dans le Livre divin. Béni celui qui obéit à ce qui a été ordonné de la part de Dieu, l'ancien Ordonnateur! Tous devront aussi respecter les femmes de notre maison, ainsi que les Afnan et la parenté. Nous vous recommandons encore de servir l'humanité et de procurer la paix au monde.

Tout ce qui contribue à la régénération des peuples et au salut du monde a été révélé du royaume de la Parole par le Seigneur de l'humanité. Ecoutez avec les oreilles de l'esprit les exhortations de la Plume suprême. elles sont préférables pour vous à tout ce qui existe sur la terre. De cela porte témoignage mon Livre, le béni, le glorieux !

NOTES POUR " KITÀB-I-'AHD (93) "

93. Traduction publiée dans Foi Mondiale Baha'ie, pp. 369-375. La division en paragraphes est conforme à celle du texte anglais publié dans Tablettes de Baha'u'llah pp. 227-233 qui vient de paraître. Cf. l'Avant-propos.

94. Baha'u'llah.

95. Il s'agit de la sourate 104 dite sourate du diffamateur révélée à La Mecque. Voir en annexe 1 le texte complet de cette sourate.

96. On peut considérer ce verset comme un avertissement sachant ce qui devait se passer peu après : quelques héritiers n'ayant pas compris la signification de ce "trésor de confiance et de résignation", ont cherché l'argent et le pouvoir et ont voulu y parvenir par la calomnie et la diffamation.

97. Baha'u'llah, terme à rapprocher de "l'Agneau" de l'Apocalypse.

98. A rapprocher de ce verset du Kitab-i-Aqdas : En ce jour, il convient à celui qui a bu le vin mystique de vie éternelle offert par les mains de bonté miséricordieuse du Seigneur son Dieu, le Compatissant, de vibrer comme l'artère battait dans le corps de l'humanité afin que le monde et tout os tombé en poussière soient vivifiés à travers lui. Synopsis et codification des lois et ordonnances du Kitab-i-Aqdas p. 29. Cf. note 122.

99. Les gouvernants et les savants en Baha sont, selon l'interprétation de Shoghi Effendi, respectivement les membres des institutions élues (Assemblée spirituelles locales, Assemblée spirituelles nationales et Maison Universelle de Justice) et les Mains de la cause de Dieu (et les institutions qui prolongent leurs fonctions : le Centre International d'Enseignement, les Corps Continentaux des Conseillers et leurs Corps Auxiliaires) ainsi que les grands enseignants de la cause de Dieu.

100. Voir le chapitre consacré aux Mains de la cause de Dieu.

101. Branches et rameaux sont les traductions des mots Aghsan et Afnan. Les Aghsan (pluriel de Ghusn) désignent les fils de Baha'u'llah. Voir plus loin la question du gardiennat et des Gardiens. Les Afnan désignent la parenté du Bab. Le Bab lui-même n'eut qu'un enfant, Ahmad, qui mourut en 1843. Les Afnan sont donc principalement les descendants de la famille de l'épouse du Bab.

102. Une interprétation de cette puissance est donnée par Haji Mirza Haydar-'Ali dans son livre Bihjat'us-Sudur (Delight of the Hearts) : cette puissance cachée est le Centre de l'Alliance, 'Abdu'l-Baha, et il faut regarder l'unité qui émane de cette puissance (l'unité de la Cause et la sauvegarde de la parole révélée) et non les différences (tous ceux qui sont matériellement proches de lui mais spirituellement éloignés et qui le combattent).

103. Ghusn-i-A'zim désigne 'Abdu'l-Baha, tandis que Ghusn-i-Akbar désigne Mirza Muhammad-'Ali.

104. Ces deux derniers paragraphes expliquent les événements qui ont accompagné le développement de l'Ordre mondial de Baha'u'llah : l'affection et le respect dus aux Branches ne signifient pas que la Foi de Dieu est une affaire familiale ! Dans son testament, 'Abdu'l-Baha souligne cette nécessité lorsqu'il dit : Si le premier-né du Gardien de la cause de Dieu ne manifestait pas la vérité des paroles : l'enfant est l'essence secrète de son père, c'est-à-dire s'il n'héritait pas de l'événement spirituel qui est en lui... alors il (le Gardien de la cause de Dieu) devrait choisir une autre branche pour lui succéder. Finalement la défection des membres de la famille de Baha'u'llah souligne à contrario son origine divine et son universalité intrinsèque.

105. La religion en général et la Foi baha'ie en particulier.

TABLETTE DE LA BRANCHE(106)

Les potentialités du message de Baha'u'llah ne pouvaient être comprises par les croyants de son époque. Le risque était dès lors réel qu'une interprétation restrictive, due à la compréhension limitée des hommes, ne transforme son message universel en une doctrine orientale obscure. La désignation d'Abdu'l-Baha comme centre de l'Alliance et l'injonction aux croyants de se tourner vers lui pour tout ce qu'ils ne comprennent pas va sauvegarder l'unité et l'intégrité de la Foi baha'ie. Cela permet, en outre, le développement organique de la cause de Dieu selon le paradigme prévu par son auteur.

Les textes qui suivent éclairent la personnalité unique de la Plus grande Branche : 'Abdu'l-Baha

Baha'u'llah révéla cette Tablette à Andrinople (107), probablement vers la fin de son séjour dans cette ville. (108) Il est très significatif que cette Tablette ait été écrite dans cette "terre de mystère" (109). En effet, c'est dans cette ville que Baha'u'llah proclama sa mission aux dirigeants du monde (Tablette aux rois, Suriy-i-Muluk), dévoila sa vraie station et annonça aux babis la fin de la Dispensation du Bab (Tablette d'Ahmad, Lawh-i-Baha etc...). Sur le plan symbolique cela illustre l'unité de la révélation : le promis de tous les âges, le rédempteur et l'unificateur du monde, l'accomplissement de l'alliance du Bab et l'annonce de sa propre alliance (la Tablette de la Branche) ne sont que les différents aspects d'une même

réalité : la révélation du Verbe, ce que Baha'u'llah affirme dès le premier verset de cette Tablette.

Un autre aspect de la vie de Baha'u'llah à Andrinople est également digne d'intérêt. Haji Mirza Haydar-'Ali raconte dans ses mémoires (110) qu'à cette époque Mirza Muhammad-'Ali (fils de Baha'u'llah) avait écrit quelques lettres et les avait disséminées en Iran parmi les amis. Dans ces lettres, il revendiquait une sorte de partenariat avec son père. Une de ces lettres arriva dans la ville de Qazvin où elle perturba l'esprit de quelques amis. Pour avoir le coeur net sur cette question, Khalil, un croyant de cette ville, écrivit à Baha'u'llah et lui demanda ce qu'il en était. Haji Mirza Haydar-'Ali précise dans son livre qu'il ne se souvient pas textuellement de la réponse de Baha'u'llah (111) sinon du commencement d'une phrase: "Tu m'as interrogé sur mon fils, sache que mes fils...". Le sens de cette réponse était clair pour Haji : Baha'u'llah mettait Mirza Muhammad-'Ali sur le même plan que ses frères. Haji ajoute que Baha'u'llah énonçait onze conditions que ses fils devaient remplir pour recevoir les bénédictions divines (112).

Sùriy-i-Ghusn (La Tablette de la Branche)

Il est l'Eternel dans Son Horizon d'Abha !

En vérité, la cause de Dieu est apparue sur les nuages de la parole et les polythéistes (113) sont, en ce jour, en grand désarroi. En vérité, les armées de la révélation sont descendues avec les bannières de l'inspiration, du ciel de la Tablette, au nom de Dieu, le Fort, le Puissant! En ce jour les monothéistes (114) Se réjouissent tous de la victoire de Dieu et de sa puissance, et les négateurs seront plongés dans une évidente perplexité. (115)

O peuple, fuyez-vous la miséricorde (116) de Dieu après qu'elle a embrassé les choses de l'existence (117) qui ont été créées entre les cieux et les terres (118) ? Gardez-vous de vous préférer (119) à la miséricorde de Dieu et de vous en priver (120). En vérité, quiconque s'en détourne subira une grande perte. En vérité, la miséricorde est semblable aux versets descendus du ciel unique, et c'est en eux (121) que les monothéistes s'abreuvent du vin choisi de la vie, tandis que les polythéistes boivent des eaux du feu; et lorsqu'on leur lit les versets de Dieu, les flammes de la haine s'allument en leur poitrine. Ainsi se sont-ils préférés à la miséricorde de Dieu et sont-ils du nombre des insoucients.

Entre, ô peuple, sous l'abri du Verbe! Puis bois le vin choisi (122) des significations internes qui y sont contenues, car dans le Verbe est caché le Kawthar du Très-Glorieux et il est apparu dans une lumière merveilleuse, de l'horizon de la volonté de votre Seigneur, le Miséricordieux ! (123)

Dis: en vérité, l'océan de la préexistence est issu de ce très vaste Océan (124). Béni est donc celui qui habite sur ses rivages et qui est de ceux qui y ont établi leur demeure. En vérité, ce temple très sacré d'Abha -la Branche de Sainteté- est un rejeton du Sadratu'l-Muntaha (125). Béni

celui qui a cherché refuge sous son ombre et qui est de ceux qui s'y reposent.

Dis : en vérité, la branche du commandement a jailli de cette racine (126) que Dieu a fermement implantée dans le sol de la volonté, la branche maîtresse a été élevée si haut qu'elle a pu embrasser l'existence tout entière. Exalté soit-Il pour cette grande, bénie, inaccessible et puissante Création !

O peuple! Approchez-vous d'elle et goûtez aux fruits de sa connaissance et de sa sagesse, de la part de Celui qui est le Puissant, l'Informé. Quiconque ne voudra pas y goûter sera privé de la munificence, eut-il pris sa part de tout ce qui est sur la terre si vous êtes de ceux qui savent. (127)

Dis : en vérité, une parole a émané de la Plus Grande Tablette, en témoignage de notre grâce, parole que Dieu a ornée de la parure de sa propre identité et a faite souveraine sur la terre et sur tout ce qu'elle renferme et comme un symbole de sa puissance et de sa grandeur parmi les peuples, afin que, par elle, les peuples louent le Seigneur, le Fort, le Puissant, le Sage et que, par elle, ils glorifient leur Créateur et sanctifient l'essence divine qui se trouve au sein de toutes choses. En vérité, cela n'est rien de moins qu'une Révélation de la part du Sage, de l'Ancien !

Dis: ô peuple, louez Dieu pour sa (128) venue, car en vérité, il est pour vous la plus grande faveur et le plus grand bienfait. et par cette venue tout os qui se désagrège est vivifié. Qui se tourne vers lui s'adresse à Dieu et qui s'en détourne, s'écarte de ma Beauté, répudie ma preuve et a péché envers moi (129). En vérité, Il est le souvenir (130) de Dieu parmi vous et son mandataire auprès de vous (131), Il est pour vous sa manifestation et son reflet parmi ses serviteurs favoris. Ainsi ai-je reçu l'ordre de vous apporter le message de Dieu votre Créateur et je vous ai transmis ce qui m'avait été prescrit. De cela Dieu témoigne, et ses anges, et ses messagers et ses saints serviteurs.

Respirez sur ses roses le parfum du Ridvan (132) et ne soyez pas de ceux qui sont privés. Appréciez la libéralité de Dieu à votre égard et ne laissez pas un voile vous séparer d'elle, en vérité nous l'avons envoyé ici-bas sous la forme d'un temple humain. Béni et sanctifié soit Dieu dont les inviolables, les infaillibles décrets peuvent créer toutes choses selon son gré.

Ceux qui se privent de l'ombre de la Branche sont perdus dans la confusion de l'erreur, sont consumés par l'ardeur des désirs terrestres et comptent assurément parmi ceux qui périront.

Hâtez-vous, ô peuple, vers l'abri de Dieu, pour qu'il vous protège de la chaleur intense de ce jour où nul ne trouvera refuge ou abri, sinon à l'ombre de son Nom, le Clément, Celui qui pardonne ! Revêtez-vous, ô peuple de la robe de l'assurance, afin qu'il vous protège des dards acérés du doute et des superstitions, et que vous soyez de ceux qui sont assurés, en ces jours où nul ne sera assuré et où nul ne sera fermement établi dans la Cause,

excepté ceux qui se seront séparés de tout ce que possèdent les hommes et se seront tournés vers le saint et radieux Horizon.

O peuple ! demanderez-vous assistance au Jebt (133) plutôt qu'à Dieu et choisirez-vous le Taghut (134) pour votre maître, de préférence à votre Seigneur, le Puissant, l'Omnipotent ? Renoncez, ô peuple, à leur mention, puis tenez le calice de vie, au nom de votre Seigneur, le Miséricordieux. Par Dieu ! en vérité ! Une goutte de ce calice revivifierait le monde de l'existence - si vous êtes de ceux qui savent !

Dis: en ce jour, il n'est de refuge pour personne ailleurs que dans le commandement de Dieu et il n'est de salut pour aucune âme qu'en Dieu. Cela est la vérité, et il n'existe rien, en dehors de la vérité, qu'erreur manifeste.

En vérité, Dieu a fait un devoir à toute âme de faire connaître la Cause selon ses capacités. Ainsi l'ordre a-t-il été inscrit par le doigt de puissance sur la Tablette de grandeur et de majesté.

Quiconque, en cette Cause, revivifie une âme est semblable à celui qui revivifie tous les serviteurs, et le Seigneur, au jour de la résurrection, l'admettra dans le Ridvan de l'Unité, revêtu du manteau de lui-même, le Protecteur, le Puissant, le Généreux ! C'est ainsi que vous aiderez le Seigneur, et rien autre que cela en ce jour ne sera mentionné devant Dieu, votre Seigneur et le Seigneur de vos pères.

Quant à toi, ô serviteur, écoute l'avertissement qui t'a été fait en cette Tablette, puis cherche en tout temps la grâce de ton Seigneur. Puis déroule la Tablette devant ceux qui croient en Dieu et en ses versets, afin qu'ils observent ce qui y est contenu et qu'ils soient de ceux qui sont dignes de louanges.

Dis : ô peuple, ne sois pas, sur cette terre, cause de corruption, et n'entre pas en contestation avec les hommes, car, en vérité, cela est indigne de ceux qui, à l'ombre de leur Seigneur, ont choisi une demeure de toute sécurité.

Si vous rencontrez un homme altéré, donnez-lui à boire au calice du Kawthar et du Tasnim (135) ; si vous rencontrez une oreille attentive, lisez-lui les versets de Dieu, le Puissant, le Miséricordieux, le Compatissant! Que votre langue prononce des paroles éloquentes et qu'elle conseille ceux que vous voyez s'avancer vers le sanctuaire de Dieu; quant aux autres laissez-les à eux-mêmes et abandonnez-les aux abîmes de l'enfer. Gardez-vous de disperser devant les âmes stériles et muettes, les perles des significations profondes. En vérité, les aveugles sont privés de la vision de la lumière et ils sont incapables de distinguer le caillou de la perle sainte et précieuse.

En vérité, si tu lisais pendant plus de mille années à une pierre, les versets les plus puissants et les plus merveilleux. les comprendrait-elle et en tirerait-elle quelque profit ? Non, par le Seigneur, le Miséricordieux, le Clément ! Si tu lis à un sourd tous les versets de Dieu, en entendra-t-il une seule lettre ? Non, en vérité, par la Beauté, le Puissant, l'Ancien.

Ainsi t'avons-nous transmis quelques-uns des joyaux de la sagesse et de la parole, afin que tu fixes ton regard dans la direction de ton Seigneur et tu te sépares de toutes les créatures. Que l'esprit et la gloire reposent sur toi et sur ceux qui résident dans la plaine de sainteté et qui demeurent fermement attachés à la cause de leur Seigneur.

NOTES POUR " TABLETTE DE LA BRANCHE(106) "

106. Cette Tablette a été révélée en l'honneur de Mirza 'Ali Rida Mustawfi (The Révélation of Baha'u'llah, vol II, p. 388). Voir sa biographie dans Eminent Baha'is in the time of Baha'u'llah, p.52. La traduction publiée ici est celle de la Foi Mondiale Baha'ie pp. 363-369.

107. Aujourd'hui Edirne, en Turquie d'Europe. Baha'u'llah arriva à Andrinople le samedi 12 décembre 1863 et quitta cette ville le mercredi 12 août 1868 pour 'Akka (arrivée le 31 août 1868).

108. The Révélation of Baha'u'llah Vol II p. 388.

109. Un des titres donnés par Baha'u'llah à 'Abdu'l-Baha est précisément: "le Mystère de Dieu".

110. Un résumé de ce livre a été effectué par la Main de la Cause de Dieu M. A.Q. Faizi et a été publié en anglais par Kalimat Press.

111. On trouve quelques passages de Tablettes adressées à Haji Muhammad Ibrahim-i-Khaln de Qazvin dans les Extraits des Ecrits de Baha'u'llah, extraits n° XX, XXXIII, XXXVIII, LXI, LXXVII et CXXVII; voir également The révélation of Baha'u'llah. vol II, pp. 259-262.

112. Racontant cet épisode A. Taherzadeh (The Covenant of Baha'u'llah, p. 127) dit que Baha'u'llah réprimanda le jeune Mirza Muhammad-'Ali et le châtia de sa propre main. Rappelons qu'en 1868 'Abdu'l-Baha avait 24 ans.

113. Une interprétation personnelle de ce mot serait : tous ceux qui suivent leurs vaines imaginations et opposent leur propre compréhension à la Manifestation de Dieu. (Voir l'histoire du veau d'or de l'Exode.) Le mot arabe utilisé est "Mushrikin" qui, pris dans son sens littéral, désigne ceux qui croient que "Dieu a des partenaires ou des associés". L'antonyme de ce mot est Muvvahidin qui désigne "ceux qui croient en l'unité divine". Baha'u'llah fait allusion à ceux-ci dans la Tablette d'Ahmad (entre autres). Sachant que Dieu est inaccessible et incompréhensible, croire en l'unité divine signifie, suivant la compréhension du compilateur, croire en l'unité de la Manifestation divine : ce qui recouvre la grande et la petite alliance. En effet dans le Kitab-i-Aqdas Baha'u'llah dit qu'il n'y a pas d'associé à l'Orient de la Cause. (Les Leçons de St.-Jean d'Acre, p. 177). En d'autres termes l'infailibilité de la Manifestation divine est essentielle tandis que celles d'Abdu'l-Baha, du Gardien ou de la Maison Universelle de Justice sont octroyées. Accepter l'autorité du Centre de l'alliance c'est aussi accepter l'unicité de la Manifestation de Dieu. (voir le Kitab-i-Iqan sur le thème de l'unité des Manifestations de Dieu, par exemple pp. 85-6). Dans de nombreuses Tablettes ce mot (Mushrikin) a été traduit par "les infidèles" :

114. Ceux qui croient en l'unité divine (voir la note précédente).

115. Cette introduction est également une promesse de la puissance de l'Alliance : les négateurs seront (futur certain) plongés dans une évidente

perplexité.

116. La révélation de la Manifestation de Dieu : cette révélation est une grâce et un salut pour l'homme et ceux qui n'acceptent pas la nouvelle Manifestation fuient la miséricorde de Dieu (selon la compréhension de N.T.).

117. Avec la nouvelle Manifestation de Dieu, toutes choses ont été créées de nouveau...

118. Si la terre représente le coeur de l'homme et le ciel la révélation divine, ce qui a été recréé entre le ciel et la terre par l'apparition de la Manifestation de Dieu est le lien qui relie l'homme à Dieu, la foi. (selon N.T.).

119. Opposer ses propres désirs et points de vue à la Parole de Dieu.

120. Ceux qui n'acceptent pas la Manifestation de Dieu font preuve d'orgueil envers Dieu et se privent de la vie éternelle qui est octroyée par la reconnaissance de cette Manifestation.

121. La parole révélée est source de vie. (Cf plongez-vous dans l'océan de mes paroles... Extraits des Ecrits de Baha'u'llah, extrait n° LXX)

122. Ne croyez pas que Nous vous ayons révélé un simple code de lois. Non, plus exactement, c'est le vin de choix que, avec les doigts de la force et du pouvoir, Nous avons décacheté. in Synopsis et codification des lois et ordonnances du Kitab-i-Aqdas, frontispice. Avec la révélation de Baha'u'llah ce qui était scellé est décacheté : Va, Daniel, ces paroles sont closes et scellées jusqu'au temps de la Fin. (La Bible, Le livre de Daniel XII, 9)

123. Kawthar, terme coranique désignant une source au paradis, une source qui ne tarit jamais identifiée à la vie éternelle

124. C'est une référence à la grande alliance : tout ce qui a existé (le cycle prophétique) avait pour but d'annoncer et de préparer le cycle de l'accomplissement inauguré par Baha'u'llah. (N.T.)

125. Baha'u'llah.

126. "Cette racine" est Baha'u'llah. De ce fait "la branche du commandement qui a jailli de cette racine" est une référence à 'Abdu'l-Baha, référence explicite depuis la révélation du Kitab-i-Aqdas et du Kitab-i-'Ahd. Le mot arabe "Amr" traduit ici par "commandement" a été traduit dans d'autres passages par "cause" (Amru'llah : la cause de Dieu).

127. Dans la Genèse, Dieu interdit à Adam et Eve de goûter au fruit de l'arbre de la connaissance. En d'autres termes le temps de la compréhension n'était pas encore venu. Avec la révélation de Baha'u'llah commence le cycle de l'accomplissement et l'humanité peut désormais goûter au fruit de l'arbre de la connaissance car elle a accès à l'océan des significations cachées.

128. La "venue" d'Abdu'l-Baha. Dans la traduction publiée dans le livre La Foi Mondiale Baha'ie le mot "venue" a été rendu par "Manifestation" (aussi bien en anglais qu'en français) ; dans The World Order of Baha'u'llah de Shoghi Effendi p. 135 on trouve le mot "appearance" qui a été traduit par "venue" dans La Dispensation de Baha'u'llah. Nous avons opté pour cette dernière traduction. Le pronom possessif "sa" est la traduction de "His", ce qui implique bien la "venue" ou l'apparition d'un homme. Shoghi Effendi, dans La Dispensation de Baha'u'llah, précise que ce passage concerne la Plus Grande Branche.

129. A rapprocher du texte du testament d'Abdu'l-Baha lorsqu'il parle de la Maison Universelle de Justice et de Shoghi Effendi.

130. Dans le sens de cadeau ou don de Dieu : celui que Baha'u'llah a laisse à l'humanité en souvenir de son amour.

131. Après consultation des textes anglais et arabe de cette tablette, il me semble que "dépôt" est plus approprié ici pour traduire le mot arabe "Amanat".

132. Ridvan désigne un jardin du paradis.

133. Jebt veut dire "idole". Ce doit être, comme Taghut, le nom d'une des idoles de l'ère pré-islamique. Selon le Dr R. Ghadimi

(Farhang-i-Lughat-i-muntakhabih), ce surnom a été donné à Mulla Javad-i-Baraghani dans la Dispensation babie et à Mirza Yahya dans la Dispensation baha'ie. Baraghani était le nom de la famille de Tahirih. Mais, j'ignore qui pouvait être ce Mulla Javad. Dans la famille Baraghani, un certain Mulla Javad Valiyani, cousin maternel de Tahirih, initia celle-ci à la pensée shaykhie, devint babi puis renia, rejoignit le clan de la belle famille de Tahirih et combattit la Foi babie, s'agit-il de ce personnage ?

134. Une des idoles qui se trouvaient dans la Ka'ba de La Mecque dans l'ère pré-islamique. Idole détruite par le prophète Muhammad lorsque les habitants de La Mecque capitulèrent et acceptèrent l'islam.

135. Tasnim est également une source du paradis. Ce passage invite de toute évidence les croyants à répandre le message de Baha'u'llah : offrir la coupe de la vie éternelle.

'ABDU'L-BAHA par Shoghi Effendi (136)

Le 8 Février 1934, Shoghi Effendi écrivait une lettre aux bien-aimés de Dieu et aux servantes du Miséricordieux dans tout l'Occident, lettre publiée sous le titre "La Dispensation de Baha'u'llah". Shoghi Effendi précisait la portée de cette lettre en notant: "En vertu des obligations que je suis appelé à assumer comme Gardien de la Foi de Baha'u'llah, je sens,...., qu'il m'incombe d'insister spécialement sur certaines vérités qui résident à la base de notre Foi...(137)". En fait il décrit dans cette lettre le rang et la position de chacune des figures centrales de la Foi et les traits caractéristiques de l'Ordre administratif. Le texte qui suit dépeint donc la station, le rang et la position d'Abdu'l-Baha. Dans le chapitre "Les élucidations de la Maison Universelle de Justice", nous reviendrons sur certains autres passages de cette oeuvre importante de Shoghi Effendi.

LA DISPENSATION DE BAHU'U'LLAH

... (138) Je suis convaincu qu'une tentative doit maintenant être faite en vue d'éclairer nos esprits quant à la station occupée par 'Abdu'l-Baha et à l'importance de sa position dans cette sainte Dispensation (139). A vrai dire, pour nous qui avons été en contact avec une aussi formidable figure et qui sommes attirés par le pouvoir mystique d'une personnalité tellement magnétique, il sera difficile d'acquérir compréhension exacte et claire du

rôle et du caractère d'un être qui remplit une fonction unique, non seulement dans la Dispensation de Baha'u'llah, mais aussi dans le champ de l'histoire religieuse générale. Bien qu'évoluant dans une sphère qui lui est propre et bien que son rang soit radicalement différent de ceux de l'auteur et du précurseur de la Révélation baha'ie, il forme avec eux, en vertu de la position que lui a assignée l'alliance de Baha'u'llah, ce qui peut être dénommé les trois figures centrales de la Foi, trio de figures sacrées qui demeurent sans similiaire dans l'histoire spirituelle du monde. De Concert avec eux, il domine d'une telle hauteur les destinées de cette Foi de Dieu à peine naissante qu'aucun individu ou corps constitué préposé après lui à la sauvegarde de ses besoins, ne pourra l'égaliser avant qu'un millénaire (140) entier ne soit révolu. Ravaler son rang éminent, en assimilant sa station ou en la considérant comme approximativement équivalente à la position de ceux sur lesquels le manteau de son autorité s'est posé, (141) serait un acte d'impiété aussi grave que la croyance non moins hérétique qui tend à l'élever à un état d'égalité absolue avec la figure centrale ou avec le précurseur de notre Foi. Si immense en effet que soit l'abîme séparant 'Abdu'l-Baha de celui qui est la source d'une Révélation indépendante, la distance est encore infiniment plus grande entre celui qui est le Centre de l'Alliance et ses serviteurs chargés de continuer son oeuvre, quels que soient le nom, le rang, les fonctions ou les oeuvres de ces derniers. A ceux qui ont connu 'Abdu'l-Baha et qui, mis en contact avec sa personnalité magnétique, lui ont voué une si fervente admiration, je demande de vouloir bien méditer à la lueur de cette affirmation, sur la grandeur d'un être (142) dont le rang est tellement plus élevé que le sien.

Les paroles du fondateur de notre Foi et de l'interprète de ses enseignements enchâssent de façon indescriptible les vérités fondamentales suivantes :
'Abdu'l-Baha n'est pas une Manifestation de Dieu.

Bien qu'il soit le successeur de son père, il n'occupe point une station analogue. Personne, hormis le Bab et Baha'u'llah, ne peut prétendre à une telle station avant l'expiration d'un millénaire entier....

Les propres affirmations d'"Abdu'l-Baha, destinées à confirmer cet avertissement, sont tout aussi énergiques et catégoriques : Voici, affirme-t-Il, ma conviction ferme et inébranlable, l'essence de ma croyance déclarée et explicite -conviction et croyance que les citoyens du Royaume d'Abha partagent pleinement : La Beauté Bénie est le Soleil de vérité et sa lumière la lumière de vérité... Le Bab est également le Soleil de vérité et sa lumière la lumière de vérité... Mon rang est celui de la servitude -servitude qui est complète, pure et réelle, fermement établie, durable, évidente, explicitement révélée et non sujet à commentaires... Je suis l'interprète de la Parole de Dieu; telle est mon explication.

Le testament d'"Abdu'l-Baha, document ultime conçu en vue de la perpétuelle propagation des directives et des vœux d'un Maître défunt, contient dans un de ses plus importants passages une réponse aux violateurs les plus acharnés de l'alliance de son père qui, animés d'une inlassable ténacité,

l'accusaient de prétendre tacitement à une position égale, sinon supérieure, à celle de Baha'u'llah. Par cette réponse -écrite d'un ton et en termes bien faits pour les confondre 'Abdu'l-Baha les prive de leur arme principale en déclarant : Voici la base fondamentale de la croyance des gens de Baha : Sa Sainteté l'Exalté (le Bab) est la Manifestation de la concorde et de l'unité de Dieu ainsi que le précurseur de l'Ancienne Beauté (Baha'u'llah). Sa Sainteté la Beauté d'Abha (Baha'u'llah) (puisse ma vie être offerte en sacrifice à ses fidèles amis) est la suprême Manifestation de Dieu et l'Aurore de sa plus divine Essence. Tous les autres sont ses serviteurs n'agissant que par son ordre.

Ces affirmations si lumineusement claires et formelles, bien qu'incompatibles avec toute prétention à la station de prophète, ne nous permettent nullement de conclure qu'"Abdu'l-Baha n'est qu'un des serviteurs de la Beauté Bénie, et que sa fonction se limite à celle d'un interprète autorisé des enseignements de son père. A Dieu ne plaise que je professe une telle notion. Le considérer sous ce jour équivaldrait à une évidente trahison à l'égard de l'inestimable héritage (143) que Baha'u'llah a laissé à l'humanité. La position que la Plume suprême lui a conférée est superlativement élevée. elle domine et surpasse les inductions qui découlent des propres déclarations écrites d'"Abdu'l-Baha. Soit dans le Kitab-i-Aqdas, la plus importante et la plus sacrée de toutes les oeuvres de Baha'u'llah, soit dans le Kitab-i-'Ahd, le livre de son Alliance, ou encore dans le Sùriy-i-Ghusn (Tablette de la Branche), on trouve, écrites de la main de Baha'u'llah -et puissamment renforcées par les Tablettes adressées en propre à son fils- certaines allusions qui investissent 'Abdu'l-Baha d'un pouvoir, et le parent d'une auréole, que la présente génération ne pourra jamais apprécier à leur juste valeur.

Il est, et il doit être considéré à jamais, d'abord comme le centre et l'axe de l'incomparable alliance universelle de Baha'u'llah, et encore comme son oeuvre la plus exaltée, le miroir immaculé de sa lumière, le parfait exemple de ses enseignements, l'infaillible interprète de sa parole, la personnification de tout idéal baha'i. l'incarnation de toutes les vertus baha'ies, la plus grande Branche issue de l'Antique Racine, l'organe de la loi de Dieu, l'être autour duquel les noms gravitent, la cheville ouvrière de l'unité de l'humanité, le symbole de la plus grande paix, la lune de l'orbe central de cette suréminente Dispensation titres et épithètes qui se confondent et trouvent leur expression la plus élevée et la plus juste dans le nom magique d'"Abdu'l-Baha. Il domine et surpasse ces appellations. Il est le Mystère de Dieu, expression choisie par Baha'u'llah lui-même pour le désigner. Cette dénomination, sans nous donner en rien le droit de lui assigner la station de prophète, nous indique comment les caractéristiques de la nature humaine, de la science et de la perfection se sont fondues dans la personne d'"Abdu'l-Baha en une complète harmonie."

...

Baha'u'llah écrivant de sa propre main, s'adresse ainsi à 'Abdu'l-Baha : O

toi qui es la prunelle de mes yeux! Que ma gloire, l'océan de la bienveillance de mon amour, le soleil de ma bonté, le ciel de ma miséricorde se posent sur toi. Nous prions Dieu d'éclairer le monde par ta science et ta sagesse. Nous le prions de choisir pour toi ce qui réjouira ton coeur et apportera la consolation à tes yeux. Que la gloire de Dieu soit sur toi, écrit-il dans une autre Tablette, et sur quiconque te sert et gravite autour de toi. Malheur, grand malheur à qui te fait opposition et t'injurie! Heureux celui qui te jure fidélité; que le feu de l'enfer tourmente celui qui est ton ennemi. Nous avons fait de toi un abri pour toute l'humanité affirme-il dans une autre Tablette : Tu es un bouclier pour tous ceux qui sont au ciel et sur la terre, une forteresse pour qui a cru en Dieu, l'Incomparable, l'Omniscient. Que Dieu veuille bien par toi les protéger, les enrichir, les soutenir, qu'il t'inspire ce qui sera une source de bonheur pour toutes choses créées, un océan de bonté pour tous les hommes, et l'aurore de la miséricorde pour tous les peuples."

Dans une prière révélée en l'honneur d'Abdu'l-Baha, Baha'u'llah supplie : Tu sais, ô mon Dieu ! que je ne désire pour lui que ce que tu as toi-même désiré, et que c'est pour me conformer à ton intention que je l'ai choisi. Accorde, en conséquence, qu'il soit victorieux, grâce à tes légions terrestres et célestes... Je t'en conjure, par l'ardeur de mon amour pour toi et par mon inspiration à manifester ta cause, décrète pour lui et pour ceux qui l'aiment ce que tu as destiné à tes Messagers et aux Dépositaires de ta Révélation. En vérité. Tu es le Tout-puissant, l'Omniscient.

Lors d'une visite d'Abdu'l-Baha à Beyrouth (144) Baha'u'llah lui adressa par la plume de son secrétaire Mirza Aqa Jan, une lettre (145) où nous lisons ce qui suit : Louange à Lui qui a honoré la terre de Ba (Beyrouth) de la présence de celui autour de qui tous les noms gravitent. Tous les atomes de la Terre ont annoncé à toutes choses créées que, de derrière la porte de la ville-prison (146) est apparu l'orbe de la beauté de la puissance de la plus grande Branche de Dieu -son mystère antique et immuable -, qu'au-dessus de son horizon il a brillé, alors qu'il cheminait vers un autre pays. L'affliction s'est ainsi abattue sur la Ville-Prison. tandis qu'une autre terre se réjouissait... Béni, doublement béni, est le sol que ses pas ont foulé, l'oeil que la beauté de son visage a réjoui. l'oreille qui a eu l'honneur d'entendre son appel, le coeur qui a goûté à la douceur de son amour, la poitrine qui s'est dilatée à son souvenir, la plume qui a célébrée sa louange, le parchemin qui a porté le témoignage de ses écrits. (147)

'Abdu'l-Baha confirmant l'autorité qui lui a été conférée par Baha'u'llah écrit la déclaration suivante : conformément au texte explicite du Kitab-i-Aqdas, Baha'u'llah a fait du Centre de l'Alliance l'interprète de sa parole. Cette Alliance est si ferme et si puissante que depuis l'origine des temps jusqu'au jour présent aucune dispensation religieuse n'a produit son pareil.

Le rang si exalté d'Abdu'l-Baha et les surabondantes louanges dont Baha'u'llah a glorifié son fils dans ses livres et Tablettes sacrés, tout en lui

accordant une distinction unique, hors pair, ne devraient jamais être interprétés comme conférant à leur bénéficiaire une station identique, ou équivalente, à celle de son père, la Manifestation elle-même. Donner à un quelconque de ces passages cités une telle interprétation mettrait celle-ci. et pour des raisons qui sautent aux yeux, en conflit immédiat avec les affirmations et les avertissements non moins clairs et authentiques dont j'ai déjà fait mention. A vrai dire, ainsi que je l'ai antérieurement établi, ceux qui surestiment la station d'"Abdu'l-Baha sont aussi répréhensibles et font autant de mal que ceux qui la sous-estiment. Et voici pourquoi : par leur insistance à tirer des écrits de Baha'u'llah des conclusions nullement autorisées, ils justifient, sans le vouloir, les fausses accusations et les déclarations trompeuses de l'ennemi et lui fournissent continuellement des preuves.

En conséquence, Je trouve nécessaire de déclarer sans équivoque ou hésitation que ni dans le Kitab-i- Aqdas ni dans le livre de l'Alliance de Baha'u'llah, ni même dans la Tablette de la Branche, ni dans aucune autre Tablette révélée par Baha'u'llah ou par 'Abdu'l-Baha, il ne se trouve la moindre phrase ou expression qui puisse autoriser à soutenir l'opinion qui tend à admettre la soi-disant "unité mystique" de Baha'u'llah et d'"Abdu'l-Baha, pas plus qu'à établir l'identité de ce dernier soit avec son père, soit avec toute autre Manifestation antérieure."

...

J'affirme, est le propre commentaire d'"Abdu'l-Baha sur la Tablette de la Branche (148), que le vrai sens, la signification réelle, le secret le plus profond de ces versets, de ces mots eux-mêmes, c'est la constatation de ma servitude vis-à-vis du seuil sacré de la Beauté d'Abha, de mon effacement personnel, de mon entière annihilation devant lui. C'est de cela qu'est faite ma couronne resplendissante, mon précieux ornement. C'est de cela que je m'enorgueillis dans le royaume de la terre et du ciel. C'est là ce dont je me fais gloire dans la compagnie des élus ! Il n'est permis à personne, nous avertit-il dans le passage immédiatement subséquent, de donner à ces versets aucune autre explication. Je suis, affirme-t-il dans le même ordre d'idées, en conformité avec le texte formel du Kitab-i-Aqdas et du Kitab-i-'Ahd le manifeste interprète de la parole de Dieu... Quiconque n'accepte pas mon interprétation est la victime de son imagination.

La conséquence inévitable de la croyance à l'identité de l'auteur de notre Foi et de celui qui est le Centre de son Alliance serait de placer 'Abdu'l-Baha dans une position supérieure à celle du Bab, alors que le principe contraire, bien qu'il ne soit pas encore universellement reconnu, est à la base de cette Révélation. Elle justifierait aussi l'accusation par laquelle, durant tout le ministère d'"Abdu'l-Baha, les briseurs d'Alliance se sont efforcés de corrompre les esprits et de pervertir la compréhension des loyaux adeptes de Baha'u'llah...

'Abdu'l-Baha n'est pas une Manifestation de Dieu, il reçoit sa lumière, son inspiration, son appui directement de la source de la Révélation baha'ie ;

il reflète de façon parfaite, comme un miroir clair et idéal, les rayons de la gloire de Baha'u'llah, sans posséder de façon inhérente, cette indéfinissable réalité, qui cependant pénètre toutes choses, mais demeure l'apanage exclusif et la marque distinctive du Prophète. Ses paroles, tout en possédant une égale validité, ne sont pas égales en rang à celles de Baha'u'llah; il ne doit pas non plus être acclamé comme étant la réapparition de Jésus-Christ, le Fils qui viendra "dans la gloire du Père". Ces vérités déjà patentes trouvent une justification accrue, et sont encore renforcées, par les déclarations suivantes qu'Abdu'l-Baha a adressées à quelques croyants d'Amérique, déclarations qui me permettent de mettre un point final à ce chapitre : Vous avez écrit qu'une dissidence existe entre les croyants en ce qui concerne la "seconde venue du Christ". Mon Dieu ! Que de fois cette question a-t-elle été soulevée, et toujours 'Abdu'l-Baha y a répondu par l'affirmation aussi claire qu'irréfutable émanée de sa plume. Les prophètes, en mentionnant "le Dieu des Armées" et le "Christ à venir" ont voulu uniquement et sans équivoque possible, désigner la Perfection Bénie (Baha'u'llah) et Sa Sainteté l'Exalté (le Bab). Mon nom, à moi, est 'Abdu'l-Baha, ma qualification est 'Abdu'l-Baha. ma réalité est 'Abdu'l-Baha, ma louange est 'Abdu'l-Baha. ma soumission à la Perfection bénie est mon glorieux et resplendissant diadème, et servir l'humanité entière est ma perpétuelle religion... Je n'ai point de nom, de titre, de mention, de qualité autre qu'Abdu'l-Baha, et jamais n'en aurai d'autre. C'est là mon ardent désir. C'est là l'objet de la plus profonde aspiration de mon âme. C'est de cela qu'est faite ma vie éternelle. C'est de cela qu'est faite ma gloire sans fin.

NOTES POUR " 'ABDU'L-BAHA par Shoghi Effendi (136) "

136. La Dispensation de Baha'u'llah, pp. 59-76 (OMB pp. 121-31).

137. Ibidem p. 12 (OMB p.94).

138. Les extraits qui suivent se rapportent naturellement à 'Abdu'l-Baha. Cependant pour éviter les répétitions, les extraits des Ecrits cités par Shoghi Effendi mais rapportés par ailleurs dans ce recueil n'ont pas été reproduits ici.

139. La "dispensation baha'ie" est une période, d'au moins mille ans, durant laquelle les lois de Baha'u'llah sont applicables pour l'humanité. Après cette période, une autre Manifestation de Dieu viendra et aura l'autorité d'abroger ou de proroger les lois de Baha'u'llah. La Dispensation baha'ie est divisée en trois âges: l'âge apostolique ou héroïque, qui va de 1844 à 1921, l'âge de transition ou de formation qui doit aboutir, dans les siècles à venir, à l'âge d'or de l'ère baha'ie.

140. La durée minimale de la Dispensation baha'ie.

141. Le Gardien et la Maison Universelle de Justice.

142. Baha'u'llah.

143. Voir la première phrase du Kitab-i-'Ahd

144. A l'invitation de Midhat Pasha, gouverneur de la province de Syrie, 'Abdu'l-Baha se rendit à Beyrouth en 1879. Midhat Pasha est considéré par les Turcs comme le père de la constitution. Ce voyage a une signification

particulière puisqu'il a eu lieu à l'invitation du gouverneur et que le statut d'Abdu'l-Baha était alors celui d'un prisonnier de l'Empire Ottoman. L'édit du Sultan 'Abdu'l-Aziz, déposé trois ans plus tôt n'avait pas été abrogé et cet édit interdisait tout contact avec les prisonniers. Lors de ce voyage, le Maître rencontra un certain nombre de personnalités éminentes dont Shaykh Muhammad 'Abduh, futur Grand Mufti d'Egypte.

145. Connue sous le nom de Lawh-i-Ard-i-Ba (Tablette de la terre de Ba).

146. 'Akka.

147. On peut lire le texte anglais complet de cette Tablette dans *Tablets of Baha'u'llah revealed after the Kitab-i-Aqdas*, P 227 et sa traduction dans *Tablette de Baha'u'llah* pp. 235-38.

148. Selon A. Taherzadeh (*The Revelation of Baha'u'llah*, vol. II, p. 395), c'est Mirza Haydar-'Ali qui a demandé à 'Abdu'l-Baha la signification de la Tablette de la Branche et de quelques vers de *Mathnaviy-i-Mubarak* (un poème mystique de Baha'u'llah) se rapportant au Maître.

RUPTURE DE LA PETITE ALLIANCE

Après l'ascension de Baha'u'llah et la lecture du *Kitab-i-'Ahd*, deux types de personnes, mis a part les ennemis traditionnels de la Foi, se sont levés pour s'opposer a 'Abdu'l-Baha : des membres de la famille de Baha'u'llah et quelques baha'is éminents (149). Ces derniers étaient mus par l'ambition personnelle et le goût du pouvoir : ils espéraient entraîner avec eux une partie des croyants et, à l'instar des autres religions, créer des divisions et des écoles. Notre objectif n'est pas de faire l'historique de la rupture de l'alliance de Baha'u'llah. Les personnages de ces drames ont, depuis longtemps, rejoint les oubliettes de l'histoire ! Notre but est de réunir les textes fondamentaux sur l'Alliance. C'est pourquoi nous ne nous attardons pas trop sur ces âmes perdues (150)

Les membres de la famille réunis autour de Mirza Muhammad-'Ali (151) considéraient la cause de Dieu comme une affaire familiale et le moins que l'on puisse dire est qu'ils ne comprenaient pas le rang d'"Abdu'l-Baha" (152). En 1900, 'Abdu'l-Baha entreprit la construction du tombeau du Bab à l'emplacement indiqué par Baha'u'llah (153). Les briseurs de l'Alliance décidèrent de franchir un pas supplémentaire dans leurs efforts inlassables pour nuire à 'Abdu'l-Baha : ils rapportèrent aux autorités qu'"Abdu'l-Baha construisait une forteresse sur le mont Carmel et allait élever l'étendard de la révolte. Ils firent circuler calomnies et rumeurs à tel point que le gouvernement central, alarmé, assigna 'Abdu'l-Baha et sa famille à résidence à 'Akka. La surveillance fut renforcée, les restrictions devinrent plus nombreuses. Selon la confession (154) écrite de Mirza Badi'u'llah' (155) pour parvenir à ce résultat les briseurs de l'Alliance hypothéquèrent le manoir de Bahji, dans lequel ils vivaient, et Mirza Majdu'd-Din alla rencontrer le gouverneur de la province de Syrie, Nazim Pasha, à Damas, chargé de cadeaux, pour qu'il appuie les accusations lancées contre 'Abdu'l-Baha' (156). Le 20

août 1901, au retour de Bahji où il avait célébré la déclaration du Bab (suivant le calendrier lunaire) 'Abdu'l-Baha fut informé par le gouverneur de la ville qu'il ne devait plus quitter les limites de la ville, sur ordre du Sultan. La machination des briseurs de l'Alliance ne les épargnait pas puisqu'eux aussi étaient assignés à résidence dans les limites de la ville d'Akka. Mais, magnanime, 'Abdu'l-Baha intercédait auprès du gouverneur pour que ses demi-frères et son cousin disposent de plus de souplesse et puissent regagner leurs résidences à Bahji et à Tibériade. Ces restrictions durèrent jusqu'en 1908, avec des hauts et des bas, des moments de peine et d'angoisse. En 1907, une nouvelle commission d'enquête vint en Terre sainte. Soudoyée par les briseurs de l'Alliance, elle rédigea un document alarmiste et fallacieux. En 1908, leur cause semblait entendue : Abdu'l-Baha devait être soit déporté soit exécuté, Shoghi Effendi écrit à ce sujet :

Peu après cette inspection (la commission avait inspecté la construction du mausolée du Bab sur les pentes du mont Carmel) on s'aperçut soudain, un soir, au coucher du soleil, que le navire qui était au large de Haïfa avait levé l'ancre et se dirigeait vers 'Akka. La nouvelle que les membres de la commission s'étaient embarqués se répandit rapidement dans la population excitée. On s'attendait à ce qu'il s'arrête assez longtemps à 'Akka pour embarquer 'Abdu'l-Baha et continuer ensuite sa route vers sa destination. La consternation et l'angoisse s'emparèrent des membres de sa famille lorsqu'ils furent informés de l'approche du navire. Les quelques croyants encore présents pleuraient tristement à l'idée qu'ils allaient être séparés de leur Maître. On put voir 'Abdu'l-Baha, à cette heure tragique, en train d'arpenter, seul et en silence, la cour de sa maison.(157)

Le bateau qui devait l'emmener venait de quitter le port de Haïfa pour 'Akka lorsqu'il fit demi-tour pour cingler vers Istanbul : la nouvelle d'un attentat contre la vie du souverain venait d'arriver. Quelques mois après, la révolution des Jeunes Turcs changeait le cours de l'histoire. (158) Le Testament d'Abdu'l-Baha a été écrit durant cette période. Dans la première partie 'Abdu'l-Baha fait allusion à la commission d'enquête:

Le siège gouvernemental de Sa Majesté envoya une Commission d'enquête, laquelle, enfreignant toutes les lois de justice et d'équité qui siéent à Sa Majesté Impériale, voire avec la plus criante injustice, procéda aux investigations.

Dans la seconde partie de son testament 'Abdu'l-Baha ajoute : "je suis maintenant en très grand danger... " (159) Shoghi Effendi confirme que le Maître écrivit son testament (160) durant cette période.

Parallèlement, Mirza Muhammad-'Ali, s'appuyant sur les ambitions d'Ibrahim Khayru'llah, essaya de gagner à sa cause la communauté américaine naissante. Mais en vain. La cité de New York reçut le titre de "cité de l'Alliance" et la communauté américaine devint "le Champion bâtisseur de l'Ordre administratif de Baha'u 'llah" tandis qu'elle recevait la mission historique d'être à l'avant-garde de la conquête spirituelle du monde en recevant les

Tablettes du Plan Divin d'Abdu'l-Baha. Il n'est pas question de nier les dures épreuves que cette communauté dut traverser mais d'illustrer la réalisation de cette promesse de Baha'u'llah : dans cette Dispensation l'affirmation l'emporte sur la négation !

NOTES POUR " RUPTURE DE LA PETITE ALLIANCE "

149. Ce même scénario s'est répété après le décès du Maître.

150. On peut simplement citer Jamal Burujirdi en Iran et plus tard Ibrahim Khayru'llah en Amérique.

151. Voir le chapitre "la petite alliance".

152. Dans son livre, Bihjat'us-Sudur (Le ravissement des coeurs), Haji Mirza Haydar-'Ali rapporte un souvenir qui reflète cela. Il était à 'Akka et devait quitter la ville pour retourner en Iran. Le Maître lui dit d'aller à Bahji pour saluer une dernière fois les autres membres de la famille. Haji se rendit donc à Bahji où il fut retenu à dîner. Après le dîner, Mirza Muhammad-'Ali le convoqua pour un entretien en tête à tête lors duquel il lui demanda s'il ne trouvait pas que lui (Mirza Muhammad-'Ali) avait également hérité des qualités spirituelles de son père (Baha'u'llah) au même titre que le Maître. Haji demanda la permission de répondre franchement et ajouta poliment que les vertus et les qualités de chacun étaient indiscutables, mais qu'il ne pouvait y avoir qu'un seul Centre de l'Alliance. Entendant cela, Mirza Muhammad-'Ali dit : "il se fait tard, il faut aller dormir" et se retira sans autre mot.

153. En 1891, Baha'u'llah fit sa dernière visite à Haïfa et planta sa tente sur le mont Carmel. C'est à cette période qu'il révéla la Tablette du Carmel et indiqua l'emplacement où le corps du Bab devait avoir son sépulcre définitif. Le 21 mars 1909, le Maître accomplit ce devoir sacré. Cf Dieu passe près de nous, p. 266.

154. Cette confession à la forme d'une lettre écrite aux baha'is en février 1903. Il confirma le contenu de cette confession en mars de cette même année dans une lettre adressée au Professeur E.G. Browne lequel se trouvait alors au Caire, en ajoutant que tout ce que Mirza Muhammad-'Ali faisait circuler sur 'Abdu'l-Baha était mensonge et calomnie.

155. Mirza Badi'u'llah ne resta pas longtemps ferme dans l'Alliance et rejoignit son frère Mirza Muhammad-'Ali. Mirza Badi'u'llah mourut en 1950.

156. Dans Dieu Passe près de nous, p. 254, Shoghi Effendi précise au sujet de cette confession écrite : "... il (Mirza Badi'u'llah) porta témoignage des perfides complots qui furent tramés. "Ce que j'ai entendu dire par d'autres", écrivit Mirza Badi'u'llah, "je veux l'ignorer. Je rendrai compte Seulement de ce que j'ai vu de mes propres yeux, et entendu de sa bouche (Mirza Muhammad-'Ali)".

157. Dieu passe près de nous, p. 260. Voir, pour toute cette période, le chapitre 17 de Dieu passe près de nous. Consulter également 'Abdu'l-Baha de H.M. Balyuzi chap. 7.

158. Lire Sélections des Ecrits d'Abdu'l-Baha extrait n° 188 écrit durant cette période.

159. Shoghi Effendi est né en 1897. A la fin des restrictions il n'avait donc

que 11 ans.

160. Dieu passe près nous. p. 258. A cette même époque, 'Abdu'l-Baha a écrit une Tablette à Mirza Taqi Afnan, le Vakilu'd-Dawlih (représentant d'Abdu'l-Baha pour la construction de la Maison d'Adoration d'Ishqabad et cousin du Bab) lui donnant les instructions nécessaires pour l'élection de la Maison Universelle de Justice et l'exécution des clauses de son testament au cas où 'Abdu'l-Baha vînt à disparaître. Cf. The Covenant of Baha'u'llah, p. 241, et le chapitre "Les élucidations de la Maison Universelle de Justice" du présent ouvrage.

LECTURE DU TESTAMENT DE 'ABDU'L-BAHA

'Abdu'l-Baha quitta ce monde le 28 novembre 1921 aux environs de 13h30 du matin. Shoghi Effendi se trouvait à cette époque en Angleterre. Amatu'l-Baha (161) raconte:

Le Bureau du Major Tudor Pole (162) à Londres servait souvent de boîte postale aux baha'is. Shoghi Effendi y passait ordinairement chaque fois qu'il venait à Londres. Le 29 novembre 1921 vers 9h30 du matin, le télégramme suivant parvenait à ce bureau:

Cyclometry Londres

Sa Sainteté 'Abdu'l-Baha monté Royaume Abha.

Informez amis.

Plus Sainte Feuille

...Je crois qu'il (163) téléphona à Shoghi Effendi lui demandant de passer tout de suite à son bureau, sans lui donner d'explication, sachant le choc énorme qu'une telle nouvelle produirait sur lui. Quoiqu'il en soit, Shoghi Effendi arriva à Londres vers midi et alla au 61 St James Street... où on l'introduisit dans le bureau privé du Major. Tudor Pole n'y était pas à cet instant. Alors qu'il attendait debout, dans cette pièce, son regard tomba sur le nom d'Abdu'l-Baha et le télégramme ouvert sur le pupitre. Il le lut. Quand le Major Tudor Pole entra, un instant plus tard, il trouva un Shoghi Effendi abasourdi, effondré et prostré par cette nouvelle catastrophique. (164)

Le 21 décembre 1921, Shoghi Effendi était en route pour Haïfa (165), et Bahiyiyh Khanum (166) envoyait le télégramme suivant :

Réunion souvenir travers monde sept janvier. Procurer prières pour unité et fermeté. Maître a laissé instructions complètes dans son testament.

Traduction sera envoyée. Informez amis. (167)

Ruhiyyih Khanum précise :

Quand 'Abdu'l-Baha trépassa, si soudainement et si calmement sans maladie sérieuse, les membres de sa famille, affolés, cherchèrent à savoir s'il avait laissé des instructions concernant sa sépulture. N'ayant rien trouvé. ils l'enterrèrent au centre des trois pièces adjacentes à l'intérieur du

tombeau du Bab. Ils découvrirent son testament, consistant en trois testaments écrits à des époques différentes et formant un seul document, adressé à Shoghi Effendi. Shoghi Effendi avait maintenant le pénible devoir d'entendre ce qu'il contenait. Quelques jours après son arrivée, ils le lui lurent... (168)

Nous recueillons de différentes sources que le matin du 3 janvier 1922. Shoghi Effendi visita le tombeau du Bab et de son grand-père. Le même jour, chez sa tante (169), mais en dehors de sa présence, on lut le testament du Maître à neuf hommes, pour la plupart membres de la famille d'Abdu'l-Baha ; on leur montra son sceau, sa signature et son écriture. Shoghi Effendi demanda à l'un d'eux, un baha'i iranien, d'en établir une copie conforme. Quelques semaines plus tard. Shoghi Effendi écrivit à un baha'i de longue date : "le testament d'Abdu'l-Baha fut lu le 7 janvier 1922, dans sa maison, en présence de baha'is venant d'Iran, d'Inde, d'Égypte, d'Angleterre, d'Italie, d'Allemagne, d'Amérique et du Japon..." (170)

Il convenait que ce fût la Plus Sainte Feuille, et non Shoghi Effendi qui annonçât au monde baha'i les clauses du testament d'Abdu'l-Baha. Le 7 janvier, elle envoyait deux câbles en Iran :

Réunions souvenir ont été tenues tout autour du monde. Le Seigneur de tous les mondes (171) dans son testament a révélé ses instructions. Copie sera envoyée. Informez croyants.

et

Testament envoyé. Shoghi Effendi Centre Cause (172)

NOTES POUR " LECTURE DU TESTAMENT DE 'ABDU'L-BAHA "

161. Madame Mary Rabbani, née Maxwell. Elle reçut le titre d'Amatu'l-Baha Ruhiyiyh Khanum lors de son mariage avec Shoghi Effendi en 1937. Sa mère, Mme May Maxwell, née Bolles, fut la mère spirituelle de l'Europe et la première baha'ie à se déclarer en Europe. Elle vivait alors à Paris (1898). Elle s'éteignit à Buenos Aires lors d'une tournée de conférences sur la foi baha'ie. Elle fut élevée au rang de martyr. Son père, Sutherland Maxwell, fut élevé au rang de Main de la Cause en 1951. Architecte, il épaula Shoghi Effendi dans la construction de la superstructure du tombeau du Bab. Une des portes du rez-de-jardin du tombeau du Bab porte son nom. A la mort de son père, Amatu'l-Baha fut élevée au rang de Main de la cause de Dieu.

162. Ancien officier britannique très dévoué à la personne du Maître.

163. Tudor Pole.

164. La Perle inestimable, p. 51.

165. Il arriva à Haïfa le 29 décembre 1921.

166. La Plus Sainte Feuille, la soeur de 'Abdu'l-Baha. Le seul membre de la famille de Baha'u'llah resté ferme dans l'Alliance.

167. Ibidem p. 56.

168. La perle inestimable. p. 54.

169. Une des filles d'Abdu'l-Baha. 'Abdu'l-Baha eut quatre filles : Diya'i'yyih Khanum (mère de Shoghi Effendi), Tuba Khanum, Ruha Khanum et Munnavar Khanum.

Pour de plus amples informations voir The Covenant of Baha'u'llah de A. Taherzadeh p. 358 et pages suivantes.

170. Ibidem, p. 58.

171. 'Abdu'l-Baha. Le terme seigneur ici est celui de la noblesse "Mawla" et non 'Rab' réservé à la divinité.

172. La perle inestimable, p. 59.

TESTAMENT DE 'ABDU'L-BAHA : 1° Partie

Que toutes louanges soient rendues à celui (173) qui, par le bouclier de son alliance, a sauvé le temple de sa cause des flèches du doute, qui, par les armées de son testament, a préservé le sanctuaire de sa très bienfaisante loi et qui a protégé son sentier droit et lumineux, contenant ainsi l'assaut de la horde des briseurs de l'Alliance (174) qui ont menacé de renverser son édifice divin; qui a veillé sur sa puissante forteresse et sa Foi toute glorieuse à l'aide des hommes que la calomnie n'affecte pas, que nulle profession, nulle gloire, nulle puissance terrestre ne peuvent détourner de l'alliance de Dieu ni de son testament solidement établis par ses paroles claires et évidentes, alliance et testament (175) écrits et révélés par sa toute glorieuse Plume et inscrits dans la Tablette préservée. (176)

Le salut et la louange, la bénédiction et la gloire soient sur cette première Branche (177) de l'Arbre divin et sacré, cette Branche bénie, tendre, verdoyante, jaillissant des deux saints Arbres jumeaux (178) ; sur la perle la plus merveilleuse, la perle unique et inestimable qui étincelle d'entre les flots houleux des deux Mers jumelles ; sur les rejetons de l'Arbre de sainteté, les rameaux de l'Arbre céleste, ceux qui, au jour de la grande division, sont demeurés fermes et inébranlables dans l'Alliance ; sur les Mains (179) (piliers) de la cause de Dieu qui ont abondamment répandu les parfums divins, qui ont annoncé ses preuves, proclamé sa Foi, divulgué sa Loi, qui se sont détachées de tout ce qui n'est pas Lui, qui ont représenté la droiture dans ce monde et allumé le feu de l'amour de Dieu au tréfonds du coeur et de l'âme de ses serviteurs; sur ceux qui ont cru, qui sont demeurés constants dans son Alliance, qui ont suivi la lumière qui, après ma disparition, luit de l'aurore de la direction divine, car voyez ! C'est lui la Branche bénie et sacrée, issue des deux saints Arbres jumeaux. Heureux celui qui recherche l'abri de son ombre, étendue sur toute l'humanité.

O vous, bien-aimés du Seigneur ! Le plus important, c'est de protéger la vraie Foi de Dieu, de préserver sa Loi, de sauvegarder sa cause et de servir son Verbe. Dans ce chemin, dix mille êtres ont répandu des flots de leur sang sacré ; ils lui ont offert leur précieuse vie en sacrifice; plongés dans une sainte extase, ils se sont hâtés vers le champ glorieux du martyr; ils ont élevé l'étendard de la Foi de Dieu et, avec le plus pur de leur sang, ils ont inscrit sur la tablette du monde les versets de son unité divine. La poitrine bénie de Sa Sainteté le Glorifié (180) (que ma vie lui soit

sacrifiée), devint une cible pour les traits de l'adversité ; et à Mazindaran, les pieds bénis de la Beauté d'Abha' (181) (que ma vie soit offerte pour ceux qu'il aime) furent cruellement battus, jusqu'au sang, au point d'être douloureusement blessés ; il eut aussi le cou chargé de chaînes de captif, et les pieds fixés dans des ceps. (182) Durant une période de cinquante ans, chaque heure vit fondre sur lui des tribulations et des calamités nouvelles, des afflictions et des soucis nouveaux l'assaillirent.

Après avoir, par exemple, enduré de profondes vicissitudes, il fut réduit à errer sans toit ni asile (183), il fut victime, une fois de plus, d'afflictions et de tourments renouvelés. En 'Iraq, la Lumière du monde fut tellement exposée aux ruses du peuple de méchanceté (184) que sa splendeur en fut éclipcée. Plus tard on l'envoya en exil dans la Grande Ville (Constantinople), puis vers la Terre du Mystère (Andrinople) (185) ; de là, sous le coup d'une grave injustice, il fut enfin transféré à la Plus Grande Prison ('Akka) (186). Celui que le monde a lésé (que ma vie soit sacrifiée à ses bien-aimés) fut quatre fois banni d'une ville à une autre jusqu'à ce que, condamné à la réclusion perpétuelle, il fut finalement incarcéré dans cette prison, la prison des voleurs de grand chemin, la prison des brigands et des assassins. Tout cela n'est qu'une seule épreuve parmi tant d'autres qui ont affligé la Beauté Bénie, les autres étant tout aussi douloureuses.

Une autre épreuve encore, ce fut l'hostilité, l'injustice flagrante, l'iniquité et la rébellion de Mirza Yahya. Bien que cet Opprimé (187), ce prisonnier l'eût, par sa tendre bonté, élevé au sein de sa propre famille depuis son plus jeune âge, bien qu'à chaque instant il l'eût comblé de son affectueuse sollicitude, qu'il eût soutenu sa réputation, qu'il l'eût protégé de toute infortune, qu'il l'eût fait aimer par ceux de ce monde et de l'autre, et en dépit des exhortations énergiques et des conseils de Sa Sainteté le Glorifié (le Bab) et des avertissements clairs et péremptoires: "Prends garde, prends garde que les dix-neuf lettres du Vivant et ce qui a été révélé dans le Bayan ne soient un voile pour toi !", malgré cela, Mirza Yahya le renia, agit traîtreusement avec lui ; il ne le crut pas, sema les germes du doute, ferma les yeux à ses versets manifestes et s'en détourna. Si encore il s'en était tenu là ! Mais non, il essaya même de verser le sang sacré (de Baha'u'llah) (188), puis il mena un grand tapage et souleva le trouble autour de lui, attribuant à Baha'u'llah de la malveillance et de la cruauté à son égard. Quelles séditions ne fomenta-t-il pas, et quelle tempête de discordes ne souleva-t-il pas durant son séjour dans la Terre du Mystère (Andrinople) ! A la fin ses machinations provoquèrent l'exil du Soleil du monde, ici, dans cette prison suprême, et, sous une cruelle oppression, ce Soleil se coucha à l'occident, dans cette grande Prison.

O vous qui demeurez fermes et solidement attachés à l'Alliance ! Le Centre de sédition, le premier promoteur de la division, Mirza Muhammad-'Ali, a quitté l'ombre de la Cause, il a brisé l'Alliance, falsifié le texte sacré,

infligé à la vraie Foi de Dieu un grave dommage ; il a dispersé son peuple; avec une amère rancoeur, il s'est efforcé de nuire à 'Abdu'l-Baha et, avec la plus grande hostilité, il a attaqué ce serviteur du Seuil sacré. Il n'est pas une flèche qu'il n'ait saisie et lancée pour percer la poitrine de ce serviteur opprimé, point de blessure qu'il n'ait négligé de m'infliger avec cruauté, pas de venin qu'il n'ait préparé pour empoisonner la vie de cet infortuné. Je jure par la très sainte Beauté d'Abha et par la lumière qui luit de Sa Sainteté le Glorifié (que mon âme soit sacrifiée à leurs plus modestes serviteurs), qu'à cause de cette iniquité, ceux qui demeurent dans le pavillon du royaume d'Abha ont gémi, le concours céleste se lamente, les vierges immortelles du ciel ont élevé leurs cris plaintifs dans le paradis suprême, l'assemblée des anges a exhalé sa douleur et poussé des gémissements. Les actes de cet être inique atteignirent une telle cruauté qu'il frappa de sa cognée la racine de l'Arbre béni, qu'il porta un coup violent au temple de la cause de Dieu, que les aimés de la Beauté bénie versèrent des larmes de sang et que les ennemis du seul vrai Dieu en furent heureux et encouragés ; en répudiant l'Alliance, il détourna de la cause de Dieu maints chercheurs de vérité, ranima les espoirs flétris des partisans de Yahya, se fit détester, provoqua l'audace et l'arrogance des ennemis du Très Grand Nom, repoussa les versets fermes et décisifs et sema les germes du doute. Si à chaque instant, les secours promis de la Beauté Ancienne ne m'avaient été gracieusement accordés, tout indigne que je fusse (189) il aurait certainement détruit, voir annihilé la cause de Dieu et renversé l'édifice divin de fond en comble. Mais loué soit le Seigneur. l'aide triomphante du royaume d'Abha arriva, les armées du royaume céleste se précipitèrent pour donner la victoire. La cause de Dieu fut largement répandue, l'appel du Véritable retentit de toutes parts, dans toutes les régions on prêta l'oreille au verbe de Dieu, son étendard se déploya, les drapeaux de sainteté flottèrent glorieusement dans les airs et on chanta les versets célébrant son unité divine. Maintenant, pour que la vraie Foi de Dieu soit gardée et protégée, que sa Loi soit sauvegardée et préservée, et que sa cause reste saine et sauve, il incombe à tous de s'attacher fermement au texte béni, clair et fermement énoncé, qui fut révélé à son sujet. On ne pourra jamais imaginer plus grave transgression que la sienne. Il (Baha'u'llah) dit, sainte et glorieuse est sa parole : "des insensés parmi mes bien-aimés l'ont même considéré comme mon partenaire ; ils ont allumé la sédition dans le pays ; en vérité, ce sont des fomenteurs de troubles" (190). Voyez comme les gens sont insensés ! Ceux qui ont été en sa présence (la présence de Baha'u'llah) et qui ont contemplé son visage, ont néanmoins ébruité de telles folies, jusqu'à ce que, exaltées soient ses paroles explicites, il dise : "S'il s'écarte, ne fût-ce qu'un instant, de l'ombre de la Cause, il sera sûrement réduit à néant". Réfléchissez ! Avec quelle insistance il appuie sur ce seul instant de déviation, c'est-à-dire que, s'il s'inclinait de l'épaisseur d'un cheveu à droite ou à gauche, sa déviation serait clairement établie : et son néant absolu serait manifeste. Et maintenant vous voyez comment la colère de Dieu l'a affligé de tous côtés et comment, de jour en jour, il court à sa perdition. Sous peu vous le verrez,

lui et ses associés, condamnés en eux-mêmes et aux yeux du monde à une ruine complète.

Quelle déviation peut dépasser celle qui consiste à briser l'alliance de Dieu ! Quelle déviation plus grande que d'interpoler et de falsifier les paroles et les versets du texte sacré, ainsi même que l'a déclaré et en a témoigné Mirza Badi'u'llah! Quelle déviation plus grande que de calomnier le Centre de l'Alliance lui-même ! Quelle déviation plus criante que de répandre au loin des rapports faux et insensés concernant le Temple du Testament de Dieu (191) ! Quelle déviation plus grave que de décréter la mort du Centre de l'Alliance en s'appuyant sur le verset sacré : "Quiconque émet une revendication avant l'expiration de mille ans... " alors que lui (Muhammad-'Ali), durant les jours de la Beauté Bénie, avait fait sans vergogne semblable revendication, et avait été confondu par elle de la manière mentionnée précédemment. Le texte de sa revendication, écrit de sa propre main et scellé de son propre sceau, subsiste encore. Quelle déviation plus complète que d'émettre des accusations mensongères sur les bien-aimés de Dieu ! Quelle déviation plus odieuse que de provoquer leur emprisonnement et leur incarcération ! Quelle déviation plus grave que de mettre entre les mains du gouvernement les Saintes Ecritures et les Epîtres, dans l'espoir qu'il (le gouvernement) se dresse pour mettre cet opprimé à mort ! (192) Quelle déviation plus terrible que de menacer de ruiner la cause de Dieu, forger des lettres et des documents et les falsifier de façon calomnieuse, afin de jeter l'alarme et la perturbation dans le gouvernement et le conduire à verser le sang de cet opprimé, les dites lettres et documents étant actuellement en possession du gouvernement. Quelle déviation plus odieuse que son iniquité et sa rébellion ! Quelle déviation plus honteuse que de disperser l'assemblée du peuple du salut ! Quelle déviation plus abominable que les interprétations faibles et vaines du peuple du doute ! Quelle déviation plus perverse que de se joindre à des étrangers et aux ennemis de Dieu !

Il y a quelques mois, celui qui a brisé l'Alliance a préparé, en accord avec d'autres, un document fourmillant de calomnies et de diffamations. dans lequel -à Dieu ne plaise !- parmi quantité d'accusations calomnieuses semblables, 'Abdu'l-Baha est représenté comme le mortel ennemi du Trône et son implacable adversaire. Ces calomnies et ces diffamations bouleversèrent à tel point l'esprit des membres du gouvernement impérial que, finalement, le siège gouvernemental de Sa Majesté envoya une Commission d'enquête, laquelle, enfreignant toutes les lois de justice et d'équité qui siéent à Sa Majesté Impériale, voire avec la plus criante injustice, procéda aux investigations. Les adversaires du seul vrai Dieu se pressèrent étroitement autour des membres de la Commission, expliquant le texte du document, s'étendant sur celui-ci de façon excessive, cependant qu'à leur tour ceux-ci acquiesçaient aveuglément. L'une de leurs nombreuses calomnies spécifiait que ce serviteur avait hissé dans cette ville un drapeau sous lequel il avait appelé le peuple à se ranger, qu'il avait fondé à son profit une nouvelle souveraineté, érigé une forteresse sur le mont Carmel, rallié à lui et soumis à ses

ordres tous les habitants de la région, provoqué une dislocation dans la Foi islamique, fait un pacte avec les chrétiens et -à Dieu ne plaise !- qu'il s'était proposé de tailler la plus large des brèches dans la puissance de la couronne. Que le Seigneur nous protège de mensonges aussi abominables !

Suivant les commandements directs et sacrés de Dieu, il nous est interdit de proférer des calomnies (193) ; nous devons manifester l'amitié et la paix ; nous avons l'obligation de faire preuve de rectitude de conduite et de franchise, et de nous entendre avec tous les peuples et tribus de la terre. (194) Nous devons obéir aux gouvernements et leur souhaiter la prospérité; nous devons considérer que manquer de loyauté envers un roi juste, c'est en manquer envers Dieu lui-même, et souhaiter du mal au gouvernement c'est enfreindre la cause de Dieu. Après ces injonctions formelles et décisives, comment peut-il se faire que ces captifs s'abandonnent à des idées aussi fantaisistes et, du fond de leur prison, comment pourraient-ils manifester pareille déloyauté ? Mais hélas ! La Commission d'enquête a approuvé et confirmé les calomnies de mon frère et de mes ennemis et les a présentées à Sa Majesté le souverain. Et actuellement, une furieuse tempête fait rage autour de ce prisonnier qui attend le bon vouloir, favorable ou défavorable, de Sa Majesté -que le Seigneur l'aide par sa grâce à être juste. Dans tous les cas, c'est avec une tranquillité et un calme absolu qu'Abdu'l-Baha est prêt à se sacrifier et il est entièrement résigné et soumis à Sa Volonté. Est-il transgression plus abominable, plus odieuse et plus perverse !

De la même manière, le Centre de la haine a projeté de mettre 'Abdu'l-Baha à mort et ce fait est certifié par le document ci-joint écrit par Mirza Shu'a'u'llah' (195) lui-même. Il en ressort indiscutablement que, secrètement et avec la plus extrême subtilité, on est en train de conspirer contre moi. Voici les paroles textuelles qu'il écrivit dans cette lettre: "Je maudis à tout instant celui qui a fomenté cette discorde et je profère cette imprécation : "Seigneur! n'aie pour lui aucune miséricorde ! J'espère que, sous peu, Dieu manifestera celui qui n'aura pas de pitié pour lui, celui qui, pour l'instant, est revêtu d'un autre vêtement et à l'égard duquel je ne puis m'expliquer davantage". Par ces mots, il fait allusion au verset sacré qui commence ainsi : "Quiconque prétend, avant l'expiration de mille ans..." (196) Réfléchissez! Comme ils sont déterminés à tuer 'Abdu'l-Baha! Méditez ces paroles dans votre coeur : "Je ne puis m'expliquer davantage", et rendez-vous compte des machinations qu'ils sont en train d'imaginer pour arriver à leur fin (197). Ils craignent qu'en parlant trop, la lettre venant à tomber entre des mains étrangères, leurs complots seraient déjoués et voués à l'échec. Cette expression ne fait qu'annoncer une bonne nouvelle à venir, à savoir que toutes les dispositions nécessaires ont été prises à cet égard.

Mon Dieu, mon Dieu! Tu vois ton serviteur opprimé étroitement enserré par les griffes de lions féroces, de loups ravisseurs, de bêtes sanguinaires. Aide-moi par ta clémence, de par mon amour pour toi, à boire jusqu'à la lie le calice rempli de ta grâce généreuse et qui déborde de fidélité envers

toi, afin que, tombé dans la poussière, je m'affaisse sans connaissance, les vêtements rougis de mon sang. C'est là mon souhait, le désir de mon coeur, mon espoir, ma fierté et ma gloire. Accorde, ô Seigneur, mon Dieu et mon refuge, qu'à mon heure ultime, mon dernier souffle puisse, comme le musc, exhaler son parfum de gloire. Y a-t-il une faveur plus grande que celle-ci ? Non, par ta gloire ! J'en appelle à ton témoignage : pas un jour ne s'écoule où je ne m'abreuve abondamment à cette coupe, à cause des méfaits si cruels de ceux qui ont brisé l'Alliance, allumé la discorde, manifesté leur méchanceté, excité la sédition dans le pays et qui t'ont déshonoré parmi tes serviteurs. Seigneur! Garde la puissante forteresse de ta Foi contre ces briseurs de l'Alliance et protège ton sanctuaire secret (198) contre l'assaut des impies. Tu es en vérité le Puissant, le Bienveillant, le Fort.

En résumé, ô vous les bien-aimés du Seigneur ! Le Centre de sédition, Mirza Muhammad 'Ali, selon les paroles décisives de Dieu, et en raison de ses transgressions sans borne, a gravement déchu et il a été retranché de l'Arbre sacré. En vérité, nous ne leur avons fait aucun tort ; ils se sont nui à eux-mêmes. (199)

Mon Dieu. mon Dieu ! Protège tes serviteurs fidèles des maux de l'égoïsme et de la passion ; que l'oeil vigilant de ta tendre bonté les garde de toute rancune, haine et envie ; abrite-les dans la forteresse imprenable de ta Cause et, les préservant des flèches du doute, fais d'eux des manifestations de tes signes glorieux ; illumine leur visage des rayons éclatants que répand l'Aurore de ta divine unité, réjouis leur coeur par les versets révélés de ton saint royaume et affermis leurs reins par ta toute-puissance qui émane de ton royaume de gloire. Tu es le Généreux, le Protecteur, le Tout-Puissant, le Bienveillant !

O vous qui demeurez fermes dans l'Alliance! Quand l'heure viendra où cet oiseau opprimé, aux ailes brisées, aura pris son essor vers le céleste Concours, quand il se sera hâté vers le royaume de l'invisible et que son corps mortel aura été ou perdu ou caché sous la poussière, il incombe aux Afnan is- sus de l'Arbre de sainteté, qui demeurent fermes dans l'alliance de Dieu, aux Mains (piliers) de la cause de Dieu (que la gloire du Seigneur soit sur elles) et aux amis et bien-aimés, de s'élever coeur et âme et, d'un commun accord, de s'empressez tous sans exception de diffuser les doux parfums de Dieu, enseigner sa cause et promouvoir sa Foi (200) Ils ne doivent pas chercher le repos ni faire de trêve un seul instant. Ils doivent se disperser dans tous les pays, passer sous tous les climats, voyager dans toutes les régions (201). Pleins de zèle, sans repos et inébranlables jusqu'à la fin, ils doivent, dans chaque pays, lancer ce cri triomphal : "O Toi la Gloire des Gloires !" ("Ya-Baha'u'l-Abha"), établir leur renommée partout où ils passeront, brûler avec éclat tels des luminaires dans chaque réunion, et allumer le feu de l'amour divin dans toutes les assemblées, afin que la lumière de la vérité jaillisse, resplendissante au coeur même du monde, que dans tout l'Orient et l'Occident, une multitude vienne se ranger à l'ombre du Verbe de Dieu, que les douces saveurs de sainteté se diffusent, que les

visages brillent, radieux, que les coeurs soient remplis de la spiritualité divine et que les âmes deviennent célestes.

En ces jours, ce qui importe avant tout, c'est de guider les peuples et les nations de la terre. L'enseignement de la Cause est de la plus haute importance, car c'est la pierre angulaire principale de la fondation elle-même. Ce serviteur opprimé s'emploie nuit et jour à promouvoir la Cause et à exhorter les peuples à servir. Il n'a pas pris un instant de repos jusqu'à ce que la renommée de la cause de Dieu ait retenti à travers le monde et que les accents célestes du royaume d'Abha aient éveillé l'Orient et l'Occident. Les biens aimés de Dieu doivent suivre le même exemple. Tels sont le secret de la fidélité et les conditions requises de la servitude au seuil de Bahà! Les disciples du Christ oublièrent leur moi ainsi que toutes choses terrestres, abandonnant leurs affaires et toutes leurs possessions ; ils se purifièrent de l'égoïsme et des passions et, avec un détachement absolu, se dispersèrent de tous côtés, appelant les peuples à la voie divine, jusqu'à ce qu'ils eussent fait du monde un autre monde et qu'ils eussent illuminé la surface de la terre. Jusqu'à leur dernière heure, ils ont fait preuve d'une abnégation totale dans le sentier de ce Bien-aimé de Dieu, et finalement, ils subirent un glorieux martyre en divers pays. Que ceux qui sont des hommes d'action suivent leurs traces !

O mes amis affectueux ! Après la disparition de cet opprimé, il incombe aux Aghsan (Branches), aux Afnan (Rameaux) de l'Arbre sacré, aux Mains (piliers) de la cause de Dieu et aux bien-aimés de la Beauté d'Abha, de se tourner vers Shoghi Effendi - la jeune branche issue des deux Arbres sanctifiés et sacrés, le fruit de l'union des deux rejetons de l'Arbre de sainteté - car c'est lui le signe de Dieu, la Branche élue, le Gardien de la cause de Dieu, celui vers lequel doivent se tourner tous les Aghsan, les Afnan, les Mains de la cause de Dieu, ainsi que ses bien-aimés. Il est l'interprète des paroles de Dieu et, après lui, le premier de ses descendants directs lui succédera.

La jeune Branche sacrée, le Gardien de la cause de Dieu, ainsi que la Maison Universelle de Justice qui doit être établie par des élections universelles, sont tous deux sous la garde et la protection de la Beauté d'Abha. sous la sauvegarde et l'infaillible direction de Sa Sainteté le Glorifié (que ma vie leur soit offerte à tous deux). Tout ce qu'ils décident vient de Dieu. Quiconque n'obéit pas au Gardien ni à la Maison Universelle de Justice n'a pas obéi à Dieu ; quiconque se révolte contre lui et contre elle s'est révolté contre Dieu ; quiconque s'oppose à lui s'est opposé à Dieu ; quiconque entre en contestation avec eux est entré en contestation avec Dieu ; quiconque se dispute avec lui s'est disputé avec Dieu; quiconque le renie, a renié Dieu; quiconque ne croit pas en lui, n'a pas cru en Dieu; quiconque s'écarte, se sépare ou se détourne de lui s'est, en vérité, écarté, séparé et détourné de Dieu. Que la colère, l'indignation et la vengeance de Dieu soient sur cet être ! La puissante citadelle restera inexpugnable et en sécurité par l'obéissance à celui qui est le Gardien de la cause de Dieu. Il incombe aux membres de la Maison Universelle de Justice, à tous les

Aghsan, aux Afnan, aux Mains de la cause de Dieu, de montrer obéissance, soumission et subordination au Gardien de la cause de Dieu, de se tourner vers lui et d'être humbles devant lui.

Celui qui s'oppose à lui s'est opposé au Véritable; il fera une brèche dans la cause de Dieu, subvertira son Verbe et deviendra une manifestation du Centre de sédition. Prenez garde, prenez garde, qu'il n'en soit comme après l'Ascension (de Baha'u'llah), quand le Centre de sédition, devenu arrogant et rebelle, et prenant pour prétexte l'unité divine, se perdit lui-même, troubla et contamina les autres. Il est certain que tout homme vaniteux, se proposant de semer la dissension et la discorde, n'ira pas déclarer ouvertement ses mauvais desseins, certes non ; tel de l'or impur. il prendra plutôt différentes mesures et saisira des occasions diverses pour disperser l'assemblée du peuple de Baha. Mon intention est de montrer que les Mains de la cause de Dieu doivent toujours être sur leurs gardes et dès qu'elles découvrent quelqu'un qui commence à s'opposer au Gardien de la cause de Dieu et à protester contre lui, elles doivent le rejeter de la communauté du peuple de Baha (202) et ne doivent, en aucune façon, accepter d'excuses de sa part. Combien de fois de graves erreurs n'ont-elles pas été recouvertes du manteau de la vérité, afin de semer le doute dans le coeur des hommes !

O vous, bien-aimés du Seigneur ! Il incombe au Gardien de la cause de Dieu de désigner, de son vivant, celui qui deviendra son successeur, afin qu'après sa disparition, des différends ne puissent survenir. Celui qui est désigné doit manifester le détachement de toute chose mondaine; il doit être l'essence de la pureté et montrer dans sa personne la crainte de Dieu, le savoir, la sagesse et la science. Si le premier-né du Gardien de la cause de Dieu ne manifestait pas la vérité des paroles : "L'enfant est l'essence secrète de son père", c'est-à-dire s'il n'héritait pas de l'élément spirituel qui est en lui (le Gardien de la cause de Dieu), et si sa glorieuse origine n'était pas alliée à un noble caractère, alors il (le Gardien de la cause de Dieu) devrait choisir une autre Branche pour lui succéder.

Les Mains de la cause de Dieu doivent élire, au sein de leur groupe, neuf personnes qui seront constamment occupées aux tâches importantes dans le service du Gardien de la cause de Dieu (203) L'élection de ces neuf personnes doit avoir lieu, soit à l'unanimité, soit à la majorité des voix de l'ensemble des Mains de la cause de Dieu et ces neuf élus doivent, par un vote unanime ou majoritaire, agréer celui que le Gardien de la cause de Dieu a choisi comme son successeur. Cet assentiment doit être donné de telle façon que les voix consentantes et dissidentes ne soient pas discernées (c'est-à-dire à bulletin secret).

O amis ! Les Mains de la cause de Dieu doivent être désignées et nommées par le Gardien de la cause de Dieu. Chacun doit demeurer sous son ombre et obéir à son commandement. Si quelqu'un dans le groupe des Mains, ou en dehors, désobéit et cherche la division, il connaîtra la colère de Dieu et sa vengeance, car il aura creusé une brèche dans la vraie Foi de Dieu.

Les Mains de la Cause ont pour devoir de diffuser les parfums divins, d'édifier les âmes des hommes, d'encourager l'étude, d'améliorer le caractère des hommes et d'être toujours, et en toutes circonstances, purifiées et détachées des choses terrestres. Leur conduite, leurs manières, leurs actes et leurs paroles. doivent manifester la crainte de Dieu.

Ce corps des Mains de la cause de Dieu est sous la direction du Gardien de la cause de Dieu. Il doit les exhorter sans cesse afin qu'elles s'efforcent et s'évertuent, de tout leur possible, de diffuser les suaves parfums de Dieu et de guider tous les peuples du monde, car c'est la lumière de la direction divine qui cause l'illumination de tout l'univers. Il n'est nullement permis de négliger, ne fût-ce qu'un instant, ce commandement absolu, obligatoire pour tous, afin que le monde de l'existence devienne comme le Paradis d'Abha, que la surface de la terre devienne céleste, pour que les contestations et les conflits disparaissent entre les peuples, les tribus, les nations et les gouvernements, que tous les habitants de la terre deviennent un seul peuple, une seule race, et que le monde entier soit alors comme un seul foyer. Si des différends surgissent, ils seront réglés à l'amiable et de manière décisive par le Tribunal suprême qui comprendra des membres de tous les gouvernements et de tous les peuples de la terre.

O vous, bien-aimés du Seigneur! En cette Dispensation sacrée, les conflits et les discordes sont rigoureusement interdits. Tout agresseur se prive de la grâce de Dieu. Il incombe à chacun de faire preuve d'affection, de droiture, de franchise extrêmes et de bonté sincère envers tous les peuples et tribus de la terre, amis ou étrangers. L'esprit d'amour et de bonté doit atteindre un tel degré que l'étranger puisse se sentir comme un ami et l'ennemi comme un véritable frère, aucune différence ne les séparant plus. Car l'universalité vient de Dieu et toutes les limitations appartiennent à la terre. Aussi l'homme doit-il lutter pour que son être réel puisse manifester des vertus et des perfections dont la lumière pourra briller sur tous. La lumière du soleil éclaire le monde entier et les ondées miséricordieuses de la providence divine tombent sur tous les peuples. La brise vivifiante ranime toutes les créatures vivantes ; tous les êtres doués de vie ont leur place et leur part à sa table céleste. De même, l'affection et la tendre bonté des serviteurs du seul vrai Dieu doivent, généreusement et universellement, s'étendre à tout le genre humain. Ni restrictions, ni limitations à cet égard ne sont autorisées.

Donc, ô mes amis affectueux ! Fréquentez tous les peuples, les tribus et les adeptes des religions du monde en toute franchise, droiture, fidélité, bonté, bonne volonté et amitié, pour que le monde de l'existence soit rempli par la sainte extase de la grâce de Baha, que l'ignorance, l'inimitié, la haine, la rancune disparaissent de la surface de la terre, et que les ténèbres de l'éloignement qui sévissent chez tous les peuples et tribus cèdent la place à la lumière de l'unité. Si d'autres peuples et nations vous sont infidèles, montrez-vous fidèles envers eux; s'ils sont injustes avec vous, soyez justes pour eux; s'ils restent distants, attirez-les ; s'ils

font acte d'hostilité, agissez amicalement envers eux ; s'ils empoisonnent votre vie, adoucissez leur âme ; s'ils vous infligent une blessure. soyez un baume pour leurs douleurs. Tels sont les attributs des sincères! Tels sont les attributs des êtres de vérité.

Et maintenant, en ce qui concerne la Maison de Justice que Dieu a instituée comme source de tout bien et qu'il a affranchie de toute erreur, elle doit être élue au suffrage universel, c'est-à-dire par les croyants. Ses membres doivent être les manifestations de la crainte de Dieu, les aurores du savoir et de la compréhension ; ils doivent être fermes dans la Foi de Dieu et bienveillants envers toute l'humanité. Il s'agit ici de la Maison Universelle de Justice, c'est-à-dire que, dans chaque pays, une Maison Secondaire de Justice (204) doit être instituée, et ces Maisons Secondaires de Justice doivent élire les membres de la Maison Universelle. Toutes choses doivent être déferées à cet organisme. C'est lui qui édicte les lois et tous les règlements qui ne se trouvent pas dans le texte sacré explicite. C'est par cet organisme que tous les problèmes difficiles doivent être résolus, et le Gardien de la cause de Dieu en est le chef sacré, le membre éminent et inamovible. S'il n'assiste pas en personne aux délibérations, il doit désigner quelqu'un pour le représenter. Si l'un des membres (de la Maison de Justice) commet une faute préjudiciable au bien commun, le Gardien de la cause de Dieu dispose du droit de l'expulser, après quoi le peuple doit en élire un autre à sa place. Cette Maison de Justice édicte les lois et le gouvernement les applique. Le corps législatif doit renforcer l'exécutif, l'exécutif doit aider et assister le corps législatif afin que, grâce à l'union et à l'harmonie de ces deux forces, les bases de la justice et de l'équité puissent devenir solides et stables, et que toutes les régions de la terre soient semblables au Paradis lui-même.

O Seigneur. mon Dieu ! Assiste tes amis pour qu'ils restent fermes dans ta Foi, qu'ils marchent dans ta voie, qu'ils demeurent constants dans ta cause. Donne-leur ta grâce pour qu'ils résistent aux assauts de l'égoïsme et des passions, et qu'ils suivent la lumière de la direction divine. Tu es le Puissant, le Bienveillant. Celui qui subsiste par lui-même. Tu es le Dispensateur, le Compatissant, l'Omnipotent, le Généreux.

O amis d'Abdu'l-Baha ! En signe de ses bienfaits infinis, le Seigneur a gracieusement favorisé ses serviteurs en prévoyant un denier fixe (Huquq) qu'ils doivent lui offrir, bien que lui, le Vrai, ainsi que ses serviteurs, aient toujours été indépendants de toutes choses créées, bien que Dieu soit en vérité celui qui possède tout et qu'il n'ait aucun besoin des dons de ses créatures. Néanmoins, cette offrande fixe d'argent donne fermeté et constance aux âmes et attire sur elles le divin profit. Cette offrande doit être faite par l'entremise du Gardien de la cause de Dieu. afin d'être consacrée à la diffusion des parfums de Dieu et à l'exaltation de sa Parole, à des oeuvres de bienfaisance et à l'intérêt public.

O bien-aimés du Seigneur ! Il vous incombe d'être soumis envers tous les monarques justes et de montrer de la fidélité à tous les rois équitables.

Servez les souverains de la terre avec la droiture et la loyauté les plus parfaites. Montrez-leur obéissance et souhaitez leur la prospérité. Ne vous mêlez pas des affaires politiques sans leur permission ou leur consentement ; car manquer de loyauté envers un souverain c'est en manquer envers Dieu lui-même. Tel est mon conseil, tel est mon commandement qui vous vient de Dieu. Heureux ceux qui s'y conforment.

NOTA: cet écrit a longtemps été conservé sous terre et l'humidité l'a atteint. Quand on l'a ramené à la lumière, on s'est aperçu que certaines parties avaient été endommagées par cette humidité ; mais comme la Terre sainte était sous le coup d'une agitation violente, on l'a laissé tel quel.

NOTES POUR " TESTAMENT DE 'ABDU'L-BAHA : 1° Partie "

173. Baha'u'llah.

174. Nous mettrons une lettre majuscule à Alliance lorsqu'il s'agit de l'alliance de Baha'u'llah à moins qu'un complément de nom n'en précise le sens.

175. Les termes Alliance et Testament sont ici deux synonymes et ne font pas référence à deux documents distincts, mais à l'ensemble des textes de Baha'u'llah dont le Kitab-i-'Ahd.

176. La Tablette préservée fait référence à l'immutabilité et l'indestructibilité de l'Alliance.

177. Fils aîné de Diya'i'yyih Khanum, la fille aînée d'Abdu'l-Baha, Shoghi Effendi est la première "branche" (descendant mâle de Baha'u'llah), successeur par la règle de primogéniture ; le père de Shoghi Effendi, Mirza Hadi Afnan était de la parenté du Bab. Shoghi Effendi avait deux frères et deux soeurs: tous devinrent des briseurs de l'Alliance.

178. Baha'u'llah et le Bab.

179. En 1892, il y avait quatre Mains de la cause de Dieu désignées par Baha'u'llah. Voir le chapitre consacré à l'institution des Mains de la cause de Dieu.

180. Le Bab. Référence est faite ici au martyr du Bab.

181. Baha'u'llah. En décembre 1848, en route pour le fort de Shaykh Tabarsi il fut arrêté à une quinzaine de kilomètres du fort et emmené à oemul. C'est là qu'il reçut la bastonnade. Voir pour plus de détails Baha'u'llah the King of Glory, pp. 56-60, et La Chronique de Nabil. p. 345. C'est également qu'il connut son premier emprisonnement.

182. Allusion aux souffrances de Baha'u'llah dans Siyah Chal à Téhéran en 1852.

183. C'est une référence à l'exil de Téhéran à Bagdad en janvier 1853, à la traversée des montagnes glaciales et enneigées du Zagros dans des conditions atroces.

184. La collusion du consul iranien à Bagdad avec le clergé chi'ite. On peut penser également que cela est une allusion aux intrigues de Mirza Yahya et de Siyyid Muhammad d'Isfahan.

185. Également appelée "prison lointaine" dans la Tablette d'Ahmad.

186. Il y a une similitude frappante entre les circonstances qui précédèrent

l'exil de Baha'u'llah à 'Akka et la situation en Terre sainte au moment où 'Abdu'l-Baha écrivit ces lignes.

187. Baha'u'llah.

188. A Andrinople, Mirza Yahya essaya de convaincre le barbier de Baha'u'llah (Ustad Muhammad 'Aliy-i-Salmani dont les mémoires ont été publiées en anglais) de tuer Baha'u'llah. Après le refus de ce dernier, Mirza Yahya lui-même fit boire un poison à Baha'u'llah. Bien que non fatal, cet empoisonnement laissa des traces, en particulier un tremblement de mains apparent dans son écriture.

189. La première personne dans ce texte fait évidemment référence à 'Abdu'l-Baha.

190. Shoghi Effendi rappelant cet épisode (Dieu passe près de nous, p. 239) cite ces paroles de Baha'u'llah : "Il n'est en vérité qu'un de mes serviteurs...S'il s'éloignait, fût-ce un moment, de l'ombre de la Cause, il serait sûrement réduit à néant." Ou encore : "Par Dieu, le Véritable ! Si nous lui refusions pendant un seul instant les bienfaits de notre Cause, il dépérirait et tomberait en poussière."

191. Le Temple du Testament de Dieu : 'Abdu'l-Baha.

192. Une des accusations fallacieuses portées contre 'Abdu'l-Baha par les briseurs de l'Alliance était de faire entendre qu'Abdu'l-Baha soutenait les chiites tandis que Baha'u'llah aurait eu une sorte de neutralité ou même une certaine sympathie pour les sunnites. Pour cela, ils ont falsifié quelques écrits de Baha'u'llah et ont présenté la Tablette de Hizar Bayt de 'Abdu'l-Baha où ce dernier affirme qu'Ali était le successeur légitime de Muhammad.

193. Voir les premières phrases du Kitab-i-'Ahd par exemple.

194. Ce sont la des clauses du Kitab-i-'Ahd.

195. Fils de Mirza Muhammad-'Ali

196. Voir supra dans le chapitre "La grande alliance" ce texte du Kitab-i-Aqdas. Dans ce texte, Baha'u'llah dit : "Dieu, assurément, enverra quelqu'un qui le traitera sans miséricorde". Voir également supra dans le chapitre "'Abdu'l-Baha par Shoghi Effendi" des explications sur le rang et la position du Maître.

197. Dans Khatirat-i-Nuh Salih, Dr Yunis Khan Afrukhtih rapporte un attentat contre la vie d'Abdu'l-Baha qui ne fut pas éclairci. D'autre part, dans The Covenant of Baha'u'llah A.Taherzadeh mentionne des tentatives d'empoisonnement.

198. On peut penser que le sanctuaire secret est l'ensemble des potentialités enchâssées dans l'alliance de Baha'u'llah, qui se révéleront au fur et à mesure que l'Ordre administratif né de cette Alliance évoluera vers l'Ordre mondial de Baha'u'llah. Cela pourrait également être compris comme une allusion à Shoghi Effendi, le sanctuaire de l'Alliance qui à l'heure où le Maître écrivait ces lignes était "secret", c'est-à-dire inconnu de la communauté des croyants. Une autre interprétation serait simplement la Religion de Dieu.

199. Cette partie indique pourquoi, conformément aux injonctions de Baha'u'llah lui-même, Mirza Muhammad 'Ali ne pouvait succéder à 'Abdu'l-Baha, malgré la clause le concernant dans le Kitab-i-'Ahd.

200. Comme dans le Kitab-i-Aqdas : l'enseignement est un devoir sacré et un signe de fidélité à la source de l'autorité.

201. Ce texte a été écrit avant les Tablettes du Plan divin !

202. Cette obligation imposée aux Mains de la Cause a permis la sauvegarde de l'unité de la Cause lors de la prétention au gardiennat de Charles Mason Remey.

203. Cette élection a eu lieu pour la première fois en 1957. Avant cette date Shoghi Effendi avait désigné quelques Mains de la Cause pour servir au Centre mondial. Le Centre International d'Enseignement (créé en 1973) peut être considéré comme l'extension future des fonctions de ce corps des Mains de la Cause résidant en Terre sainte.

204. Dénommée actuellement "Assemblée spirituelle nationale"

TESTAMENT DE 'ABDU'L-BAHÀ : 2° Partie

Il est Dieu.

O mon Seigneur, désir de mon coeur, toi que j'invoque constamment, toi qui es mon soutien, mon abri, mon recours, mon refuge! Tu me vois plongé dans un océan de calamités accablantes pour l'âme, d'afflictions oppressantes pour le coeur, de malheurs qui dispersent ceux que tu as rassemblés, de maux et de douleurs qui éparpillent ton troupeau. De lourdes épreuves m'ont entouré et, de tous côtés, les périls m'ont assailli. Tu me vois plongé dans une mer de tribulations jamais dépassées, englouti dans un abîme sans fond, affligé par mes ennemis, et consumé par la flamme de leur haine allumée par mes proches avec lesquels tu as conclu ta puissante alliance et ton testament solide. Dans ces (205) écrits, tu leur as commandé de tourner leur coeur vers cet opprimé, d'écarter de moi les insensés et les injustes, et de s'en rapporter à cet isolé pour toutes leurs divergences concernant ton saint Livre, afin que la vérité leur soit révélée, que leurs doutes soient dissipés, et que tes signes évidents soient répandus de toutes parts.

Et pourtant, ô Seigneur, mon Dieu ! tu les vois maintenant, de ton oeil qui ne dort point, tu vois comment ils ont brisé ton alliance et s'en sont complètement détournés ; comment, avec haine et rébellion, ils se sont écartés de ton testament et se sont dressés avec des intentions criminelles.

Les adversités se sont encore accrues ; ils s'élevèrent avec une cruauté intolérable pour me vaincre et m'écraser; ils répandirent partout leurs brochures équivoques et, avec une complète duplicité, ils lancèrent leurs calomnies contre moi. Non content de tout cela, ô mon Dieu, leur chef a eu l'audace d'interpoler ton Livre, de changer frauduleusement ton texte sacré décisif, et de falsifier ce qui a été révélé par ta plume toute glorieuse. Avec malignité, il a également inséré ce que tu as révélé pour celui qui a agi contre toi avec la plus manifeste cruauté (206) qui n'a pas cru en toi et a renié tes signes merveilleux ; il l'a inséré dans ce que tu as révélé pour ce serviteur qui t'appartient et qui a été opprimé dans

ce monde. Il commit tous ces actes pour séduire les âmes des hommes et insuffler ses suggestions malignes dans le coeur de ceux qui te sont tout dévoués. Ainsi en a témoigné leur second chef (207), dans une confession écrite et scellée de sa propre main et qu'il répandit partout. O mon Dieu! Pourrait-il y avoir une injustice plus terrible que celle-ci ? Et pourtant ils ne s'arrêtèrent pas là; ils s'efforcèrent encore avec obstination, par des mensonges, des calomnies, par le mépris et la diffamation, d'attiser la sédition auprès du gouvernement en ce pays et ailleurs, me faisant passer pour un fauteur de troubles et remplissant les esprits de choses que l'oreille a horreur d'entendre. Le gouvernement en fut alarmé, le souverain prit peur, la méfiance de la noblesse s'éveilla. Le trouble s'empara des esprits, les affaires furent désorganisées, les âmes furent bouleversées; le feu de l'angoisse et du chagrin s'alluma dans les coeurs; les saintes Feuilles (208) (de la maison) furent violemment agitées et secouées, les larmes ruisselèrent de leurs yeux, leurs soupirs et leurs plaintes s'élevèrent et leurs coeurs se consumèrent dans leur poitrine, tandis qu'elles se lamentaient sur ton serviteur opprimé, tombé victime de ses proches qui sont plutôt ses véritables ennemis.

Seigneur! Tu le vois, toutes choses pleurent sur moi et les miens se réjouissent de mes malheurs. Par ta gloire ô mon Dieu! Même parmi mes ennemis, quelques-uns se sont lamentés sur ma détresse et mes chagrins et, parmi les envieux, plusieurs répandirent des larmes à cause de mes soucis, de mon exil et de mes afflictions ; la raison en est qu'ils n'avaient trouvé en moi que sollicitude et affection; ils n'avaient constaté en moi que bonté et compassion. Quand ils me virent entraîné par le flot de tribulation et d'adversité, exposé comme une cible aux flèches du destin, leurs coeurs s'émurent de compassion, les larmes leur vinrent aux yeux et ils déclarèrent: "Dieu nous est témoin ; nous n'avons trouvé en lui que fidélité, générosité et extrême compassion ". Mais les briseurs de l'Alliance, oiseaux de malheur, redoublèrent de haine ; quand je tombai victime de l'épreuve la plus accablante, ils se réjouirent, s'acharnèrent contre moi et se divertirent des circonstances déchirantes qui m'entouraient.

Je t'adjure, ô Seigneur, mon Dieu, avec mes lèvres et de tout mon coeur, de ne pas leur faire payer de retour leur cruauté et leurs mauvaises actions, ni leurs ruses et leurs méfaits, car ils sont misérables et insensés et ne savent pas discerner le bien du mal, ils ne distinguent pas la droiture de la perversité, ni la justice de l'injustice. Ils suivent leurs propres désirs et marchent sur les traces du plus imparfait et du plus insensé d'entre eux. O mon Seigneur! Aie pitié d'eux, protège-les de toute affliction en ces temps troublés, fais que toutes les épreuves et toutes les oppressions soient le lot de ton serviteur tombé dans ce puits de ténèbres. Choisis-moi -et seulement moi- pour subir tous les malheurs et offre-moi en holocauste pour tous tes bien-aimés. O Seigneur, ô Très-Haut! Que mon âme, ma vie, ma personne, mon esprit, tout mon être soit offert pour eux. Mon Dieu, mon Dieu! Humble, suppliant, la face contre terre, je t'implore, de toute l'ardeur de ma prière, de pardonner à tous ceux qui m'ont fait du mal, d'absoudre tous ceux

qui ont conspiré contre moi et m'ont offensé, et d'effacer les méfaits de ceux qui ont perpétré l'injustice envers moi. Accorde-leur tes généreux présents; donne-leur la joie ; soulage-les de leurs chagrins; dispense-leur la paix et la prospérité; donne-leur ta félicité et répands sur eux ta munificence.

Tu es le Puissant, le Bienveillant, Celui qui secourt dans le péril, Celui qui subsiste par lui-même !

O amis chèrement aimés ! Je suis maintenant en très grand danger et je n'ai plus l'espoir de vivre, même une heure. Je suis donc contraint d'écrire ces lignes pour la protection de la cause de Dieu, la préservation de sa Loi, la sauvegarde de sa Parole et la sécurité de ses enseignements. Par la Beauté Ancienne! Cet opprimé n'a, en aucune manière, gardé de ressentiment, pas plus qu'il n'en conserve maintenant, contre qui que ce soit; il n'en veut à personne et ne prononce aucune parole sinon pour le bien du monde. Cependant, mon devoir suprême me pousse de toute nécessité à préserver et à défendre la cause de Dieu. Aussi, avec le plus grand regret, je vous conseille ceci : "Gardez la cause de Dieu, protégez sa Loi et redoutez au plus haut point la discorde. Voici la fondation de la croyance du peuple de Baha (que ma vie soit sacrifiée pour lui) ; Sa Sainteté le Glorifié (le Bab), est la Manifestation de l'unité et de l'unicité de Dieu et le précurseur de l'Ancienne Beauté. Sa Sainteté la Beauté d'Abha (que ma vie soit offerte en sacrifice pour ses amis constants) est la Manifestation suprême de Dieu et l'Aurore de sa très divine Essence. Tous les autres sont ses serviteurs et obéissent à ses ordres." Vers le Très Saint Livre, tous doivent se tourner, et tout ce qui n'y est pas expressément mentionné doit être déféré à la Maison Universelle de Justice. La décision que celle-ci prendra, soit à l'unanimité, soit à la majorité des voix, est réellement la vérité et le dessein de Dieu lui-même. Quiconque s'en écarte est en vérité de ceux qui affectionnent la discorde ; celui-là a fait preuve de malignité et s'est détourné du Seigneur de l'Alliance. Il s'agit ici de la Maison Universelle de Justice qui doit être formée de membres élus de tous les pays - c'est-à-dire des hémisphères oriental et occidental - là où se trouvent les bien-aimés de Dieu, selon le mode des élections employé dans les pays occidentaux, en Angleterre par exemple (209).

Il incombe à ces membres (de la Maison Universelle de Justice) de se réunir dans un endroit déterminé et de délibérer sur tous les problèmes qui ont causé des différends, sur les questions obscures et les sujets qui ne sont pas expressément mentionnés dans le Livre. Tout ce qu'ils décident a le même effet que le Texte lui-même. Et comme cette Maison Universelle de Justice a le pouvoir d'édicter des lois qui ne sont pas expressément mentionnées dans le Livre et qui ont trait aux transactions journalières, elle a aussi le pouvoir d'abroger ces mêmes lois. Par exemple, aujourd'hui la Maison de Justice édicte une certaine loi et la met en vigueur ; cent ans plus tard, les circonstances ayant profondément changé, et les conditions étant différentes, une autre Maison de Justice a alors le pouvoir, conformément aux

exigences de l'époque, de modifier cette loi. Elle peut agir de la sorte parce que la loi en question ne fait nullement partie du texte divin explicite. La Maison de Justice est à la fois l'initiatrice et l'abrogatrice de ses propres lois.

Et maintenant, parmi les principes fondamentaux de la cause de Dieu, l'un des plus importants est de fuir et d'éviter entièrement les briseurs de l'Alliance, car ils détruiraient la cause de Dieu de fond en comble, extermineraient sa Loi et rendraient inutiles tous les efforts faits dans le passé. O amis! Il vous convient d'évoquer avec émotion les épreuves de Sa Sainteté le Glorifié, et de montrer fidélité à la Beauté à jamais Bénie. Les plus grands efforts doivent être faits, de crainte que tous ces malheurs, ces épreuves et ces afflictions, tout ce sang pur et sacré répandu avec tant de profusion dans le sentier de Dieu, n'aient été vains. Vous savez parfaitement ce que les mains du Centre de sédition, Mirza Muhammad-'Ali, et celles de ses acolytes ont forgé. L'un de ses agissements, entre autres, est l'altération du texte sacré, ce dont grâce à Dieu vous êtes tous au courant ; vous savez que cela est évident, prouvé et confirmé par le témoignage de son frère Mirza Badi'u'llah, dont la confession, écrite de sa propre main et portant son sceau, est imprimée et répandue partout. Ce n'est là qu'un seul de ses méfaits. Peut-on imaginer une transgression plus flagrante que celle-ci : interpoler le texte sacré ? Certes non, par la droiture de Dieu! Ses transgressions sont écrites et mentionnées dans un feuillet séparé. S'il plaît à Dieu, vous le lirez. (210)

Bref, d'après le texte divin et explicite, la moindre transgression fera de cet homme une créature déchue, et quelle transgression plus grave que de tenter de démolir l'Edifice divin, briser l'Alliance, s'écarter du Testament, falsifier le texte sacré, semer les germes du doute, calomnier 'Abdu'l-Baha, avancer des revendications pour lesquelles Dieu n'a donné aucune justification, attiser la discorde et chercher à répandre le sang même d'Abdul-Baha, et bien d'autres choses que vous connaissez tous! Il est donc évident que si cet homme pouvait réussir à faire une brèche dans la cause de Dieu, il la détruirait et l'exterminerait complètement. Gardez-vous donc de vous rapprocher de cet homme. car s'approcher de lui est pire que de s'approcher du feu.

Juste ciel ! Quand Mirza Badi'u'llah eut déclaré lui-même, par écrit, que cet homme (Muhammad-'Ali) a brisé l'Alliance, et qu'il eut proclamé que celui-ci avait falsifié le texte sacré, il s'aperçut que revenir à la véritable Foi et s'engager à être fidèle à l'Alliance et au Testament ne favoriseraient nullement ses désirs égoïstes. Il regretta alors, déplora ce qu'il avait fait et tâchant secrètement de rentrer en possession de ses confessions imprimées, il fomenta de noirs complots contre moi avec le Centre de sédition et le renseigna journellement sur tout ce qui se passait dans ma maison. Il prit même une part de premier plan aux vilénies récemment commises. Loué soit Dieu, les affaires reprirent leur ancienne stabilité et les bien-aimés obtinrent un peu de tranquillité. Mais à partir du jour où

il revint parmi nous, il recommença à semer les germes d'une grave sédition. Quelques-unes de ses machinations et de ses intrigues seront rapportées séparément.

Mon intention est, néanmoins, de montrer qu'il incombe aux amis qui sont fermes et solidement établis dans l'Alliance et le Testament, d'être toujours vigilants, pour éviter que, après le départ de cet opprimé, ce prompt et actif malfaiteur ne cause de scission, ne sème secrètement les germes du doute et de la sédition, et ne déracine entièrement la cause de Dieu. Fuyez-le, fuyez mille fois sa compagnie. Restez aux aguets, soyez sur vos gardes. Veillez, examinez ; si qui que ce soit, ouvertement ou secrètement, a la moindre relation avec lui, rejetez-le de votre milieu, car il provoquera sûrement le trouble et la scission.

O bien-aimés du Seigneur ! Efforcez-vous de tout votre coeur, de défendre la cause de Dieu contre l'assaut des gens sans sincérité, car de telles âmes pervertissent ceux qui sont droits et font aboutir tous les efforts bienfaisants à des résultats contraires.

O Dieu, mon Dieu ! J'en appelle à toi, à tes prophètes, à tes messagers, à tes saints et à tes élus, pour témoigner que j'ai, de façon concluante, exposé tes preuves à tes amis et leur ai clairement expliqué toutes choses, afin qu'ils puissent veiller sur ta Foi, garder ton droit chemin et protéger ta Loi resplendissante.

Tu es en vérité l'Omniscient, l'Infiniment Sage !

Suite : 3° partie du Testament de 'Abdu'l-Bahà.

NOTES POUR " TESTAMENT DE 'ABDU'L-BAHÀ : 2° Partie "

205. Ces écrits : les écrits de Baha'u'llah concernant l'Alliance.

206. Ce que Baha'u'llah a révélé sur Mirza Yahya : les briseurs de l'Alliance ont altéré des Tablettes révélées par Baha'u'llah parlant de Mirza Yahya afin de faire croire qu'il s'agissait là du Maître.

207. Mirza Badi'u'llah.

208. Saintes Feuilles : membres féminins de la famille. (note dans le texte français du testament.)

209. Cela veut dire une élection libre et à bulletin secret.

210. On pourra lire dans Sélections des Ecrits d'"Abdu'l-Baha l'extrait n° 188 traitant de ce même sujet.

TESTAMENT DE 'ABDU'L-BAHÀ : 3° Partie

Il est le Témoin, Celui qui suffit à toutes choses.

O mon Dieu ! mon Bien-aimé, désir de mon coeur ! Tu sais, tu vois ce qui est arrivé à ton serviteur qui s'est humilié à ta porte, et tu sais le mal que lui a infligé le peuple de malignité qui a brisé ton Alliance et s'est détourné de ton Testament. Le jour, on me harcelait des flèches de la haine,

et la nuit on complotait
secrètement pour me faire du mal. A l'aube, on commettait ce qui faisait
gémir le Concours céleste ; au crépuscule, on tirait contre moi l'épée de
la tyrannie et, en présence des impies, on lançait violemment contre moi les
traits de la calomnie. Malgré leurs méfaits, ton humble serviteur prit
patience et endura entre leurs mains toutes les afflictions et toutes les
épreuves, bien qu'il eût pu, par ta puissance et ton pouvoir, détruire leurs
paroles, éteindre leur feu et étouffer la flamme de leur insubordination.

Tu vois, ô mon Dieu, comme ma patience, mon endurance et mon silence ont
augmenté leur cruauté, leur arrogance et leur orgueil. Par ta gloire, ô Bien
aimé ! Ils ont refusé de croire en toi et se sont rebellés contre toi de
telle sorte qu'ils ne m'ont laissé aucun moment de repos et de tranquillité
pour que je puisse m'élever comme il convient afin d'exalter ton Verbe parmi
les humains et de servir ton Seuil de sainteté, le coeur débordant de la joie
de ceux qui habitent au royaume d'Abha.

Seigneur ! La coupe de mon infortune déborde et, de tous côtés, des coups
furieux m'assaillent. Les traits de l'affliction m'ont entouré, les flèches
de la détresse ont plu sur moi. Ainsi les tribulations m'ont accablé et ma
force, sous l'assaut des ennemis, s'est muée en faiblesse, tandis que je
restai seul et abandonné au milieu des malheurs. Seigneur ! Aie pitié de moi.
élève-moi vers toi et fais-moi boire au calice du martyr, car la Terre
entière, malgré son immensité, ne peut me contenir plus longtemps.

Tu es, en vérité, le Miséricordieux, le Compatissant, le Bienveillant, le
Munificent !

O vous, les vrais, les sincères et fidèles amis de cet opprimé ! Chacun sait
et témoigne quelles calamités et quelles afflictions ont fondu sur cet
opprimé, sur ce prisonnier entre les mains de ceux qui ont brisé l'Alliance,
au moment où, après le coucher du Soleil du monde (211) son coeur se
consumait dans le feu de la séparation.

Alors que dans toutes les parties de la Terre, les ennemis de Dieu, profitant
de la disparition du Soleil de vérité, déclenchaient soudainement et de
toutes leurs forces leur attaque. en un tel moment, et au milieu d'une si
grande calamité, les briseurs de l'Alliance s'élevèrent avec la cruauté la
plus violente, s'acharnant à faire le mal et à exciter l'esprit d'inimitié.
A chaque instant ils commettaient une iniquité, s'affairaient à répandre la
semence de la plus grave sédition et à saper l'édifice de l'Alliance.
Néanmoins cet opprimé, ce prisonnier, fit tous ses efforts pour cacher leurs
actions et les recouvrir d'un voile, dans l'espoir qu'ils seraient pris de
regret et se repentiraient. Mais sa patience et son endurance devant ces actes
infâmes ne firent que rendre les rebelles encore plus arrogants et plus
audacieux; tant et si bien que, des tracts rédigés de leurs propres mains,
ils semèrent les germes du doute; ils firent imprimer ces tracts et les
répandirent à travers le monde, s'imaginant que des actes aussi insensés
pourraient anéantir l'Alliance et le Testament.

C'est alors que les bien-aimés du Seigneur se levèrent, animés d'une confiance et d'une constance absolues; soutenus par la puissance du Royaume, la force divine, l'aide infaillible, la grâce et la munificence célestes, ils ripostèrent aux ennemis de l'Alliance dans près de soixante-dix traités; s'appuyant sur des preuves décisives, des évidences indubitables et des textes clairs tirés des Saintes Ecritures, ils réfutèrent les pamphlets du doute et les brochures incendiaires. C'est ainsi que le Centre de sédition fut confondu dans sa ruse, frappé par la colère de Dieu, englouti dans une dégradation et une infamie qui dureront jusqu'au jour du Jugement. Basse et misérable est la condition du peuple d'infamie, lui qui est en cruelle perdition.

Et quand ils perdirent leur cause et que leurs efforts dirigés contre les bien-aimés de Dieu se révélèrent désespérés, quand ils virent l'étendard de son testament flotter sur toutes les régions et qu'ils constatèrent la puissance de l'alliance du Miséricordieux, le feu de l'envie les embrasa à un degré indescriptible. Au comble de la rancune et de l'inimitié, avec la dernière vigueur et un suprême effort, ils suivirent un autre chemin, marchèrent dans une autre voie, formèrent un nouveau dessein: celui d'allumer la discorde jusque dans le sein du gouvernement même, faisant ainsi passer cet opprimé, ce prisonnier, pour un promoteur de divisions, hostile au gouvernement, et pour un adversaire haineux du trône. Ils espéraient qu'"Abdu'l- Baha serait mis à mort, que tout souvenir de son nom serait détruit; une arène s'ouvrirait ainsi devant les ennemis de l'Alliance, dans laquelle ils avanceraient, éperonnant leur coursier, pour infliger à tous des pertes sévères et renverser les fondations mêmes de l'édifice de la cause de Dieu. Car la conduite et le comportement de ces fourbes sont si terribles qu'ils en sont devenus comparables à une hache frappant à la racine même de l'Arbre béni. Si on les laissait faire, ils parviendraient, en l'espace de quelques jours seulement, à exterminer la cause de Dieu, son Verbe, et eux-mêmes.

C'est pourquoi il faut que les bien-aimés de Dieu les fuient, s'écartent entièrement d'eux, déjouent leurs machinations et rendent vaines leurs insinuations néfastes, gardent la Loi de Dieu et sa religion, que chacun et tous s'occupent de répandre largement les doux parfums de Dieu et de proclamer ses enseignements de toutes leurs forces.

Si quelqu'un ou quelque assemblée devient un obstacle à la diffusion de la lumière de la Foi, que les bien-aimés les conseillent en disant : "De tous les dons divins, le don suprême est celui de l'enseignement. Enseigner nous attire la grâce de Dieu et c'est notre premier devoir. Comment pourrait-on se priver d'un tel don ? Bien mieux, notre vie, nos biens, notre confort, notre repos, nous offrons tout cela en sacrifice à la Beauté d'Abha et nous enseignons la cause de Dieu".

Toutefois il faut observer la circonspection et la prudence, ainsi qu'il est indiqué dans le Livre. Le voile ne doit en aucune manière être déchiré subitement. Que la Gloire des Gloires soit sur vous.

O vous les fidèles bien-aimés d'Abdu'l-Baha ! Il vous incombe de prendre le plus grand soin de Shoghi Effendi, le Rameau issu des deux Arbres divins et bénis, le fruit qu'ils ont donné, afin que nulle poussière de désespérance et de chagrin ne puisse ternir sa nature radieuse, que de jour en jour s'accroissent son bonheur, sa joie et sa spiritualité, et qu'il puisse devenir comme un arbre fécond.

Car après 'Abdu'l-Baha c'est lui le Gardien de la cause de Dieu; les Afnan, les Mains (piliers) de la Cause et les bien-aimés du Seigneur doivent lui obéir et se tourner vers lui. Qui ne lui obéit pas n'a pas obéi à Dieu ; qui se détourne de lui s'est détourné de Dieu, et qui le renie a renié le Véritable. Prenez garde que quelqu'un ne donne une interprétation erronée à ces paroles et que, semblable à ceux qui ont brisé l'Alliance après le jour de l'ascension (de Baha'u'llah), il ne saisisse un prétexte, qu'il n'élève l'étendard de la révolte, ne s'obstine et n'ouvre toute grande la porte aux fausses interprétations. A personne n'est donné le droit de mettre en avant son opinion personnelle ou d'exprimer ses convictions particulières. Tous doivent rechercher la direction et se tourner vers le Centre de la Cause et vers la Maison de Justice. Et celui qui se tourne vers quoi que ce soit d'autre est en vérité dans l'erreur grave.

La Gloire des Gloires demeure sur vous !

NOTES POUR " TESTAMENT DE 'ABDU'L-BAHÀ : 3° Partie "

211. Le Soleil du monde: Baha'u'llah.

LE GARDIEN DE LA CAUSE DE DIEU

Avec la fin de l'âge apostolique de la Dispensation baha'ie, l'Alliance doit être vue à travers les institutions qui sont investies de l'autorité et vers lesquelles les croyants sont appelés à se tourner. Le testament d'Abdu'l-Baha traite, entre autres, de trois institutions éminentes : le gardiennat, la Maison Universelle de Justice et les Mains de la cause de Dieu (212). En ce qui concerne le Gardien et le gardiennat, malgré les quelques textes cités ci-après, le testament du Maître reste le texte de référence. En ce qui concerne la personne de Shoghi Effendi (213), l'unique Gardien de la cause de Dieu, rappelons qu'Amatu'l-Baha Ruhiyyih Khanum lui a consacré deux livres (214) qui, outre la description de l'oeuvre et de la vie de Shoghi Effendi, donnent une perspective claire du développement de l'âge de formation de la cause de Dieu.

1) TEXTES DE 'ABDU'L-BAHA (autres que son testament)

Une croyante américaine avait écrit à 'Abdu'l-Baha que, selon la Bible, après 'Abdu'l-Baha, les amis seront "sous la conduite d'un petit garçon" (Isaïe, XI, 6) (215). S'agit-il réellement d'un enfant ? d'un enfant déjà né ? Cette Tablette est la réponse a cette amie :

O servante de Dieu !

En vérité, cet enfant est né et vit ; des choses merveilleuses apparaîtront de lui et que tu entendras dans l'avenir. Tu le verras doté de la plus parfaite apparence, d'une capacité suprême, d'une perfection absolue, d'un pouvoir illimité et d'une puissance inégalée. Sa face brillera d'un tel éclat qu'elle illuminera tous les horizons du monde. N'oublie donc pas cela tant que tu vivras car les âges et les siècles porteront sa marque. Sur toi salutation et louange. (216)

Voici une prière révélée pour Shoghi Effendi:

O Dieu ! C'est une branche de l'arbre de ta miséricorde. Par ta grâce et ta libéralité rends-le à même de grandir et par les ondées de ta générosité permets-lui de devenir une branche verdoyante, florissante, pleine de promesses et de fruits. Réjouis les yeux de ses parents, toi qui donnes ce que tu veux à qui tu veux, toi qui lui as octroyé le nom de Shoghi afin qu'il aspire à ton royaume et s'élève au domaine de l'invisible. (217)

Une Tablette révélée a la demande de Shoghi Effendi enfant :

Il est Dieu !

O mon Shoghi, je n'ai pas le temps de parler, laisse-moi seul ! Tu as dit "écris", j'ai écrit. Que faut-il faire d'autre ? Ce n'est pas pour toi le moment de lire et d'écrire, maintenant, c'est le temps de sauter et de chanter "O mon Dieu". Apprends donc les prières de la Beauté Bénie et chante-les pour que je puisse les entendre, car il n'est point temps de faire autre chose. (218)

Voici en quels termes 'Abdu'l-Baha parle de Shoghi Effendi dans des lettres à Bahiyyih Khanum (la plupart de ces lettres ont été écrites lors du voyage du Maître en Occident) :

Embrassez la fleur du jardin de la douceur, Shoghi Effendi... (219)

Embrassez la lumière des yeux de la compagnie des âmes spirituelles, Shoghi Effendi (220)

Embrassez la fraîche fleur du jardin de la douceur, Shoghi Effendi (221)

Voici une Tablette qu'"Abdu'l-Baha adressa à Shoghi Effendi enfant ; Shoghi Effendi vivait à Haïfa à l'époque tandis qu'"Abdu'l-Baha était encore "prisonnier" a 'Akkà (222) :

Il est Dieu.

C'est un rêve excellent. Sois-en assuré car atteindre la présence de Sa Sainteté l'Exalté (223), que mon âme lui soit offerte en sacrifice, est une preuve de réception de la grâce de Dieu et d'obtention de sa plus grande bonté et de sa faveur suprême. Cela est également vrai pour le reste du rêve. J'espère que tu manifesteras les dons de la Beauté d'Abha et que, jour après jour, tu grandiras en foi et connaissance. La nuit, prie et supplie ; et, le jour, fais ce qui t'est demandé. (224)

En réponse à la question de trois amis persans qui lui avaient demandé si

après son ascension il y aurait encore une personne vers qui les baha'is devraient se tourner, 'Abdu'l-Baha écrit :

Quant à la question que vous me posez, sachez que cela est un secret bien gardé. C'est même comme une gemme cachée dans sa gangue. Il est prédestiné que cela soit révélé. Le temps viendra où apparaîtra sa lumière, où ses évidences seront rendues manifestes et ses secrets éclaircis. (225)

Lettre d'Abdu'l-Baha a l'Assemblée de Téhéran :

Vous avez demandé au nom de qui les biens immobiliers et les bâtiments offerts devaient être enregistrés vis à vis du gouvernement et dans les actes légaux; ils doivent être enregistrés au nom de Mirza Shoghi Rabbani, qui est le fils de Mirza Hadi Shirazi et qui est à Londres. (226)

2) TEXTES DE SHOGHI EFFENDI sur le Gardien et le gardiennat

Dans la Dispensation de Baha'u'llah après avoir cité les passages du testament d'Abdu'l-Baha concernant le Gardien de la cause de Dieu, Shoghi Effendi ajoute :

Cette suite de déclarations prouve de façon claire et indubitable que le Gardien de la Cause a été érigé l'interprète de la Parole sacrée et que la Maison Universelle de Justice a été investie du pouvoir de légiférer sur les cas non expressément révélés dans les préceptes. L'interprétation du Gardien agissant dans sa propre sphère de compétence, a une autorité aussi indiscutable que les édits de la Maison Universelle de Justice, dont le droit et les prérogatives exclusifs sont de prononcer l'ultime jugement sur des lois et ordonnances qui n'ont pas fait l'objet des révélations de Baha'u'llah. Aucune de ces institutions ne peut, ni ne voudra jamais empiéter sur le domaine sacré et prescrit de l'autre. Elles ne chercheront pas non plus à amoindrir l'autorité spécifique de certaines dont chacune a été divinement investie. (227)

On trouvera d'autres textes d'Abdu'l-Baha et de Shoghi Effendi sur ce sujet dans les lettres de la Maison Universelle de Justice citées plus loin (Cf le chapitre Elucidations de la Maison Universelle de Justice).

3) TELEGRAMME DE RUHIYYIH KHANUM (4 novembre 1957)

Shoghi Effendi, bien-aimé de tous coeurs dépôt sacré donné croyants par Maître, décédé soudaine attaque coeur durant sommeil suite grippe asiatique /stop/ Presse croyants demeurer fermes s'attacher institution Mains formée avec amour récemment renforcée importance soulignée par bien-aimé Gardien /stop/ Seule unité coeurs et buts peut convenablement témoigner loyauté tous Assemblées nationales croyants Gardien disparu qui se sacrifia si complètement au Service Foi. (228) Ruhiiyyih

DECLARATION DE LA MAISON UNIVERSELLE DE JUSTICE

Après une étude recueillie et attentive des écrits sacrés traitant de la désignation du successeur de Shoghi Effendi en qualité de Gardien de la cause

de Dieu, et après une consultation prolongée tenant compte des points de vue des Mains de la cause de Dieu résidant en Terre sainte, la Maison Universelle de Justice estime qu'il est impossible de désigner un deuxième Gardien destiné à prendre la succession de Shoghi Effendi ni de légiférer dans ce sens. Prière de partager ce message avec les amis sous votre juridiction (229).

NOTES POUR " LE GARDIEN DE LA CAUSE DE DIEU "

212. En fait, le testament d'Abdu'l-Baha donne naissance à deux autres institutions dont les caractéristiques et fonctions ont connu un développement ultérieur : les Maisons Secondaires de Justice dénommées actuellement Assemblées Spirituelles Nationales et le conseil des Mains de la Cause en Terre sainte. Par suite de l'extinction du corps des Mains de la Cause, ce conseil des Mains en Terre sainte disparaît également. La Maison Universelle de Justice a créé le Centre International d'Enseignement. Voir le chapitre "L'institution des Mains de la Cause" du présent ouvrage.

213. Arrière petit-fils de Baha'u'llah, petit-fils d'Abdu'l-Baha, Shoghi Rabbani est né à 'Akka dans la maison d'Abdu'llah Pasha. Il s'est éteint le 4 novembre 1957 à Londres. Son père Mirza Hadi Afnan était de la parenée du Bab et sa mère Diya'i'yyih Khanum la fille aînée du Maître. Il subsiste une incertitude quant à la date exacte de sa naissance : 1^{er} mars 1897 ou 3 mars 1896.

214. La perle inestimable et The Guardian of the Baha'i Faith.

215. Voici le verset 6 d'Isaïe 11: "Le loup habite avec l'agneau, la panthère se couche près du chevreau, veau et lionceau paissent sous la conduite d'un petit garçon." Il est intéressant de considérer ce chapitre d'Isaïe dès son premier verset qui commence ainsi : "Un rejeton sort de la souche de Jessé, un surgeon pousse de ses racines : sur lui repose l'esprit de Yahvé, esprit de sagesse et d'intelligence, esprit de conseil et de force, esprit de connaissance et de crainte de Yahve." Le testament du Maître qualifie Shoghi Effendi de "Branche choisie".

216. La Perle inestimable, p. 12.

217. Ibidem, p. 15.

218. La perle inestimable, p.18.

219. ibidem p. 26.

220. ibidem p. 30.

221. ibidem p. 33.

222. Voir supra les chapitres "la rupture de la petite alliance" et "lecture du testament d'Abdu'l-Baha".

223. Shoghi Effendi, enfant, avait rêvé que quelqu'un, revolver à la main et poursuivant le Bab, était entré dans la pièce de réception du Maître et après avoir tiré sur le Bab, avait pointé l'arme sur lui en disant "c'est ton tour maintenant". Ce rêve ayant été rapporté à 'Abdu'l-Baha, celui-ci a révélé cette Tablette.

224. Ibidem p. 26.

225. cité in "La Dispensation de Baha'u'llah", p. 92 (OMB p. 140).

226. La Perle inestimable, p. 59.

227. La Dispensation de Baha'u'llah, p. 91 (OMB p.139). On pourra lire, dans ce livre, toute la partie consacrée à l'Ordre administratif qui traite principalement du gardiennat et de la Maison Universelle de Justice.

228. The passing of Shoghi Effendi.

229. Message du 6 octobre 1963 in "Wellspring of guidance", p.11 et dans la compilation l'Alliance, p. 18.

LA MAISON UNIVERSELLE DE JUSTICE (M.U.J.)

Tous les baha'is sont conscients du rôle éminent et important de la Maison Universelle de Justice dans l'Ordre mondial de Baha'u'llah. Les textes déjà cités démontrent cette vérité de façon péremptoire. Il existe naturellement de nombreux autres textes de Baha'u'llah, d'Abdu'l-Baha et de Shoghi Effendi pour souligner, préciser et renforcer ce rôle. Nous ne pouvons les citer tous. Nous nous contentons ici de quelques extraits afin d'enrichir notre réflexion.

TEXTES DE BAHÀ'U'LLAH

Dans le Kitab-i-Aqdas, Baha'u'llah dit : "O vous hommes de Justice ! Soyez des bergers pour les brebis de Dieu, dans son empire et, comme vous le fenez pour vos propres fils, gardez-les des loups féroces qui se sont dissimulés sous un déguisement. Ainsi vous exhorte le Conseiller, le Loyal." (230)

Dans la Tablette de Bisharat (Bonnes Nouvelles), la Beauté Bénie précise :

"La treizième Bonne-Nouvelle ; Les affaires du peuple sont placées entre les mains des membres de la Maison de Justice de Dieu. Ce sont les hommes de confiance de Dieu parmi ses serviteurs et les étoiles du matin du commandement dans tous les lieux qui acceptent son autorité. (231) O peuple de Dieu ! L'éducation du monde se fait par la justice, car elle repose sur deux piliers : récompense et rétribution (232) . Ces piliers sont deux fontaines de vie pour les peuples du monde. Etant donné que, en chaque époque et en chaque jour, un décret et un ordre particuliers sont requis, les affaires sont, en conséquence, confiées aux ministres de la Maison de Justice, pour qu'ils exécutent ce qui leur paraît convenir à la circonstance. Les âmes qui se lèvent pour le service de la Cause, en toute sincérité, afin de plaire à Dieu, seront éclairées par les inspirations invisibles de Dieu. Tous doivent leur (233) obéir. Les affaires administratives (234) sont toutes entre les mains de la Maison de Justice, mais les actes d'adoration seront accomplis ainsi qu'il a été révélé dans le Livre." (235)

Dans la Tablette du monde, Baha'u'llah ajoute :

"Les fondements principaux sur lesquels repose l'administration du peuple sont les suivants :

Premièrement : les ministres de la Maison de Justice (236) doivent promouvoir la Plus Grande Paix afin de délivrer les peuples des dépenses onéreuses.

Ceci est obligatoire et indispensable, car c'est de l'état de conflit et de

guerre que découlent désordre et détresse. Secondement : il faut que les langues soient réduites à une seule qu'on enseignera dans toutes les écoles du monde. Troisièmement : tous doivent s'appliquer à prendre les moyens favorables au développement de l'amour et de l'amitié. Quatrièmement : il faut que les hommes et aussi les femmes placent une part de ce qu'ils ont gagné dans le commerce, l'agriculture ou d'autres affaires entre les mains d'une personne digne de confiance, qui l'utilisera pour l'instruction et l'éducation des enfants. C'est d'après les avis des hommes de confiance (237) de la Maison de Justice que ce dépôt sera investi pour l'éducation des enfants." (238)

Toujours dans la Tablette du monde, il est dit :

"Dans les lois et ordonnances principales qui, avant ce jour, ont été révélées dans le Kitab-i-Aqdas et dans d'autres Tablettes, les affaires ont été placées entre les mains des rois, des chefs équitables et des administrateurs (239) de la Maison de Justice. Les hommes d'équité et de réflexion constateront avec les yeux de discernement, aussi bien qu'avec leurs yeux corporels, le rayonnement de l'orbe de justice en tout ce que nous avons révélé.." (240)

Dans les Paroles du Paradis nous lisons :

"...Tous les commandements qui n'ont pas été révélés littéralement dans le Livre, les fidèles (241) de la Maison de Justice doivent en délibérer, et ce qu'ils approuvent doit être exécuté. En vérité c'est Dieu qui leur inspire ce qu'il veut : c'est lui l'Organisateur, le Savant !" (242)

Et encore:

O peuple de Baha ! Chacun des commandements révélés est une forteresse imprenable pour les hommes. En vérité, cet opprimé n'a voulu que votre protection et votre progrès. Nous recommandons aux membres de la Maison de Justice, et nous leur ordonnons, de garder et de protéger les serviteurs (de Dieu), leurs femmes et leurs enfants, veillant dans toutes les circonstances à l'intérêt général..." (243)

Dans la Tablette d'Ishraqat, il est écrit:

"Les membres (244) de la Maison de Justice doivent nuit et jour observer tout ce qui a resplendi de l'Horizon du ciel de la Plume suprême (245), pour l'éducation des hommes, l'édification des âmes et la défense de l'honneur." (246)

Dans le sixième Ishraq, Baha'u'llah dit :

"La sixième splendeur (247) est l'union et l'harmonie entre les hommes : éternellement, grâce à l'harmonie, les horizons du monde ont été illuminés et ont brillé par les lumières divines. Le moyen le plus puissant pour y parvenir est la connaissance de l'écriture et du langage des différents peuples. Autrefois, dans les Tablettes, nous avons ordonné que les fidèles de la Maison de Justice choisissent un langage d'entre les langages,

ou un langage nouveau, et une écriture d'entre les écritures qui seront enseignés aux enfants dans les écoles du monde ; ainsi le monde sera considéré comme une seule patrie, un seul tout." (248)

Dans le septième Ishraq, Baha'u'llah dit :

"Il est ordonné à chaque père d'élever son fils ou sa fille par la science, l'écriture et tout ce qui est commandé dans la Tablette. Et si quelqu'un néglige ce qui a été commandé, alors il est prescrit aux mandataires (de la Maison de Justice), s'il est riche, de prélever sur lui la somme nécessaire pour leur instruction. Autrement les dépenses incombent à la Maison de Justice, dont nous avons fait un asile pour les pauvres et les malheureux." (249)

Dans le huitième Ishraq, il ajoute :

"...La solution des difficultés des peuples appartient aux membres de la Maison de Justice de Dieu. Ils sont les confidents de Dieu parmi mes serviteurs, et les sources du commandement dans ses régions. O peuple de Dieu ! La justice est l'édificateur du monde, car elle est affermie sur deux colonnes, la punition et la récompense. Ces deux colonnes sont des fontaines de vie pour les peuples du monde, et à chaque jour convient leur commandement, et à chaque moment leur sagesse. Aussi les affaires reviennent-elles à la Maison de Justice qui fera ce qui convient à la nécessité du moment. Les hommes qui, par amour de Dieu, se lèvent pour servir la Cause, sont inspirés par le souffle invisible de Dieu. Chacun doit leur (250) obéir. Les questions administratives reviennent à la Maison de Justice, comme les questions religieuses dépendent de ce que Dieu a révélé dans le Livre." (251)

Dans le neuvième Ishraq, il est dit :

"... Les souverains de la Terre, et surtout les fidèles de la Maison de Justice doivent faire des efforts considérables pour préserver la religion, la rendre sublime et la protéger. Ils doivent aussi rechercher ce qui est nécessaire pour la condition des sujets, et connaître les actes et les affaires de chaque groupe d'entre les groupes. Nous demandons aux apparitions du pouvoir divin, c'est-à-dire aux rois et aux souverains de s'appliquer à ce que le désaccord disparaisse du milieu des hommes, et à ce que le monde soit illuminé par la lumière de l'harmonie." (252)

"Cependant la conduite de ces affaires a été confiée aux hommes de la Maison de Justice afin qu'ils les appliquent selon les exigences du moment et les nécessités de la sagesse." (253)

TEXTES DE 'ABDU'L-BAHA

"...Tous les hommes doivent se considérer comme des sujets, soumis et obéissants aux commandements de Dieu et aux lois de la Maison Universelle de Justice. Si l'un quelconque d'entre eux devait dévier - ne fût-ce que d'une pointe d'aiguille - des décrets de la Maison Universelle de Justice, ou

faillir à l'observation de ceux-ci, il serait alors rejeté comme un proscrit." (254)

Ou encore:

"Ce qui veut dire qu'hommes et femmes, sans distinction, sont les révélateurs de ses noms et attributs (255), et qu'il n'y a, du point de vue spirituel, aucune différence entre eux... Toutefois, la Maison Universelle de Justice, et cela conformément au texte explicite de la Loi de Dieu, est réservée aux hommes. Cette disposition existe par une sagesse du Seigneur Dieu, qui sera bientôt rendue aussi clairement manifeste que le soleil à son zénith." (256)

Dans une Tablette à un croyant, il écrit :

"O toi qui es ferme dans l'Alliance ! j'ai bien reçu ta lettre. Tu m'y exprimais ta satisfaction au sujet de la Convention, car ce rassemblement a permis l'élévation de la Cause et la démonstration du pouvoir de sa Parole. La grandeur de la Cause aplanira ces différends et peut se comparer à la santé du corps humain, qui une fois établie, élimine toute maladie et toute déficience. Notre espoir est que ne subsiste aucune trace d'opposition; mais, parmi les amis d'Amérique, certains sont agités par leurs ambitions nouvelles et cherchent, à l'ombre et en secret, à découvrir tout ce qui peut engendrer la dissension. Dieu soit loué, de telles portes sont toutes choses dans le domaine de la cause de Baha'u'llah car un Centre spécial investi de pouvoir a été désigné, un Centre qui résout toutes les difficultés et élimine toutes les différences. La Maison Universelle de Justice, de la même manière, écarte toutes les différences; tout ce qu'elle prescrit doit être accepté, et celui qui transgresse est rejeté; or cette Maison Universelle de Justice, qui est le Corps législatif, n'a pas encore été instituée.... En bref l'océan de l'Alliance est tumultueux et vaste. Il rejette sur le rivage l'écume de la violation, et, ainsi, vous n'avez rien à redouter." (257)

Dans "Les Leçons de St Jean d'Acre", il explique encore :

"Par exemple, la Maison Universelle de Justice, si elle est constituée selon les conditions requises, c'est-à-dire de membres élus parmi tout le peuple, sera sous la direction infaillible et la protection de Dieu. Si cette Maison de Justice prend une décision sur toute question non mentionnée dans le Livre, que ce soit à l'unanimité ou à la majorité, cette décision et ce commandement seront préservés de l'erreur. Cependant les membres de la Maison de Justice n'ont pas individuellement l'infaillibilité essentielle ; mais le corps de la Maison de Justice est sous la protection et la direction infaillible de Dieu; c'est ce qu'on appelle l'infaillibilité conférée. (258)

DECLARATION DE PRINCIPE DE LA MAISON UNIVERSELLE DE JUSTICE (259)

Au nom de Dieu, l'Unique, l'Incomparable, le Tout-Puissant, l'Omniscient, le Très-Sage.

La lumière rayonnée du ciel de bonté et la bénédiction étincelant à l'aurore de la volonté de Dieu - le Seigneur du royaume des noms - reposent

sur lui, le Médiateur suprême et la Plume très élevée, lui que Dieu fit l'aurore de ses noms très éminents et l'orient de ses attributs les plus glorieux. Grâce à lui, la lumière de l'unité répandit son éclat sur l'horizon du monde et la loi de l'unité fut révélée parmi les peuples, lesquels se tournèrent, visages rayonnants, vers l'Horizon suprême et confessèrent ce que la Langue d'éloquence eut prononcé au royaume de sa connaissance : "Terre et ciel, gloire et empire sont à Dieu, l'Omnipotent, le Tout Puissant, le Seigneur de grâce abondante !"

C'est le coeur plein de joie et de gratitude que nous attestons l'abondance de la miséricorde de Dieu, la perfection de sa justice et la réalisation de son antique promesse.

Baha'u'llah, révélateur de la Parole de Dieu en ce jour, source de l'autorité et origine de la justice, créateur d'un nouvel Ordre mondial, bâtisseur de la très grande paix, inspirateur et fondateur d'une civilisation universelle, juge, législateur, unificateur et rédempteur de l'humanité tout entière, Baha'u'llah a proclamé l'avènement du royaume de Dieu sur la Terre, a formulé ses lois et ses ordonnances, a énoncé ses principes et a décrété ses institutions. Afin de diriger et de canaliser les forces libérées par sa Révélation, il a institué son alliance, dont la puissance a préservé l'intégrité de sa Foi, maintenu son unité et stimulé son expansion dans le monde tout au long des ministères successifs d'Abdu'l-Baha et de Shoghi Effendi. Cette alliance continue à remplir son objet vivificateur par l'entremise de la Maison Universelle de Justice dont le dessein fondamental - en tant que l'un des deux successeurs de Baha'u'llah et d'Abdu'l-Baha - est d'assurer la continuité de cette autorité divinement décrétée qui s'écoule de la source de la Foi, de sauvegarder l'unité de ses adeptes et de maintenir l'intégrité et la flexibilité de ses préceptes.

L'objet fondamental qui anime la Foi de Dieu et sa religion, déclare Baha'u'llah, est de sauvegarder les intérêts de la race humaine, de promouvoir son unité et d'entretenir l'esprit d'amour et de fraternité parmi les hommes. Ne souffrez pas qu'elle devienne une source de dissension et de discorde, de haine et d'hostilité. Cela est le droit chemin, la base fixe et immuable. Quelles que soient les constructions érigées sur cette base, ce ne sont pas les modifications et les événements du monde qui pourront en affaiblir la force, ni la révolution de siècles innombrables en détruire la structure.

Tous doivent se tourner vers le Très Saint Livre, déclare'Abdu'l-Baha dans son testament, et tout ce qui n'est pas expressément consigné doit être soumis à la Maison Universelle de Justice.

L'origine, l'autorité, les devoirs et le domaine d'action de la Maison Universelle de Justice, tous dérivent de la parole révélée de Baha'u'llah. Cette parole augmentée des interprétations du Centre de l'Alliance et de celles du Gardien de la Cause (qui après 'Abdu'l-Baha est la seule autorité pour interpréter les écrits baha'is) constituent la plate-forme obligatoire

de la Maison Universelle de Justice et son assise solide. L'autorité de ces textes est absolue et immuable jusqu'au moment où Dieu Tout-Puissant voudra dévoiler sa nouvelle Manifestation, à qui appartiendra toute autorité et toute puissance.

Puisque Shoghi Effendi n'a pas de successeur en tant que Gardien de la cause de Dieu, la Maison Universelle de Justice se trouve à la tête de la Foi et en est l'institution suprême, vers qui tous doivent se tourner ; sur elle repose la responsabilité ultime et le progrès de la cause de Dieu. Les pouvoirs suivants lui sont en outre dévolus : diriger et coordonner le travail des Mains de la Cause, assurer la poursuite des fonctions de protection et de propagation incombant à cette institution (260) et pourvoir à la recette et aux débours du Huququ'llah.

Parmi les droits et les devoirs dont la Maison Universelle de Justice a été investie, citons :

Assurer la préservation des textes sacrés et sauvegarder leur inviolabilité ; analyser, classer et coordonner les écrits ; défendre et protéger la cause de Dieu et l'affranchir des entraves de la répression et de la persécution.

Faire progresser les intérêts de la Foi de Dieu ; proclamer, propager et enseigner son Message ; développer et consolider les institutions de son Ordre administratif ; servir de guide dans l'Ordre mondial de Baha'u'llah ; promouvoir l'acquisition des qualités spirituelles qui doivent caractériser la vie baha'ie individuelle et collective ; faire le maximum pour établir une plus grande cordialité et civilité parmi les nations et parvenir à la paix universelle ; promouvoir ce qui est propre à éclairer, à illuminer l'esprit de l'homme et aider au progrès et à l'amélioration du monde.

Edicter des lois et des ordonnances qui ne sont pas expressément rapportées dans les textes sacrés ; abroger ses propres décrets selon les changements et le besoin du moment ; délibérer et prendre des décisions sur tous les problèmes qui ont amené des controverses ; élucider des questions qui sont obscures ; sauvegarder les droits individuels, la liberté et l'initiative de chacun ; et veiller à la préservation de l'honneur de l'homme, au développement des pays et à la stabilité des Etats.

Promulguer et appliquer les lois et les principes de la Foi ; préserver et faire observer cette rectitude de conduite qu'enjoint la Loi de Dieu ; garder et développer le Centre spirituel et administratif de la Foi baha'ie établi d'une façon permanente dans les villes jumelles d' 'Akka et de Haïfa ; administrer les affaires de la communauté baha'ie à travers le monde ; guider, organiser, coordonner et unifier ses activités ; fonder des institutions ; être responsable de veiller à ce qu'aucun corps ou institution au sein de la Cause n'abuse de ses privilèges ou ne faillisse dans l'exercice de ses droits et de ses privilèges ; s'occuper de recevoir, d'administrer, de sauvegarder et de disposer des fonds, des domaines et autres biens qui lui sont confiés.

Juger les conflits relevant de sa juridiction ; prononcer des jugements dans les cas de violation des lois de la Foi et prendre les sanctions appropriées ; veiller à l'application de ses décisions ; pourvoir à l'arbitrage et au règlement des disputes pouvant survenir entre les peuples ; et être le représentant et le gardien de cette Justice divine qui seule peut assurer la sécurité du monde et y établir le règne de la loi et de l'ordre.

Les membres de la Maison Universelle de Justice que Baha'u'llah a dénommés "les hommes de Justice", "des Gens de Baha qui ont été mentionnés dans le Livre des noms", "les Administrateurs de Dieu parmi ses serviteurs et les Orientés de l'autorité dans ses contrées", devront toujours, en s'acquittant de leurs responsabilités, garder présents à l'esprit les critères suivants, énoncés par Shoghi Effendi, le Gardien de la cause de Dieu :

En ce qui concerne la conduite des affaires administratives de la Foi et l'action législative nécessaire pour suppléer aux lois du Kitab-i-Aqdas, il faut se souvenir que les membres de la Maison Universelle de Justice, ainsi que les paroles de Baha'u'llah l'impliquent clairement, ne sont pas responsables devant ceux qu'ils représentent, et qu'ils ne peuvent se laisser entraîner par les sentiments, l'opinion générale ni même par les convictions de la masse des fidèles ou de ceux qui les élisent directement. Ils doivent suivre, dans une attitude de prière, ce que leur dicte et leur suggère leur conscience. Ils peuvent, et ils doivent même, se familiariser avec les conditions prévalant au sein de la communauté ; ils doivent, sans passion, peser en leur âme et conscience les données de chaque affaire soumise à leur considération, mais ils doivent se réserver le droit d'une libre décision.

"Dieu, en vérité, leur inspirera tout ce qu'il voudra ", constitue l'affirmation indiscutable de Baha'u'llah. Ce sont eux(261) qui ont donc été établis bénéficiaires de la direction divine - constituant à la fois la force vive et l'ultime sauvegarde de cette Révélation - et non l'ensemble de ceux qui les ont élus directement ou indirectement(262).

La Maison Universelle de Justice fut élue pour la première fois, le premier jour de la fête de Ridvan de la cent-vingtième année de l'ère baha'ie (263), lorsque les membres des Assemblées spirituelles nationales, conformément aux clauses du testament d'Abdu'l-Baha et donnant suite à la convocation des Mains de la cause de Dieu, principaux gestionnaires (264) de la fédération (265) mondiale embryonnaire de Baha'u'llah, amenèrent à l'existence cette "gloire consommée" des institutions de Baha'u'llah, véritable "noyau et précurseur" de son Ordre mondial. En conséquence, nous, membres de la Maison Universelle de Justice, obéissant à l'injonction de Dieu et nous en remettant entièrement à lui, apposons maintenant nos signatures et le sceau de l'institution à cette déclaration de principe qui forme, avec le règlement ci-annexé (266), la constitution de la Maison Universelle de Justice.

Hugh E. CHANCE, Hushmand FATHEAZAM, Amoz E. GIBSON, David HOFMAN, H. Borrah KAVELIN, Ali NAKHJAVANI, David S. RUHE, Ian C. SEMPLE, Charles WOLCOTT

Signé dans la ville de Haïfa, le quatrième jour du mois de Qawl dans la cent vingt-neuvième année de l'ère baha'ie, correspondant au vingt-sixième jour du mois de novembre de l'an 1972 selon le calendrier grégorien.

NOTES POUR " LA MAISON UNIVERSELLE DE JUSTICE (M.U.J.) "

230. Synopsis et Codification du Kitab-i-Aqdas p. 16. Ce passage rappelle la parabole de Jésus sur l'agneau égaré (Luc, XV 3-7). L'âme de chaque individu est un gage précieux que la Maison de Justice a pour charge de préserver des loups : il faut l'éveiller à la connaissance de la Manifestation (préservation contre ceux qui ont rompu la grande alliance) et la préserver des loups qui se sont dissimulés sous un déguisement : fidélite à l'alliance explicite de Baha'u'llah.

231. Cette traduction est ambiguë. Aussi donnons-nous le texte anglais tel qu'il est publié dans Tablets of Baha'u'llah revealed after the Kitab-i-Aadas : "They, in truth, are... the dayspring of authouty in His Countries."

232. Le mot anglais est "punishment" : il serait plus judicieux de le traduire par punition.

233. Le pluriel renvoie aux membres de la Maison Universelle de Justice.

234. Le texte anglais dit: "matters of State" il faut donc comprendre le mot "administratif" de façon large : politique et économique également. Les baha'is ne doivent pas faire de la politique, mais la Maison Universelle de Justice, au contraire, a le devoir d'exercer cette responsabilité : elle est le refuge de l'humanité.

235. Bisharat in "Tablets of Baha'u'llah revealed after the Kitab-i-Aadas". Nous citons ici la traduction parue dans "Foi Mondiale Baha'ie" pp. 349-50 (TdB pp. 26-27).

236. Dans ce passage, "Maison de Justice" fait référence naturellement a la Maison Universelle de Justice quand il s'agit de la Plus Grande Paix, mais certains aspects comme le développement de l'amour et de l'amitié concerne également les Maisons locales et secondaires de Justice correspondant aux actuelles Assemblées Spirituelles Locales et Nationales. L'autorité de l'Alliance est investie en la Maison Universelle de Justice.

237. "Hommes de confiance" est la traduction de "Trustees".

238. In Lawh-i-Dunya (Tablette du monde) Foi Mondiale Baha'ie, p. 315 (TdB pp.93-94). (La Tablette du monde a été révélée, en 1891, en l'honneur d'Aqa Mirza Aqa appelé Nuri'dDin, un neveu de la femme du Bab Khadijih Khanum. Cf The Revelation of Baha'u'llah, vol. IV, p. 329.

239. "Trustees" en anglais. Voir note 240.

240. Foi Mondiale Baha'ie pp. 319-20 (TdB p.97).

241. Une nouvelle traduction de "trustees" : fidèles.

242. Huitième feuille du Paradis suprême, Foi Mondiale Baha'ie pp. 327-8 (TdB p. 71). Les Paroles du Paradis ont été révélées en l'honneur de Haji Mirza Haydar-'Ali, aux environs de 1890 Cf. The Revelation of Baha'u'llah

243. Neuvième feuille du Paradis suprême, Foi Mondiale Baha'ie, p.329 (TdB p.72).

244. Le texte anglais dit : "the men of God's House of Justice". Tablets of Baha'u'llah revealed after the Kitab-i-Aadas, p. 125.

245. La révélation divine.
246. Ishraqat, Foi Mondiale Baha'ie p. 353 (TdB p.130). La Tablette d'Ishraqat a été révélée en réponse aux questions de Jalil Khu'i. Ce dernier devint briseur de l'Alliance plus tard. Cf. The Revelation of Baha'u'llah, vol. IV, p. 145.
247. Splendeur est la traduction de Ishraq. Notons que le texte anglais a préféré garder le terme arabe.
248. Ishraqat, "Foi Mondiale Baha'ie", p. 356 (TdB p. 132).
249. Ishraqat, "Foi Mondiale Baha'ie", p. 357 (TdB p. 133).
250. Le pluriel se rapportant aux membres de la Maison Universelle de Justice.
251. Ishraqat in "Foi Mondiale Baha'ie", p. 358 (TdB pp. 133-134).
252. Ishraqat in "Foi Mondiale Baha'ie", pp. 359-60 (TdB pp. 134-135).
253. Ishraqat traduction provisoire de NT. "Tablets of Baha'u'llah revealed after The Kitab-i-Asdas", p134 (TdB p139).
254. Selections des Ecrits d' 'Abdu'l-Baha, p. 67.
255. Les noms et attributs de Dieu.
256. Sélections des Ecrits d'Abdu'l-Baha, p. 79.
257. Sélections des Ecrits d'Abdu'l-Baha , pp. 212-3.
258. Les Leçons de St Jean d'Acre, p.179.
259. Le document intitulé "La Constitution de la Maison Universelle de Justice" est composé d'une déclaration de principe signée par les neuf membres de la Maison Universelle de Justice, suivie d'un règlement.
260. La direction de l'institution des Mains de la Cause, la création des Corps Continentaux des Conseillers et du Centre International d'Enseignement relève de cette responsabilité.
261. Le pluriel se réfère aux membres de la Maison Universelle de Justice et désigne ainsi l'institution.
262. La Maison Universelle de Justice est élue directement par les membres des Assemblées Spirituelles Nationales du monde et indirectement par tous les baha'is.
263. Le 21 avril 1963 (note dans le texte).
264. Chief Stewards of the embryonic World Commonwealth of Baha'u'llah. Dans les pages qui suivent cette expression de Shoghi Effendi désignant les "Mains de la cause de Dieu" est traduite de multiples façons. Nous signalerons chaque fois le terme anglais afin d'éviter des interprétations abusives.
265. En anglais : commonwealth voir note précédente.
266. Ce règlement résume en fait l'ordre administratif baha'i, mais nous ne le reproduisons pas ici. Le lecteur est vivement encouragé à le consulter pour avoir une vue synoptique des institutions baha'ies et de leur mode de fonctionnement.

ELUCIDATIONS DE LA MAISON UNIVERSELLE DE JUSTICE

- 1) Lettre de la Maison Universelle de Justice du 9 mars 1965.
- 2) Lettre de la Maison Universelle de Justice du 27 mai 1966.
- 3) Lettre de la Maison Universelle de Justice du 7 décembre 1969.

1) LETTRE DE LA MAISON UNIVERSELLE DE JUSTICE DU 9 MARS 1965 (267)

(La lettre suivante traitant des questions concernant la Maison Universelle de Justice a été adressée a une Assemblée spirituelle nationale et a été rendue disponible pour l'édification des baha'is a travers le monde)

Nous sommes heureux que vous ayez attiré notre attention sur les questions qui rendent quelques croyants perplexes. Il vaut bien mieux que ces questions soient posées librement et ouvertement, plutôt que de les laisser refoulées comme un poids sur le coeur des amis dévoués. Une fois certains principes essentiels de la Révélation de Baha'u'llah acquis, de telles incertitudes sont aisément dissipées. Cela ne veut pas dire pour autant que la cause de Dieu ne contienne pas de mystères. Il y a bien entendu des mystères, mais leur nature ne va pas jusqu'à ébranler quelqu'un dans sa foi, une fois que les principes essentiels de la Cause et les faits indiscutables d'une situation sont clairement compris.

Les questions posées par les divers croyants font l'objet de trois catégories. La première catégorie se concentre sur les interrogations suivantes : pourquoi des démarches ont-elles été entreprises pour élire la Maison Universelle de Justice, en sachant à l'avance qu'il n'y aurait pas de Gardien ? Le moment était-il venu pour une telle action ? Le Conseil International Baha'i n'aurait-il pas pu poursuivre le travail ?

Au moment du décès de notre bien-aimé Shoghi Effendi, il était évident, de par les circonstances et les conditions explicites des textes sacrés, qu'il lui avait été impossible de désigner un successeur selon les dispositions du testament d'Abdu'l-Baha. Cette situation, créée par le décès du Gardien sans qu'il puisse

désigner son successeur, présentait un point obscur qui ne faisait pas l'objet d'une disposition dans le texte sacré explicite, et elle devait être soumise à la Maison Universelle de Justice. Les amis devraient clairement comprendre qu'avant l'élection de la Maison Universelle de Justice, ne régnait pas l'idée qu'il n'y aurait pas de Gardien. Il n'aurait pas pu y avoir une telle idée préconçue, quelles que puissent être les opinions individuelles de quelques croyants. Ni les Mains de la cause de Dieu, ni le Conseil International Baha'i, ni aucun corps existant alors n'auraient pu prendre une décision au sujet de cette question très importante. Seule la Maison Universelle de Justice avait l'autorité de se prononcer sur ce sujet. C'était une des raisons urgentes pour laquelle la Maison Universelle de Justice devait être élue le plus rapidement possible.

Après le décès de Shoghi Effendi, l'administration internationale de la Foi a été conduite par les Mains

de la cause de Dieu avec l'accord complet et la loyauté des Assemblées Spirituelles Nationales et du corps

des croyants. Cela est en accord avec la nomination des Mains par le Gardien en qualité "d'administrateurs principaux de la communauté mondiale embryonnaire de Baha'u'llah." (268)

Tout au commencement de leur administration de la cause de Dieu, les Mains ont

réalisé, parce qu'elles n'avaient aucune certitude de conduite divine, comme elle est assurée sans contredit au Gardien et à la Maison Universelle de Justice, que la voie la plus sûre à prendre était de suivre avec une fermeté absolue les instructions et les principes de Shoghi Effendi. L'entière histoire de la religion ne contient aucun précédent où les chefs religieux, soudainement privés de leur guide divinement inspiré, ont fait preuve à un tel degré d'une stricte discipline personnelle, d'une loyauté absolue et d'un complet sacrifice personnel. La dette de gratitude que l'humanité doit à cette poignée d'âmes durement éprouvées, fidèles et héroïques ne peut être estimée que par les générations et les âges à venir.

Le Gardien avait donné au monde baha'i des plans détaillés et explicites pour la période allant jusqu'au Ridvan 1963, soit la fin de la croisade décennale. A partir de cette date, une nouvelle direction divine était essentielle, ou la Foi en aurait souffert. C'est la deuxième raison pressante pour laquelle l'élection de la Maison Universelle de Justice fut convoquée. Le choix de l'heure fut de plus confirmé par des allusions faites par Shoghi Effendi dans ses lettres à la croisade décennale qui devait être suivie par d'autres plans sous la direction de la Maison Universelle de Justice. Une de ces allusions est le passage suivant tiré d'une lettre adressée à l'Assemblée spirituelle nationale des Iles Britanniques en date du 25 février 1951, au sujet de son plan biennal qui a été immédiatement suivi par la croisade décennale (1953-1963) :

"C'est du succès de cette entreprise, sans précédent dans sa portée, unique en son caractère et immense en son potentiel spirituel, que doit dépendre plus tard, pendant l'Age de formation de la Foi, la préparation d'entreprises embrassant dans leur portée toutes les Assemblées nationales en fonction à travers le monde baha'i, entreprises constituant en elles-mêmes un prélude au lancement de projets mondiaux destinés à être amorcés, dans les époques futures de ce même Age, par la Maison Universelle de Justice et qui symboliseront l'unité de ces Assemblées nationales, tout en coordonnant et unifiant leurs activités."

Après avoir été responsables de la cause de Dieu pendant six ans, les Mains, avec une foi absolue dans les écrits sacrés, invitèrent les croyants à élire la Maison Universelle de Justice et allèrent même jusqu'à demander qu'on ne vote pas pour elles (269). Le seul et triste cas d'une personne succombant aux attraits du pouvoir est celui de Charles Mason Remey qui tenta pitoyablement d'usurper le gardiennat.

Les extraits suivants, tirés d'une Tablette d'Abdu'l-Baha, définissent clairement et énergiquement les principes avec lesquels les amis ont été déjà familiarisés par le testament du Maître et les différentes lettres de Shoghi Effendi ; ces passages expliquent l'élection de la Maison Universelle de Justice. Cette Tablette a été envoyée en Perse par le bien-aimé Gardien lui-même, dans les premières années de son ministère, pour qu'elle soit distribuée aux croyants.

"...car 'Abdu'l-Baha est dans une tempête de dangers et il abhorre infiniment les différends. Louange soit à Dieu, il n'y a pas de raison d'avoir des différends."

"Le Bab, l'Exalté, est l'aube de la Vérité, la splendeur de Celui dont la lumière brille dans toutes les régions. Il est aussi l'annonciateur de la Plus Grande Lumière, le Luminaire d'Abha. La Beauté Bénie est Celui qui a été promis dans les livres sacrés du passé, la révélation de la source lumineuse qui brilla au Mont Sinaï, dont le feu brûle au milieu du Buisson ardent. Nous sommes tous des serviteurs sur leur Seuil et nous nous tenons tous, tels de modestes gardes, à leur Porte."

"Je désire préciser qu'avant l'expiration de mille année (270) nul n'a le droit de prononcer une seule parole ou même de prétendre au rang du gardiennat (271). Le Livre Très Saint est le Livre vers lequel tous les peuples se tourneront, et les Lois de Dieu y ont été révélées. Les lois qui n'y sont pas mentionnées devraient être soumises à la décision de la Maison Universelle de Justice. Il n'y aurait aucune raison pour des différends... Prenez garde, prenez garde de peur que quelqu'un d'entre vous ne crée un schisme ou fomenté la sédition. S'il devait y avoir des différends, la Maison Suprême de Justice devrait immédiatement résoudre les problèmes. N'importe quelle décision prise à la majorité sera la vérité réelle, car la Maison est sous la protection et la conduite infaillible et elle est l'objet des soins du seul vrai Seigneur. Il la protégera de l'erreur et l'assistera sous l'aile de sa sainteté et de son infaillibilité. Celui qui s'y opposera est écarté et subira en fin de compte la défaite."

"La Maison suprême de Justice devrait être élue selon le système qui est en vigueur pour l'élection des parlements d'Europe (272). Et lorsque les pays seront dirigés, les Maisons de Justice des différents pays éliront la Maison suprême de Justice."

"A n'importe quelle époque les bien-aimés de Dieu de chaque pays désigneront leurs délégués, et ceux-ci à leur tour éliront leurs représentants et ces représentants éliront un corps, ce corps sera considéré comme la Maison suprême de Justice."

"L'établissement de cette Maison ne dépend pas de la conversion de toutes les nations du monde. Par exemple, si les conditions étaient favorables et si cela ne causait pas de perturbations, les amis de Perse éliraient leurs représentants et ceux d'Amérique feraient de même, ainsi que ceux de l'Inde ou d'autres régions, et ces représentants éliraient la Maison de Justice. Cette Maison de Justice serait la Maison suprême de Justice. Voilà tout."
(Tablettes en persan et en arabe d'Abdu'l-Baha, vol.III, pp. 499-501)

Les amis devraient réaliser que rien n'indique, dans les Textes, que l'élection de la Maison Universelle de Justice ne peut être décidée que par le Gardien. Au contraire. 'Abdu'l-Baha envisagea même d'organiser cette élection pendant qu'il était encore en vie. A une époque décrite par le Gardien comme "les moments les plus sombres de sa vie (du Maître), sous le

régime de 'Abdu'l-Hamid, alors qu'il s'attendait à être déporté vers les régions les plus inhospitalières de l'Afrique du Nord", et que même sa vie était en danger, 'Abdu'l-Baha écrivit à Haji Mirza Taqi Afnan (273) le cousin du Bab et maître-d'oeuvre principal au temple de 'Ishqabad alors en construction, lui ordonnant de préparer l'élection de la Maison Universelle de Justice si les menaces proférées contre le Maître devaient être mises à exécution. La deuxième partie du testament se rapporte aussi à une telle situation et devrait être étudiée par les amis.

La deuxième catégorie contrariant quelques-uns des amis a rapport à la question de l'infailibilité de la Maison Universelle de Justice et à sa capacité à fonctionner sans la présence du Gardien. On a eu surtout de la peine à comprendre le passage suivant écrit par le bien-aimé Gardien : "Séparé de l'institution du Gardien de la Cause, l'Ordre mondial de Baha'ullah serait mutilé et pour toujours privé de ce principe héréditaire, qui, d'après les écrits d 'Abdu'l-Baha a été invariablement soutenu par la Loi de Dieu. Toutes les dispensations divines, constate-t-il dans une Tablette adressée à un adepte de la Foi en Perse, ont accordé au fils aîné des prérogatives extraordinaires. La condition même de prophète lui a été reconnue par droit de naissance (274). Sans l'institution du Gardien de la Cause, l'intégrité de la Foi serait mise en péril, la stabilité de tout l'édifice serait gravement menacée. Son prestige souffrirait, les moyens nécessaires au long maintien ininterrompu d'un même système durant une série de générations manqueraient totalement, et la direction indispensable à la définition de la compétence de l'action législative de ses représentants élus se perdrait".(La Dispensation de Baha'u'llah, p.67 OMB pp.137-138)

Que les amis qui désirent comprendre clairement ce passage à l'heure actuelle, le considèrent à la lumière des nombreux autres textes qui sont consacrés à ce sujet, par exemple les passages suivants tirés de lettres de Shoghi Effendi : "Ils ont aussi, en termes sans équivoque et énergiques, désigné ces deux institutions jumelles, la Maison de Justice et le gardiennat, en qualité de successeurs destinés à appliquer les principes, à promulguer les lois, à protéger les institutions, à adapter loyalement et intelligemment la Foi aux exigences d'une société progressive et à accomplir l'héritage incorruptible que les fondateurs de la Foi ont légué au monde." (Lettre datée du 21 mars 1930, The World Order of Baha'u'llah, p.20 OMB p. 16)

"Chaque croyant doit aussi clairement saisir que l'institution du gardiennat n'abroge aucunement ni même n'enlève les pouvoirs donnés à la Maison Universelle de Justice par Baha'u'llah dans le Kitab-i-Aqdas, pouvoirs qui furent à plusieurs reprises solennellement confirmés par 'Abdu'l-Baha dans son testament. Elle (l'institution du gardiennat) ne constitue pas du tout une contradiction du testament et des écrits de Baha'u'llah ; elle n'annule pas non plus une quelconque de ses instructions révélées. Elle augmente le prestige de cette assemblée exaltée, stabilise sa position suprême, sauvegarde son unité, assure la continuité de ses travaux, sans prétendre de

la moindre manière empiéter sur l'inviolabilité de sa sphère de juridiction clairement définie. Nous nous trouvons vraiment trop près d'un document si monumental pour prétendre avoir compris pour nous-mêmes toutes ses implications, ou pour nous permettre de saisir les nombreux mystères qu'il contient sans aucun doute."

(Lettre datée du 27 février 1929, The World Order of Baha'u'llah, p.8 OMB p. 6)

"Cette suite de déclarations prouve de façon claire et indubitable que le Gardien de la Cause a été érigé l'interprète de la Parole sacrée et que la Maison Universelle de Justice a été investie du pouvoir de légiférer sur les cas non expressément révélés dans les préceptes. L'interprétation du Gardien agissant dans sa propre sphère de compétences, a une autorité aussi indiscutable que les édits de la Maison Universelle de Justice, dont le droit et les prérogatives exclusifs sont de prononcer l'ultime jugement sur des lois et des ordonnances qui n'ont pas fait l'objet des révélations de Baha'u'llah. Aucune de ces deux institutions ne peut, ni ne voudra jamais empiéter sur le domaine sacré et prescrit de l'autre. Elles ne chercheront pas non plus à amoindrir l'autorité spécifique et certaine dont chacune a été divinement investie." (La Dispensation de Baha'u'llah, p.69 OMB p.139)

"Chacune exerce, dans les limites qui lui sont imposées, ses pouvoirs, son autonté, ses droits et prérogatives. Ceux-ci ne sont nullement contradictoires et ne portent aucunement atteinte à l'importance propre de ces deux institutions." (La Dispensation de Baha'u'llah, p.67 OMB p. 137)

Avant tout, que le coeur des amis soit rassuré par ces paroles de Baha'u'llah : "La Main d'omnipotence a établi sa Révélation sur une fondation inattaquable et durable. Les orages des luttes humaines ne réussiront pas à détruire sa base, ni les théones fantaisistes des hommes à détériorer sa structure."

(Cité in The World Order of Baha'u'llah, p. 109 OMB p. 104)

Et de même ces paroles d'Abdu'l-Baha : "En vérité, Dieu fait ce qu'il lui plaît ; rien ne peut annuler son alliance, rien ne peut obstruer sa faveur ni s'opposer à sa cause ! Il fait par sa volonté ce qu'il lui plaît et sa puissance est au-dessus de toute chose !" (Tablettes d'Abdu'l-Baha vol. III, p. 598)

Chaque ami devrait comprendre qu'avant de légiférer sur un cas, la Maison Universeile de Justice étudie attentivement et complètement à la fois les écrits sacrés et les oeuvres de Shoghi Effendi à ce sujet. Les interprétations écrites du bien-aimé Gardien s'étendent à une grande quantité de sujets et elles doivent être observées exactement comme le Texte. Il y a une grande différence entre les interprétations du Gardien et les tclaircissements de la Maison Universelle de Justice dans l'exercice de sa fonction délibératrice "au sujet de tous les problèmes qui ont été la cause de différends, des questions restées obscures et autres sujets qui ne sont pas expressément enregistrés dans le Livre". Le Gardien révèle ce que

les Ecrits signifient ; son interprétation est un énoncé de la vérité qui ne peut être changé. La Maison Universelle de Justice selon le Gardien, "a reçu le droit exclusif de légiférer sur des questions qui n'ont pas été explicitement révélées dans les écrits baha'is". Ses déclarations, qui sont sujettes à modification ou abrogation par la Maison de Justice elle-même, servent à compléter et à appliquer la Loi de Dieu. Bien qu'elle n'ait pas été investie de la fonction interprétative, la Maison Universelle de Justice est à même de faire tout ce qui est nécessaire pour établir l'Ordre mondial de Baha'u'llah sur cette Terre. L'unité de doctrine est maintenue par l'existence des textes authentiques des Ecrits. et par les volumineuses interprétations d'Abdu'l-Baha et de Shoghi Effendi, ainsi que par la prohibition absolue décrétée contre quiconque avance des interprétations "d'autorité" ou "inspirées" ou qui usurpe la fonction du Gardien. L'unité de l'Administration est assurée par l'autorité de la Maison Universelle de Justice. Telle est, selon Shoghi Effendi, l'immutabilité de sa parole révélée. Telle est la souplesse qui caractérise les fonctions des ministres qu'il a nommés. L'immutabilité préserve l'identité de sa Foi et protège l'intégrité de sa loi. La souplesse permet, comme un organisme vivant, de croître et de s'adapter aux conditions d'une société qui se transforme constamment."

(Lettre du 21 mars 1930, reproduite dans The World Order of Baha'u'llah OMB p. 20)

Chaque croyant sincère, s'il désire approfondir sa compréhension de la cause de Baha'u'llah, devrait savoir combiner une foi profonde dans l'efficacité infaillible du message et de l'alliance de Baha'u'llah avec l'humilité de reconnaître que personne, en cette génération, ne saurait prétendre avoir saisi la grandeur de sa Cause ni avoir compris les nombreux mystères et le potentiel qu'elle contient. Les paroles suivantes de Shoghi Effendi rendent témoignage d'un tel fait : "Combien vaste est la révélation de Baha'u'llah ! Combien grande est la magnitude de ses bénédictions, répandues sur l'humanité en ce jour. Et pourtant. combien pauvre, combien inadéquate est notre conception de leur signification et de leur gloire ! Cette génération est trop proche d'une Révélation si colossale pour estimer pleinement les possibilités infinies de sa Foi, le caractère sans précédent de sa cause, et les dispensations mystérieuses de sa Providence."

(Lettre datée du 21 mars 1930, The World Order of Baha'u'llah p. 24 OMB p. 21)

"Notre bien-aimé Maître nous appelle dans son testament, non seulement à accepter sans réserve le nouvel Ordre mondial de Baha'u'llah, mais aussi à dévoiler ses mérites au monde entier. Il serait prématuré et présomptueux d'essayer d'estimer toute sa valeur et de saisir son exacte signification déjà maintenant. Nous devons faire confiance à l'avenir et à la direction de la Maison Universelle de Justice divine, dans le but d'obtenir une compréhension plus claire et plus complète de ce qu'il nous réserve et de ce qu'il implique." (Lettre du 23 février 1924, Baha'i Administration, p.62)

"Quant à l'ordre et à l'administration des affaires spirituelles des amis, ce qui est très important maintenant est la consolidation des Assemblées Spirituelles dans chaque centre, parce que c'est sur ces fondations fortifiées et inébranlables que la Maison suprême de Justice divine sera édifiée et fermement établie dans les jours à venir. Lorsque ce très grand édifice sera construit sur ces fondements immuables, le dessein de Dieu, sa sagesse, ses vérités éternelles, les mystères et les réalités du Royaume, que la Révélation mystique de Baha'u'llah a déposés au sein du testament d'Abdu'l-Baha seront graduellement révélés et rendus manifestes. (Lettre en persan, du 19 décembre 1922)

"De telles déclarations démontrent que l'entière signification du testament d'Abdu'l-Baha, de même qu'une compréhension des implications de l'Ordre mondial inauguré par ce remarquable document ne peuvent être révélés que graduellement aux yeux des hommes et après que la Maison Universelle de Justice eut été établie. Les amis sont appelés à faire confiance à l'heure actuelle à la Maison Universelle de Justice et à attendre sa direction qui, lorsque les circonstances le demanderont, fera des déclarations qui résoudront les questions obscures et jetteront une nouvelle lumière sur elle.

La troisième catégorie de questions posées par les amis se réfère au détail du fonctionnement de la Maison Universelle de Justice en l'absence du Gardien, particulièrement à la question de l'expulsion de membres de la Maison de Justice. De telles questions seront tirées au clair dans la constitution de la Maison Universelle de Justice, dont l'élaboration est un but du Plan de Neuf Ans. Entre temps, nous informons les amis que n'importe quel membre qui commettrait "un péché nuisant au bien commun" peut être expulsé de la Maison de Justice par un vote majoritaire de la Maison elle-même. Si un membre quelconque, que Dieu l'en protège, devait s'avérer être coupable de briser l'Alliance, ce cas serait examiné par les Mains de la cause de Dieu et le briseur de l'Alliance serait exclu à la suite de la décision des Mains de la cause de Dieu résidant en Terre sainte, décision qui serait sujette à ratification de la Maison Universelle de Justice, comme pour le cas de n'importe quel croyant. La décision des Mains, dans un tel cas, serait annoncée au monde baha'i par la Maison Universelle de Justice. Nous sommes certains que, lorsque vous aurez partagé le contenu de cette lettre avec les amis et lorsqu'ils auront leur attention attirée sur les citations des Ecrits et des oeuvres du Gardien, leurs doutes et leurs inquiétudes seront dissipés, qu'ils seront à même de consacrer tous leurs efforts à la promulgation du message de Baha'u'llah en plaçant avec sincérité leur confiance dans la puissance de son alliance qui surmonte toute épreuve qu'une providence impénétrable peut faire pleuvoir sur elle, et qu'ils démontreront ainsi que ce message est capable de sauver un monde en travail et de hisser la bannière du Royaume de Dieu sur Terre.

Avec nos salutations affectueuses, la Maison Universelle de Justice.

NOTES POUR " LETTRE DE LA MAISON UNIVERSELLE DE JUSTICE DU 9 MARS 1965 (267) "

267. "Wellspring of Guidance", pp. 44-56. (Traduction provisoire).
268. Chief Stewards of the embryonic Commonwealth of Baha'u'llah.
269. Cette demande fut approuvée à posteriori par la Maison Universelle de Justice.
270. La durée minimale de la Dispensation baha'ie.
271. C'est une référence à la notion de gardiennat (valiyu'llah) chez certains musulmans ; à ne pas confondre avec la signification baha'ie de ce mot.
272. Cf le testament d'Abdu'l-Baha : élection à bulletin secret.
273. Voir note 160 p. 58.
274. 'Abdu'l-Baha fait allusion aux patriarches et aux prophètes de l'ancien Testament et aussi aux Imams des chi'ites.

2) LETTRE DE LA MAISON UNIVERSELLE DE JUSTICE DU 27 MAI 1966 (275)

(Extraits d'une lettre écrite en réponse aux questions d'un croyant sur la relation entre le gardiennat et la Maison Universelle de Justice)

...Votre demande sur la date de l'élection de la Maison Universelle de Justice en tenant compte de la déclaration du Gardien : "...Avec les circonstances favorables permettant aux baha'is persans et des pays voisins sous la loi soviétique d'élire leurs représentants nationaux... le seul obstacle restant dans la voie de la formation définitive de la Maison de Justice Internationale serait enlevé". Le 9 avril 1947, le Gardien dans une lettre écrite de sa part par son secrétaire, répondait à une question d'un croyant individuel sur ce passage : "A l'époque où il se référait à la Russie, il y avait des baha'is là-bas. Maintenant la communauté a pratiquement cessé d'exister, par conséquent la formation de la Maison Internationale de Justice ne peut dépendre d'une Assemblée nationale russe, mais d'autres Assemblées spirituelles nationales fortes doivent être édifiées avant qu'elle puisse être établie."

Vous suggérez la possibilité que, pour le bien de la Cause, certaines informations concernant la succession de Shoghi Effendi seraient cachées des croyants. Nous vous assurons que rien de tel n'est caché des croyants pour quelque motif que ce soit. Il n'y a aucun doute que selon le testament d'Abdu'l-Baha, Shoghi Effendi était l'autorité désignée pour nommer son successeur ; mais il n'avait pas d'enfant et tous les Aghsan survivants avaient brisé l'Alliance. Ainsi, comme les Mains de la Cause l'ont déclaré en 1957, il est clair qu'il n'y avait personne qui pouvait être nommé en accord avec les clauses du testament. Nommer quelqu'un en dehors des clauses spécifiques du testament du Maître aurait été évidemment impossible et impensable de la part du Gardien, le défenseur et le soutien divinement nommé de l'Alliance. Bien plus, ce même testament précisait de façon claire, comme vous le savez, les moyens pour la confirmation du successeur nommé par le Gardien. Les neuf Mains qui devaient être élues par le corps des Mains devaient donner leur assentiment par bulletin secret au choix du Gardien. En 1957, le corps entier des Mains, après une recherche minutieuse sur ce sujet, annonça que Shoghi Effendi n'avait pas nommé de successeur et n'avait pas laissé de testament.

Cela est établi et documenté.

On ne peut pas déduire du fait que Shoghi Effendi n'a pas laissé de testament qu'il a manqué d'obéir à Baha'u'llah - nous devons plutôt reconnaître que dans son silence même il y a une sagesse et un signe de sa direction infaillible. Nous devons méditer profondément sur les écrits que nous avons, et chercher à comprendre les significations nombreuses qu'ils renferment. N'oubliez pas que Shoghi Effendi a dit que deux choses étaient nécessaires pour une compréhension croissante de l'Ordre mondial de Baha'u'llah : le passage du temps et la direction de la Maison Universelle de Justice.

L'infaillibilité de la Maison Universelle de Justice, opérant à l'intérieur de sa sphère prescrite, n'a pas été définie dépendante de la présence, au sein de ses membres, du Gardien de la Cause. Bien que le domaine d'interprétation du Gardien reste toujours applicable, néanmoins en ce qui concerne la participation du Gardien à la législation, c'est toujours la décision de la Maison (Universelle de Justice) qui doit prévaloir. Cela est soutenu par les paroles du Gardien : "L'interprétation du Gardien, agissant dans sa propre sphère de compétence, a une autorité aussi indiscutable que les édits de la Maison Internationale de Justice dont le droit et les prérogatives exclusifs sont de prononcer l'ultime jugement sur des lois et ordonnances que Baha'u'llah n'a pas expressément révélées. Aucune de ces deux institutions ne peut, ni ne voudra jamais empiéter sur le domaine sacré et prescrit de l'autre. Elles ne chercheront pas non plus à amoindrir l'autorité spécifique et certaine dont chacune a été divinement investie. Quoique le Gardien de la Cause soit le chef désigné et permanent d'une aussi auguste assemblée, il ne peut jamais même temporairement, assumer le droit exclusif de légiférer. Il lui est interdit de ne pas tenir compte de la décision de la majorité de ses collègues, mais il est tenu d'insister auprès d'eux pour qu'il soit procédé à un nouvel examen de toute loi qu'en son âme et conscience il considère être en désaccord avec la signification des paroles révélées de Baha'u'llah." (276)

Cependant, en plus de sa fonction de membre et de chef sacré et à vie de la Maison Universelle de Justice, le Gardien, agissant dans sa propre sphère, avait le droit et le devoir "de définir la sphère de l'action législative" de la Maison Universelle de Justice. En d'autres termes, il avait l'autorité de déclarer si une matière était ou non déjà couverte par les textes sacrés et par conséquent si c'était de l'autorité de la Maison Universelle de Justice de légiférer. Nulle autre personne, à part le Gardien, n'avait le droit ou l'autorité de donner de telles définitions. La question qui est alors soulevée : en l'absence du Gardien, la Maison Universelle de Justice court-elle le danger de dépasser sa propre sphère et de tomber alors dans l'erreur ? Ici nous devons nous rappeler trois choses : premièrement, Shoghi Effendi, durant les trente-six années de son gardiennat, a déjà donné d'innombrables définitions de ce genre, complétant celles déjà faites par 'Abdu'l-Baha et par Baha'u'llah lui-même. Comme déjà annoncé aux amis, quelque soit le sujet, une étude minutieuse des Ecrits et des interprétations

précède toujours l'acte législatif ; en second lieu, la Maison Universelle de Justice, elle-même assurée de la direction divine, est très consciente de l'absence du Gardien et n'abordera les questions de législation que lorsqu'elle est certaine que ces questions tombent sous sa sphère de juridiction, sphère que le Gardien a décrite avec confiance comme "clairement définie". Troisièmement, nous ne devons pas oublier la déclaration écrite du Gardien sur ces deux institutions : " ni l'une ni l'autre ne pourra ni ne voudra déborder sur le domaine sacré et prescrit de l'autre".

En ce qui concerne la nécessité de faire des déductions à partir des Ecrits pour aider à la formulation d'actes législatifs de la Maison Universelle de Justice, il y a le texte suivant de la plume d'Abdul-Baha :

"Les questions d'importance majeure qui constituent le fondement de la Loi de Dieu sont explicitement enregistrées dans le Texte, mais des lois secondaires sont laissées à la Maison Universelle de Justice. La sagesse de cela est que les époques ne restent jamais identiques à elles-mêmes, car le changement est une qualité nécessaire (277) et un attribut essentiel de ce monde et du temps et de l'espace (278). Donc la Maison de Justice agira en conséquence. (279) Qu'on n'imagine pas que la Maison de Justice prendra une décision selon ses propres concepts et opinions. Dieu nous en préserve ! La Maison Suprême de Justice prendra des décisions et établira des lois à travers l'inspiration et la confirmation de l'Esprit Saint, car elle est sous la sauvegarde et à l'abri et sous la protection de la Beauté Ancienne, et obéir à ses décisions s'impose, cela est un devoir essentiel et une obligation absolue, et il n'y a aucune exception pour personne. Dis, ô peuple : en vérité la Maison suprême de Justice est sous les ailes de votre Seigneur, le Compatissant, le Très-Miséricordieux c'est-à-dire sous sa protection, ses soins et son abri, car il a commandé aux croyants fermes d'obéir à ce corps béni, sanctifié et dominant tout et dont la souveraineté a été divinement ordonnée du royaume céleste et dont les lois sont inspirées et spirituelles. Bref, c'est cela la sagesse de rapporter les lois de la société à la Maison de Justice. Dans la religion de l'islam, similairement toutes les lois n'ont pas été révélées explicitement, mais plutôt un dixième du dixième a été inclus dans le Texte. Bien que les matières d'importance majeure aient été mentionnées, il y avait indubitablement des milliers de lois qui n'étaient pas spécifiées. Ces lois ont été précisées plus tard par le clergé selon les règles de la jurisprudence islamique. Et les hommes du clergé individuel ont fait des déductions contradictoires à partir des ordonnances originelles révélées. Toutes furent mises en application. Aujourd'hui ce processus de déduction est le droit du Corps de la Maison de Justice, et les déductions et les conclusions d'érudits individuels n'ont aucune autorité à moins d'être approuvées par la Maison de Justice. La différence est justement ceci : des décisions et des édits de la Maison de Justice, dont les membres sont élus et connus de la communauté mondiale baha'ie, aucun différend ne peut surgir. Alors que les décisions des membres du clergé et des savants individuels conduisent en définitive au différend et il en résulte division, schisme et

dispersion. L'unité du monde serait détruite et l'unité de la Foi disparaîtrait et l'édifice de la Foi de Dieu serait secoué."

Dans l'Ordre de Baha'u'llah, il y a certaines fonctions qui sont réservées à certaines institutions, et d'autres qui sont partagées, même si elles peuvent être un peu plus du domaine de l'une par rapport à l'autre. Par exemple, bien que les Mains de la cause de Dieu aient des devoirs spécifiques de protection et de propagation et soient spécialisées dans ces fonctions, c'est également du devoir de la Maison de Justice et des Assemblées spirituelles de protéger et d'enseigner la Cause. En vérité l'enseignement est un devoir sacré donné à chaque croyant par Baha'u'llah. De même, bien qu'après le Maître l'interprétation douée d'autorité ait été confiée au Gardien et que la législation soit exclusivement la fonction de la Maison Universelle de Justice, ces deux institutions sont, d'après les paroles mêmes du Gardien, "complémentaires dans leurs buts et desseins". "Leur objet commun et fondamental est d'assurer la continuité de cette autorité divinement désignée qui dérive de la source même de notre Foi, pour sauvegarder l'unité de ses disciples et de maintenir l'intégrité et la flexibilité de ses enseignements". Alors que la Maison Universelle de Justice ne peut exercer aucune fonction qui appartienne exclusivement au Gardien, elle doit assumer ce qu'elle partage avec le gardiennat.

Comme vous le soulignez avec de nombreuses citations, Shoghi Effendi a répété avec insistance que ces deux institutions jumelles sont inséparables. Bien qu'il ait envisagé leur fonctionnement conjoint, on ne peut logiquement en déduire que l'une est incapable de fonctionner en l'absence de l'autre. Durant ses trente-six années de gardiennat, Shoghi Effendi a fonctionné sans la Maison Universelle de Justice. Maintenant la Maison Universelle de Justice doit fonctionner sans le Gardien, mais le principe de "l'inséparabilité" demeure. Le gardiennat ne perd pas sa signification ni sa position dans l'Ordre de Baha'u'llah simplement parce qu'il n'y a plus de Gardien vivant. Nous devons nous garder de deux attitudes extrêmes : la première consiste à dire que comme il n'y a plus de Gardien, tout ce qui a été écrit au sujet du gardiennat et de sa position dans l'Ordre mondial est lettre morte et sans importance ; la seconde consiste à être si imbu de la signification du gardiennat qu'on sous-estime la force de l'Alliance, jusqu'à être tenté de transiger avec les Textes clairs afin de trouver, d'une certaine manière, par quelque moyen, un "Gardien".

Servir la cause de Dieu exige une fidélité absolue, une intégrité et une foi ferme en Lui. Rien de bien mais seulement du mal peut résulter du fait de prendre en main la responsabilité de l'avenir de la cause de Dieu et essayer de la forcer à s'engager dans des voies où nous voulons qu'elle aille sans égard pour les Textes clairs et pour notre propre limitation. C'est sa Cause. Il a promis que sa lumière ne s'éteindra pas. Notre part consiste à nous tenir fermement à la parole révélée et aux institutions qu'il a créées pour préserver son alliance.

C'est précisément dans cette connexion que les croyants doivent reconnaître

l'importance de l'honnêteté intellectuelle et de l'humilité. Dans les dispensations passées, de nombreuses erreurs sont survenues parce que les croyants dans la Révélation divine étaient trop anxieux d'enfermer le message divin à l'intérieur du cadre de leur compréhension limitée, de définir des doctrines où la définition était au-delà de leur pouvoir, d'expliquer des mystères que seule la sagesse et l'expérience d'un âge ultérieur rendraient compréhensibles, d'arguer qu'une chose était vraie parce qu'elle paraissait désirable et nécessaire. Nous devons éviter scrupuleusement de tels compromis avec des vérités essentielles, un tel orgueil intellectuel.

Les amis devraient comprendre que si certaines déclarations de la Maison Universelle de Justice ne sont pas détaillées, ce n'est pas par esprit de secret, mais plutôt la détermination de ce corps de s'abstenir à interpréter les enseignements et de préserver la vérité de la déclaration du Gardien selon laquelle : "Les dirigeants de la religion, les théoriciens politiques, les gouverneurs des institutions humaines... ne doivent avoir aucun doute ou anxiété en ce qui concerne la nature, l'origine ou la validité des institutions que les adhérents de la Foi sont en train d'édifier partout dans le monde. Car elles prennent racine dans les Enseignements mêmes, non altérés et non obscurcis pas des ingérences injustifiées ou des interprétations non autorisées de sa Parole.

Une distinction claire est faite, dans notre Foi, entre l'interprétation faisant autorité et l'interprétation et la compréhension que chaque individu acquiert après l'étude des enseignements de la Foi. Alors que la première est du ressort du Gardien, les secondes ne doivent, selon la directive donnée par le Gardien lui-même, en aucun cas être supprimées. En fait cette interprétation individuelle est considérée comme le fruit du pouvoir rationnel de l'homme et conduit à une meilleure compréhension des enseignements, étant entendu qu'aucune dispute ou discussion ne survient parmi les amis et que l'individu lui-même comprend et dit clairement que ses points de vues ne sont que les siens.

NOTES POUR " LETTRE DE LA MAISON UNIVERSELLE DE JUSTICE DU 27 MAI 1966 (275) "

275. Wellspring of Guidance, pp. 81-91. (Traduction provisoire).

276. La Dispensation de Baha'u'llah, pp. 91-2 (OMB p. 139).

277. The wisdom of this is that the times never remain the same, for change is a necessary quality and an essential attribute of this world.

278. Pour tous les points laissés à la discrétion de la Maison Universelle de Justice, celle-ci prendra les mesures nécessaires selon l'époque et le lieu.

279. Therefore, the House of Justice will take action accordingly.

3) LETTRE DE LA MAISON UNIVERSELLE DE JUSTICE DU 7 DECEMBRE 1969 (280)

Cher ami baha'i,

Votre récente lettre dans laquelle vous nous faites part des questions

soulevées par certains jeunes lors de l'étude de la Dispensation de Baha'u'llah a été soigneusement étudiée et nous croyons devoir (281) expliquer le passage particulier que vous mentionnez ainsi qu'un autre passage du même ouvrage. Car, ils portent tous les deux sur les rapports entre le gardiennat et la Maison Universelle de Justice.

Le premier passage concerne le devoir du Gardien d'insister auprès de ses collègues de la Maison Universelle de Justice pour reconsidérer toute loi qu'il croit en désaccord avec la signification des écrits sacrés et qui s'éloigne de leur esprit. Le second passage concerne l'infaillibilité de la Maison Universelle de Justice sans le Gardien, à savoir la déclaration de Shoghi Effendi selon laquelle "Sans une telle institution (le gardiennat)... l'inspiration nécessaire pour définir le champ de l'action législative de ses membres élus serait entièrement retirée".

Vous indiquez que certains jeunes sont embarrassés pour concilier le premier de ces deux passages avec les affirmations du testament d'Abdu'l-Baha selon lesquelles la Maison Universelle de Justice est "exempte de toute erreur".

De même que le testament d'Abdu'l-Baha ne contredit en aucune façon le Kitab-i-Aqdas, mais, selon les termes mêmes du Gardien "confirme, complète et correspond aux clauses de l'Aqdas", de même les Ecrits ne contredisent ni la Parole révélée ni les interprétations du Maître. En essayant de comprendre les Ecrits, nous devons nous rendre compte en premier lieu qu'il n'y a et qu'il ne peut y avoir de contradictions réelles. A la lumière de cela nous pouvons chercher avec confiance l'unité de signification qu'ils contiennent.

Le Gardien et la Maison Universelle de Justice ont certains devoirs et fonctions en commun. Ils opèrent également à l'intérieur d'une sphère séparée et distincte. Comme Shoghi Effendi l'a expliqué : "...il est indubitablement clair et évident que le Gardien de la Foi a été désigné comme interprète de la Parole et que la Maison Universelle de Justice a été investie de la fonction de légiférer sur les sujets non explicitement révélés dans les enseignements. L'interprétation du Gardien, agissant à l'intérieur de sa propre sphère fait autant autorité et est autant astreignante que les lois de la Maison Universelle de Justice dont le droit et la prérogative exclusifs sont de se prononcer et de donner le jugement final sur de telles lois et décrets que Baha'u'llah n'a pas expressément révélés." Et il continue d'affirmer : "Aucun ne peut ni ne pourra jamais enfreindre le domaine sacré et prescrit de l'autre. Aucun ne pourra chercher à dominer l'autorité spécifique et indubitable dont tous deux ont été investis. Il est impossible de concevoir que deux centres d'Autorité dont le Maître a décrété qu'ils étaient tous deux sous la garde et la protection de la Beauté d'Abha, sous l'abri, la garde et la protection de Sa Sainteté l'Exalté puissent s'opposer car tous deux sont les véhicules de la même inspiration divine."

La Maison Universelle de Justice, au-delà de sa fonction de législateur a

été investie des fonctions plus générales de protection et d'administration de la Cause, résolvant les questions obscures et prenant des décisions sur des sujets qui ont causé des différends. Nulle part il est dit que l'infaillibilité de la Maison Universelle de Justice existe en vertu de la participation du Gardien comme membre ou de sa présence dans cette institution. En vérité 'Abdu'l-Baha dans son testament et Shoghi Effendi dans la "Dispensation de Baha'u'llah" ont tous deux affirmé de façon explicite que les membres élus de la Maison Universelle de Justice, en consultation, sont des récipients de l'inspiration divine infaillible. En outre, le Gardien lui-même dans l'Ordre mondial de Baha'u'llah a déclaré qu'il doit être aussi clairement entendu par chaque croyant que l'institution du gardiennat ne doit en aucune circonstance abroger ou même porter la moindre atteinte aux pouvoirs accordés à la Maison Universelle de Justice par Baha'u'llah dans le Kitab-i-Aqdas et à maintes reprises et solennellement confirmés par 'Abdu'l-Baha dans son testament. Cela ne constitue en aucune façon une contradiction avec le testament et les écrits de Baha'u'llah et n'annule aucune de ses instructions révélées ".

Alors que la responsabilité particulière du Gardien est l'interprétation de la Parole, il est aussi investi de tous les pouvoirs et prérogatives nécessaires pour remplir sa fonction de Gardien de la Cause, son chef et son suprême protecteur. Il a été en outre désigné comme le chef inamovible et membre à vie du Corps législatif suprême de la Foi. C'est comme chef de la Maison Universelle de Justice et comme membre de ce corps que le Gardien prend part à la procédure de la législation. Si vous considérez le passage qui suit celui qui a suscité votre question, vous verrez qu'il ne s'oppose pas aux autres textes : "Bien que le Gardien de la Foi ait été désigné de façon permanente à la tête d'un corps si auguste, il ne peut jamais, même temporairement, assumer le droit d'une législation exclusive. Il doit tenir compte de la décision de la majorité de ses collaborateurs, mais est tenu d'insister pour leur faire reconsidérer tout décret qu'il pense, en toute conscience, entrer en conflit avec la signification et s'éloigner de l'esprit des paroles révélées par Baha'u'llah ."

Bien que le Gardien, dans ses rapports avec ses collaborateurs à l'intérieur de la Maison Universelle de Justice doive tenir compte de la décision de la majorité, il est inconcevable que les autres membres ignorent une objection exprimée par lui en cours de consultation ou décident d'une loi contraire à ce qui devrait être en harmonie avec l'esprit de la Cause. Après tout, c'est l'acte final délivré par la Maison Universelle de Justice qui est assuré de l'infaillibilité et non les opinions exprimées en cours de procédure.

On peut donc voir qu'il n'y a aucun antagonisme entre les déclarations du Maître concernant l'inspiration divine infaillible conférée à la Maison Universelle de Justice et le passage ci-dessus tiré de la Dispensation de Baha'u'llah.

Les amis pourront peut-être mieux comprendre ce rapport, s'ils connaissent le

processus suivi par la Maison Universelle de Justice lorsqu'elle légifère. Premièrement évidemment, elle étudie avec le plus grand soin les textes sacrés et les interprétations du Gardien et considère les avis de tous ses membres. Après une longue consultation le processus de rédaction d'un avis est engagé. Pendant ce processus toute la matière peut être reconsidérée. Une telle reconsidération conduisant à un jugement final peut-être tout à fait différent de la conclusion précédente, ou bien même peut-être à la décision de ne pas légiférer sur le sujet pour le moment. On peut comprendre la grande attention qui aurait été accordée aux vues du Gardien durant cette procédure, s'il avait été en vie.

En considérant le second passage, nous devons une fois de plus nous en tenir au principe que les enseignements ne se contredisent pas.

Les Ecrits mentionnent et envisagent clairement de futurs Gardiens. Mais, il n'y a nulle part de promesse que la lignée des Gardiens continuera à jamais. Au contraire, il existe des indications claires sur la possibilité de rupture de cette lignée. Alors que, malgré cela, les Ecrits insistent à maintes reprises sur l'indestructibilité de l'Alliance et l'immuabilité du dessein de Dieu pour ce jour.

L'un des passages les plus frappants où il est envisagé la possibilité d'une telle cassure dans la lignée des Gardiens se trouve dans le Kitab-i-Aqdas même : " Les dotations de charité reviennent à Dieu, le Révélateur des Signes. Nul n'a le droit de s'en emparer sans la permission de l'Orient de la Révélation. (282). Après Lui, la décision incombe aux Aghsan (283) (les Branches) et après eux à la Maison Universelle de Justice, si elle est alors établie dans le monde, de façon qu'ils puissent utiliser ces dotations dans l'intérêt des oeuvres exaltées par cette Cause et de qui leur a été ordonné par Dieu, le Tout-Puissant, l'Omnipotent. Autrement, les dotations doivent être reportées aux peuples de Baha qui ne parlent point sans sa permission, qui n'émettent aucun jugement qui ne soit en accord avec ce que Dieu a ordonné dans cette Tablette, ceux qui sont les champions de la victoire (284) entre le ciel et la terre, de sorte qu'ils puissent les utiliser jusqu'au bout pour ce qui a été décrété dans le Livre sacré par Dieu, le Puissant, le Généreux."

Le décès de Shoghi Effendi en 1957 précipita justement la situation prévue dans ce passage, en ceci que la lignée des Aghsan se termina avant que la Maison Universelle de Justice ait été élue. Bien que, comme on le voit, l'arrêt de la lignée des Aghsan ait été prévu, à un certain stade, nous ne devons jamais sous-estimer la perte douloureuse dont la Foi a souffert. Cependant, le dessein de Dieu pour l'humanité demeure inchangé, et la puissante alliance de Baha'u'llah demeure inébranlable. Baha'u'llah n'a-t-il pas affirmé catégoriquement : "La main de l'omnipotence a établi sa Révélation sur une fondation inattaquable et durable." Cependant qu'Abdu'l-Baha confirme : "En vérité, Dieu fait ce qu'il Lui plaît, nul ne peut détruire son Alliance, nul ne peut empêcher sa Grâce, ni s'opposer à sa Cause". "Toute chose est sujette à la corruption, mais l'Alliance de ton

Seigneur continuera à pénétrer toutes les régions ". "Les épreuves de chaque dispensation sont en proportion directe avec sa grandeur et comme jusqu'ici une Alliance si évidente écrite par la Plume suprême n'a pas été encore faite, les épreuves en sont proportionnellement plus sévères... L'agitation des violateurs n'est rien de plus que l'écume de l'océan... cette écume de l'océan ne peut durer et va bientôt disparaître et s'évanouir alors que, de l'autre côté, l'océan de l'Alliance se soulèvera et rugira éternellement". Comme Shoghi Effendi l'a clairement déclaré : "l'assise rocheuse sur laquelle cet Ordre administratif est fondé est le dessein immuable de Dieu pour l'humanité en ce jour". "Cette gemme sans prix de la révélation divine actuellement encore dans son état embryonnaire, se développera indivisée et intacte, jusqu'à ce qu'elle embrasse l'humanité entière."

Dans la Foi baha'ie, il y a deux centres d'Autorité vers lesquels les croyants doivent se tourner car en réalité l'interprète de la Parole est une extension de ce centre qu'est la Parole elle-même. Le Livre est la transmission authentique de la parole de Baha'u'llah alors que l'interprète divinement inspiré est la bouche vivante de ce Livre, c'est lui et lui seul qui peut, de façon autorisée, définir la signification du Livre. Ainsi, l'un des centres est le Livre avec son interprète et l'autre est la Maison Universelle de Justice guidée par Dieu pour décider de tout ce qui n'est pas explicitement révélé dans le Livre. Ce modèle formé par les centres et leurs rapports est visible à chaque phase du développement de la Cause. Dans le Kitab-i-Aqdas Baha'u'llah demande aux croyants de se tourner après son décès vers le Livre et vers "Celui que Dieu a désigné, celui qui est issu de l'Antique Racine". Dans le Kitab-i-'Ahdi (l'alliance de Baha'u'llah) il montre clairement que cette référence concerne 'Abdu'l-Baha. Dans l'Aqdas, Baha'u'llah ordonne aussi l'institution de la Maison Universelle de Justice et lui confère les pouvoirs nécessaires pour remplir les fonctions qui lui sont désignées. Le Maître dans son testament institue explicitement le gardiennat dont Shoghi Effendi affirme qu'il était clairement anticipé par les versets du Kitab-i-Aqdas, il réaffirme et élucide l'autorité de la Maison Universelle de Justice et renvoie les croyants une fois de plus au Livre : "Tous doivent se tourner vers le Livre le Plus Saint et tout ce qui n'y est pas expressément mentionné doit être référé à la Maison Universelle de Justice" et à la fin même du testament, il dit : "Tous doivent chercher la direction et se tourner vers le Centre de la Cause et la Maison de Justice. Et celui qui se tourne vers quoi que ce soit d'autre est en vérité dans l'erreur grave."

Comme le domaine de juridiction de la Maison Universelle de Justice en matière de législation s'étend à tout ce qui n'est pas explicitement révélé dans le texte sacré, il est clair que le Livre lui-même est la plus haute autorité et délimite le champ d'action de la Maison Universelle de Justice. De même l'interprète du Livre doit avoir également l'autorité de définir le domaine de l'action législative des représentants élus de la Cause.

Les écrits du Gardien et les conseils qu'il a donnés durant trente-six ans de gardiennat montrent la façon dont il exerçait cette fonction en relation avec la Maison Universelle de Justice ainsi que les Assemblées spirituelles nationales et locales.

Le fait que le Gardien ait l'autorité pour définir le domaine de l'action législative de la Maison Universelle de Justice n'entraîne pas le corollaire que sans une telle inspiration, la Maison Universelle de Justice pourrait s'égarer au-delà des limites de son pouvoir, une telle déduction serait en opposition avec tous les autres textes se rapportant à son infaillibilité et particulièrement à la déclaration claire du Gardien selon laquelle la Maison Universelle de Justice ne pourra et ne voudra empiéter dans le domaine sacré et présent du gardiennat. On doit, cependant, se rappeler que malgré l'inspiration que les Assemblées spirituelles nationales et locales peuvent recevoir, si les consultations ont lieu de la manière et dans l'esprit décrits par 'Abdu'l-Baha, elles ne partagent pas les garanties explicites d'infaillibilité conférées à la Maison Universelle de Justice. Celui qui étudie soigneusement la Cause peut constater avec quel soin le Gardien, après le décès d'Abdu'l-Baha, guida les représentants élus des croyants dans la construction assidue de l'Ordre administratif et dans la formulation des constitutions nationales et locales. (285)

Nous espérons que ces éclaircissements vont aider les amis à comprendre ces rapports avec plus de netteté, mais nous devons tous nous rappeler que nous nous trouvons trop près des débuts du système ordonné par Baha'u'llah pour pouvoir comprendre complètement ses potentialités ou les rapports réciproques de ses parties constituantes. Comme le secrétaire de Shoghi Effendi l'écrivait de sa part à un croyant, le 25 mars 1930 : "le contenu du testament du Maître dépasse de loin la compréhension de la génération présente. Il faut au moins un siècle de travail réel avant que les trésors de la sagesse qui y sont cachés puissent être révélés".

Avec d'affectueux sentiments baha'is. La Maison Universelle de Justice

NOTES POUR " LETTRE DE LA MAISON UNIVERSELLE DE JUSTICE DU 7 DECEMBRE 1969 (280) "

280. Lettre adressée à un nouveau croyant, Messages from Universal House of Justice, p. 37. (Traduction provisoire).

281. Référence au testament d'Abdu'l-Baha qui stipule que la Maison Universelle de Justice doit éclaircir et élucider les questions obscures.

282. La Manifestation de Dieu.

283. Les branches issues de l'Antique Racine : le Maître et Shoghi Effendi.

284. Shoghi Effendi a qualifié les Mains de la cause de Dieu d'Officiers de haut rang de l'armée de lumière durant la Croisade de Dix Ans.

285. Les constitutions locales et nationales, autrement dit les statuts des ASN

et des ASL, ont été adoptées pour la première fois par l'ASN des baha'is des Etats-Unis et du Canada. Dans "The Baha'i World" vol. IV (1930-1932) p.158, on peut voir les statuts de l'ASL de New York enregistrés le 31 mars 1932. Dans "The Baha'i World", vol II (1926-1928) p.89, on peut consulter les statuts de l'ASN des Etats-Unis et du Canada tels qu'adoptés en 1926-27. Dans "The Baha'i World", vol.V (1932-1934) on peut voir le fac-similé du certificat d'enregistrement des statuts de l'ASN daté du 1er mai 1929. Dans "The Baha'i World", vol. XIV (1963-1968) on peut lire les modèles de statuts pour ASN (p. 500) et ASL (p. 525) approuvés par la Maison Universelle de Justice.

LES MAINS DE LA CAUSE DE DIEU

La troisième institution mentionnée et développée dans le testament d'Abdu'l-Baha est l'institution des Mains de la cause de Dieu. Quatre personnes avaient été nommées Mains de la cause de Dieu de leur vivant par Baha'u'llah (286). De ces quatre personnes une seule (287) vivait encore en 1921.

'Abdu'l-Baha ne désigna des Mains de la Cause qu'à titre posthume (288). Dans quelques Tablettes Baha'u'llah mentionne les Mains de la Cause. Mais on peut affirmer que personne n'avait une idée nette du rang et des fonctions des Mains de la Cause avant la lecture du testament du Maître.

TEXTES DE BAHU'ULLAH

Dans le Kitab-i-Aqdas, Baha'u'llah révèle : "Que vous êtes heureux, ô vous les savants en Baha (289). Par le Seigneur ! vous êtes les vagues du très puissant Océan (290), les étoiles du firmament de gloire, les étendards du triomphe, flottant entre le ciel et la terre. Bienheureux celui qui se tourne vers vous et malheur à l'opposant. En ce jour, il convient à celui qui a bu le vin mystique de la vie éternelle offert par les mains de bonté miséricordieuse du Seigneur, son Dieu, le Compatissant, de vibrer comme l'artère battant dans le corps de l'humanité, afin que le monde et tout os tombé en poussière soient vivifiés à travers lui." (291)

Dans la Tablette du Monde, nous lisons : "Loué et glorifié soit le Souverain manifeste qui a paré la Grande Prison de la présence de sa sainteté 'Ali Qabl-i-Akbar (292) et de sa sainteté Amin (293), et l'a ornée des lumières de la certitude, de la fermeté et de la quiétude. Que la gloire de Dieu et celle de tout ce qui est au ciel et sur terre soient sur eux. Que la lumière et la gloire, le salut et la louange soient sur les Mains de sa Cause, par lesquelles a jailli la lumière de la longue endurance (aux offenses), et par lesquelles il fut prouvé que la proclamation d'autorité vient de Dieu, le Puissant, l'Omnipotent, l'Indépendant, à travers lesquelles s'est animé l'océan des bienfaits et a soufflé la brise de la faveur de Dieu, le Seigneur des hommes. Nous l'implorons - exalté soit-il - de les protéger par ses armées, de les sauvegarder par sa domination et de les assister par sa

puissance qui a conquis toutes choses. L'empire appartient à Dieu, le Créateur des cieux, le Souverain du royaume des noms." (294)

TEXTES DE 'ABDU'L-BAHA

Nous ne reprenons pas les clauses du testament d'Abdu'l-Baha concernant les Mains de la cause de Dieu.

Dans Lights of Guidance (295), nous lisons : "Les Mains de la Cause dans cette dispensation ne sont pas les héritières d'un nom ou d'un titre. Non, elles sont des personnages saints, les rayons de leur sainteté et de leur spiritualité illuminent l'esprit du peuple. Les coeurs sont attirés par la beauté de leur moralité, la sincérité de leurs intentions et leur sens de l'équité et de la justice. Les âmes s'enamourent involontairement de leur moralité digne de louange et de leurs qualités louables ; les faces se tournent spontanément vers leurs signes et leurs oeuvres manifestes. Ce n'est pas un titre qui est donné à n'importe qui, ni un fauteuil d'honneur sur lequel n'importe qui peut s'asseoir. Les Mains de la Cause sont les Mains de Dieu. Donc celui qui est le serviteur et le promoteur de la Parole de Dieu est la Main de Dieu. Il s'agit de l'esprit et non de la lettre du mot. Plus effacé est quelqu'un, plus assisté est-il par Dieu ; et plus humble et modeste il est, plus proche est-il de Dieu." (296)

TELEGRAMMES DE SHOGHI EFFENDI (extraits)

Télégramme du 24 décembre 1951 (extraits) : ...Premières années seconde époque (297) Age de Formation témoignent aujourd'hui début troisième processus (298) enfin arrivé, processus vaste majestueux (de) portée décisive, suite aux deux développements ci-dessus mentionnés (299), destiné apparition progressive nombreuses institutions Centre mondial Foi couronner construction administrative (de l') Ordre mondial embryonnaire Baha'u'llah... L'heure est maintenant venue franchir pas, inévitablement retardé pendant longtemps, conformément dispositions testament d'Abdu'l-Baha en conjonction (avec les) six étapes (300) mentionnées plus haut, nommer premier groupe Mains Cause Dieu fixé à douze (301) réparties également (entre la) Terre sainte (et les) continents asiatique américain européen. (Cette] Première mesure prise maintenant (doit être) considérée comme préparatoire (au) développement intégral institution prévue (dans le) testament 'Abdu'l-Baha (et en) parallèle mesure préliminaire formation Conseil International (302) destiné atteindre point culminant apparition Maison Universelle Justice. Institution naissante forgeant liens nouveaux entre Centre mondial développement communauté mondiale disciples Très Grand Nom en train s'affermir prépare voie adoption mesures additionnelles propres renforcer fondations édifice ordre administratif baha'i. Conseille neuf (personnes) élevées rang Mains. trois continents hormis Terre sainte, demeurer poste (303) présent continuer s'acquitter devoirs vitaux enseignement administration à moins que fonctions spécifiques confiées le cas échéant. Prie instamment assister quatre prochaines conférences intercontinentales (304) pour me représenter en même temps que pour assumer

toutes responsabilités leur incomberont alors en tant représentants (305)
élus communautés baha'ies nationales." (306)

Par son télégramme du 20 février 1952, le Gardien franchit un nouveau pas :
"Annoncez amis Est Ouest intermédiaire Assemblées nationales nominations
suivantes portant à dix neuf nombre actuel Mains Cause Dieu. (307) Membres
institution distinguée investie conformément testament 'Abdu'l-Baha double
fonction sacrée propager sauvegarder unité Foi Baha'u'llah destinée assumer
individuellement, en temps voulu, directions institutions analogues celles
graviteront autour Maison Universelle de Justice - Corps législatif suprême
monde baha'i - sont maintenant recrutés les cinq continents globe et
représentent trois religions pncipales humanité." (308)

Le 6 avril 1954, Shoghi Effendi annonce télégraphiquement : "Heure est
arrivée quinze Mains résidant hors Terre sainte procéder pendant Ridvan
chacun continent nomination Conseil Auxiliaire parmi Baha'is habitant
Continents ; membres agissant (comme des) représentants, (des) assistants,
(des) conseillers (des) Mains doivent aider de plus en plus à promouvoir
intérêts Croisade Dix Ans. Conseille Mains continents asiatique américain
européen se réunir Tihiran, Wilmette, Francfort respectivement afin consulter
ces nominations Mains Cause continents africain, australien doivent exercer
leurs fonctions respectives Kampala, Sidney. Attribution zones aux membres
Conseil Auxiliaire chaque continent ainsi que questions secondaires concernant
(le) développement (de l') activité (de) ces corps nouvellement désignés,
forme collaboration Assemblées spirituelles nationales continents respectifs
sont laissés discrétion Mains. Tous membres conseils doivent adresser
rapports aux Mains (qui les ont) nommés, (et envers qui ils sont responsables.
(A) Leur tour Mains chaque continent doivent rester étroitement contact,
rendre compte résultat nominations, progrès activités Conseil (et)
Assemblées nationales continents respectifs (aux) quatre Mains résidant Terre
sainte formant liaison entre Mains Cause Gardien Foi. Recommande instam- ment
instituer cinq fonds baha'is continentaux qui, par leur développement,
faciliteront graduellement exercice fonctions attnbuées Conseils. Envoie cinq
mille livres contribution personnelle initiale répartie également cinq
continents. Fais appel douze Assemblées nationales individus assurer
augmentation régulière fonds par attribution annuelle budgets nationaux
contribution personnelle. Conseille transmettre contributions Varqa, Holley,
Giachery, Banani, Mme Dunn dépositaires respectifs Fonds Asie, Amérique.
Europe, Afrique et Australie." (309)

Télégramme du 4 juin 1957 : "Divinement prescrite investie vertu autorité
conférée testament Centre Alliance double fonction : protéger propager Foi
Baha'u'llah, institution Mains Cause entre maintenant phase nouvelle processus
développement sa mission sacrée. En plus responsabilité récemment
attribuée assister Assemblées spirituelles nationales monde baha'i dans but
spécifique poursuivre efficacement Croisade spirituelle mondiale ajoute
maintenant obligation primordiale surveiller et garantir protection communauté
mondiale baha'ie étroite collaboration avec ces mêmes Assemblées

nationales... Signes hostilité croissante à l'extérieur machinations persistantes à l'intérieur, faisant présager terribles luttes aboutiront ranger armée lumière forces ténébreuses à la fois religieuses temporelles prédit termes sans équivoque 'Abdu'l-Baha exigent cette heure cruciale association plus étroite Mains cinq continents organismes élus représentants communautés baha'ïes nationales monde entier procéder ensemble enquête activités néfastes ennemis (de l') intérieur adopter mesures sages efficaces neutraliser leurs perfides intrigues protéger ensemble croyants arrêter extension influence malfaisante. Demande Mains Assemblées nationales chaque continent en particulier établir désormais contact direct délibérer chaque fois aussi fréquemment possible échanger rapports doivent leur soumettre leurs Conseils Auxiliaires respectifs comités nationaux exercer vigilance continuelle remplir sans faiblir devoirs impérieux sacrés. Sécurité chère Foi préservation santé spirituelle communautés baha'ïes, vitalité foi ses membres en particulier, bon fonctionnement ses institutions laborieusement érigées, éclosion ses entreprises mondiales accomplissement sa destinée finale tout cela dépend directement réalisation convenable responsabilités écrasantes incombent désormais membres deux institutions occupant avec Maison Universelle de Justice après institution du gardiennat le premier rang hiérarchie administrative divinement prescrite Ordre mondial Baha'u'llah." (310)

Dans son dernier message au monde baha'ï, le Gardien annonçait : "Un progrès si merveilleux dans un domaine aussi vaste, réalisé en si peu de temps par un si petit nombre d'âmes héroïques, mérite bien, à ce moment critique de l'évolution d'une croisade de dix années, d'être signalé, rend même nécessaire d'annoncer un autre pas dans le développement progressif d'une institution primordiale et centrale prescrite par Baha'u'llah, confirmée dans le testament d'Abdu'l-Baha, implique la nomination d'un autre contingent de Mains de la cause de Dieu, élevant ainsi à trois fois neuf (311) le nombre total des Régisseurs principaux de la communauté mondiale embryonnaire de Baha'u'llah (312), lesquels ont été investis, par la plume infaillible du Centre de l'Alliance, de la double fonction de veiller à la sécurité de la Foi de son Père et d'en assurer la propagation... Cette dernière adjonction au groupe des officiers supérieurs d'un Ordre administratif mondial en rapide évolution, entraînant une nouvelle expansion de l'institution distinguée des Mains de la cause de Dieu, requiert - par suite de la récente élévation de leur responsabilité comme protecteur de la Foi - la nomination par ces mêmes Mains, d'un Conseil Auxiliaire supplémentaire dans chaque continent, d'un effectif égal à celui du Conseil actuel, chargé du devoir spécifique de veiller à la sécurité de la Foi, complétant ainsi la fonction du Conseil originel dont la tâche consistera désormais à aider exclusivement à l'exécution du Plan de Dix Ans. Sont invités à assister à ces cinq conférences intercontinentales (313) les Mains de la Cause antérieurement ou récemment nommées et en particulier celles liées à la conférence qui aura lieu dans le continent qu'elles représentent, ainsi que les membres de leurs Conseils Auxiliaires et les représentants des Assemblées spirituelles

nationales et régionales essentiellement affectées à l'ouverture des territoires vierges compris dans le continent auquel elles appartiennent et des îles voisines de ce continent, aussi bien que les croyants quel que soit le lieu de leur résidence." (314)

TELEGRAMME DE RUHIYYIH KHANUM

Le lendemain du décès du Gardien, survenu le 4 novembre 1957, Ruhyyih Khanum télégraphiait au monde baha'i : "Bien-aimé tous coeurs précieux Gardien cause Dieu éteint paisiblement hier après grippe asiatique stop appelle Mains Assemblées nationales Corps Auxiliaires protéger croyants assister suprême déchirante épreuve stop funérailles notre bien-aimé Gardien samedi Londres. Mains membres Assemblées Corps Auxiliaires invités assister. Tout communiqué presse devrait mentionner Mains réunies sous peu Haïfa lanceront proclamation monde baha'i concernant plans futurs stop recommande organiser réunions commémoratives samedi." (315)

DECLARATION DE LA MAISON UNIVERSELLE DE JUSTICE

"...La Maison Universelle de Justice,...., après étude des textes sacrés et écoute des points de vue des Mains de la cause elles-mêmes, est parvenue aux décisions suivantes : Il n'y a aucun moyen pour désigner des Mains de la cause de Dieu ou légirérer pour rendre possible une telle désignation. La responsabilité des décisions concernant les matières de politique générale affectant l'institution des Mains de la cause qui était auparavant exercée par le bien-aimé Gardien échoit maintenant à la Maison Universelle de Justice en tant qu'institution suprême et centrale de la Foi vers laquelle tous doivent se tourner..." (316)

EXTENSION POUR LE FUTUR DES FONCTIONS DES MAINS DE LA CAUSE DE DIEU

Un des buts du Plan de Neuf Ans était l'extension pour le futur des fonctions des Mains de la cause de Dieu. En effet, en l'absence de Gardien, il ne peut y avoir de nouvelles nominations de Mains de la cause de Dieu. Cependant, les fonctions qu'elles remplissent, protection et propagation de la Foi, doivent être maintenues pour toute la durée de la Dispensation baha'ie. Les textes de la Maison Universelle de Justice qui suivent, tracent l'évolution des institutions créées dans ce but.

Télégramme du 21 juin 1968 de la Maison Universelle de Justice : "Nous réjouissons annoncer décision importante établir onze (317) Corps Continentaux de Conseillers protection propagation Foi trois pour chacun Afrique, Amérique, Asie, un pour chacun Australasie et Europe. Adoption ce pas important suite consultation Mains cause Dieu assure l'extension future fonctions désignées leur institution (318). Corps Continentaux sont chargés de travailler en collaboration étroite avec les Mains de la Cause avec la responsabilité direction Corps Auxiliaires et consultation Assemblées spirituelles nationales. Mains cause Dieu vont désormais accroître leurs services intercontinentaux assumant le rôle de protection et propagation Foi échelle mondiale. Membres Corps Auxiliaires feront des rapports aux Corps

Continentaux responsables. Mains Cause résidant en Terre sainte serviront en plus de liaison entre Maison Universelle de Justice et Corps Continentaux des Conseillers aideront l'établissement futur Centre International d'Enseignement en Terre sainte prévu écrits bien-aimé Gardien. Détails des nouveaux développements envoyés par lettre. Supplions avec ferveur Seuil sacré confirmations divines ce pas de plus dans le développement du puissant Ordre administratif de Baha'u'llah." (319)

Télégramme de la Maison Universelle de Justice du 5 juin 1973 : "Annonçons établissement Terre sainte Centre International d'Enseignement depuis longtemps prévu destiné évoluer en l'une des institutions administratives qui bouleverseront engloberont dirigeront monde ordonnées par Baha'u'llah prévues par 'Abdu'lBaha élucidées par Shoghi Effendi stop Membres cette institution naissante comprend toutes Mains cause Dieu et pour commencer trois Conseillers qui avec Mains présentes Terre sainte constitueront noyau ses opérations vitales convoquons Terre sainte Hooper Dunbar Florence Mayberry Aziz Yazdi rendre ce service hautement méritoire stop Adressons prières gratitude profonde Seuil sacré cette évidence de plus évolution organique ordre administratif Baha'u'llah." Maison Universelle de Justice (320)

Extrait du message de la Maison Universelle de Justice du 8 juin 1973 (321) :
"Aux baha'is du monde,

Chers amis baha'is, L'année du centenaire de la révélation du Kitab-iAqdas a déjà été témoin d'événements d'une signification si capitale dans les annales de la Dispensation baha'ie, qu'elle nous pousse à considérer avec étonnement la rapidité avec laquelle la providence divine fait avancer la cause du Plus Grand Nom. L'heure est en effet propice à l'établissement du Centre International d'Enseignement, un développement qui, en même temps, amène à éclosion le travail des Mains de la cause de Dieu résidant en Terre sainte et prépare son extension dans l'avenir, lie encore plus intimement l'institution des Corps des Conseillers à celle des Mains de la cause de Dieu et soutiendra puissamment la Maison Universelle de Justice dans la décharge de ses responsabilités qui augmentent rapidement. Ce Centre International d'Enseignement, maintenant établi, fonctionnera en temps utile dans le bâtiment que le Gardien désigne comme siège des Mains de la Cause, bâtiment qui devra être élevé sur l'Arc sur le mont Carmel, tout près du siège de la Maison Universelle de Justice. (322) Les tâches assignées à cette institution naissante sont les suivantes :

- Coordonner, stimuler et diriger les activités des Corps Continentaux des Conseillers et agir comme liaison entre eux et la Maison Universelle de Justice.
- Être entièrement informé de la situation de la Foi dans toutes les parties du globe et être en mesure, en se fondant sur cette connaissance, de soumettre des rapports et de présenter des recommandations à la Maison Universelle de Justice et de donner des conseils aux Corps Continentaux des Conseillers.
- Veiller aux possibilités, à la fois au sein de la communauté baha'ie et en dehors d'elle, d'étendre le travail d'enseignement aux régions réceptives et qui en ont besoin, et attirer

l'attention de la Maison Universelle de Justice et des Corps Continentaux des Conseillers sur de telles possibilités en faisant des recommandations en vue d'actions.

- Déterminer et prévoir les besoins en littérature, en pionniers et en enseignants itinérants, dresser des plans d'enseignement, à la fois régionaux et globaux à soumettre à l'approbation de la Maison Universelle de Justice.

Toutes les Mains de la cause de Dieu seront membres du Centre International d'Enseignement. Chaque Main sera régulièrement tenue au courant des activités du Centre au moyen de rapports ou de copies de procès-verbaux, et elle sera à même, où qu'elle habite ou voyage, de transmettre des suggestions, des recommandations et des informations au Centre, et elle pourra participer à ses consultations et à ses autres activités chaque fois qu'elle se trouvera en Terre sainte. En plus, nous venons de nommer M. Hooper Dunbar, Mme Florence Mayberry et M.'Aziz Yazdi membres du Centre International d'Enseignement avec rang de Conseillers. Ces croyants qui ont servi avec distinction au sein des Corps Continentaux des Conseillers, respectivement de l'Amérique du Sud, de l'Amérique du Nord et de l'Afrique Centrale et Orientale, résideront à Haïfa et constitueront avec les Mains présentes en Terre sainte, le noyau des opérations de ce Centre. Les Mains de la cause de Dieu continueront à avoir l'autorité d'expulser des briseurs de l'Alliance et de les réintégrer. Toute affaire de ce genre sera sondée sur place par le Corps Continental des Conseillers de la région, en consultation avec n'importe quelle(s) Main(s) qui pourrait (aient) s'y trouver. Le Corps Continental des Conseillers et les Mains concernés rédigeront alors leurs rapports à l'intention du Centre International d'Enseignement qui les étudiera. La décision d'expulser ou de réintégrer un briseur de l'Alliance sera prise par les Mains de la Cause résidant en Terre sainte lesquelles soumettront leur décision à l'approbation de la Maison Universelle de Justice comme elles l'ont fait jusqu'ici... (323) Les décisions annoncées maintenant sont le résultat des délibérations de nombreuses années, soutenues par des consultations avec les Mains de la cause de Dieu, et surtout avec les Mains résidant en Terre sainte, lesquelles en 1968 (324) furent priées de seconder la Maison Universelle de Justice dans l'établissement du Centre International d'Enseignement, une tâche qui croîtra à mesure que ce Centre entreprend son travail. Nous prions avec ferveur pour que la Beauté Bénie confirme abondamment ce déploiement tout récent de son Ordre administratif divinement décrété." (325)

Lettre de la Maison Universelle de Justice du 19 mai 1983 : "Aux disciples de Baha'u'llah dans le monde, Amis chèrement aimés, Depuis dix ans le Centre International d'Enseignement a rendu d'incalculables services au Centre mondial de la Foi et c'est avec une grande joie que nous annonçons maintenant certaines mesures importantes dans l'évolution de cette institution vitale de l'Ordre administratif de Baha'u'llah. Après le décès tragique de M. Paul Haney (326), il n'y a plus que deux Mains de la Cause résidant en Terre sainte (327). Nous avons en conséquence, décidé de demander au Dr 'Ali-Muhammad

Varqa et à M. Collis Featherstone (328) de prendre part aux tâches spéciales des Mains de la Cause en Terre sainte, lorsque les circonstances l'exigent, comme par exemple lors des questions concernant les briseurs de l'Alliance. Ils pourront assumer ces fonctions soit par correspondance, soit lors de séjours effectués de temps à autre au Centre mondial. Nous avons décidé de porter à neuf le nombre des membres résidants du Centre International d'Enseignement. Pour des raisons de santé, Mme Florence Mayberry va quitter le Centre mondial, mettant ainsi fin à ses précieux services auprès de cette institution. Quatre nouveaux Conseillers ont, dès lors, été nommés : Dr Magdalène Carney, M. Mas'ud Khamsi, Dr Peter Khan et Mme Isobel Sabri, à qui nous demandons maintenant de transférer leur résidence en Terre sainte où ils rejoindront les Mains de la Cause Amatu'l-Baha Ruhyyih Khanum et 'Ali-Akbar Furutan et les conseillers Anneliese Bopp, Hooper Dunbar et 'Aziz Yazdi. Nous avons de plus décidé, ainsi qu'il le fut précédemment annoncé, de fixer un terme de cinq ans pour les conseillers, membres du Centre International d'Enseignement. Chaque terme débutera le 23 mai suivant immédiatement la Convention internationale baha'ie et le présent terme se terminera le 23 mai 1988. Si les circonstances empêchent la Maison Universelle de Justice de procéder à de nouvelles nominations à la fin de tout terme de cinq ans, les Conseillers resteront en fonction jusqu'à ce que de nouvelles nominations puissent être faites. En raison de la rapide croissance de la Foi, de son émergence de l'obscurité et de la diversification des activités que les croyants de plusieurs pays doivent assumer dans les domaines tels que l'éducation, le développement rural, la radio et les relations publiques - matières qui retiennent de plus en plus l'attention de la Maison Universelle de Justice - nous avons décidé que le temps est venu de déléguer des responsabilités accrues au Centre International d'Enseignement dans les domaines de la protection et de la propagation de la Foi. Les tâches du Centre International d'Enseignement, y compris celles annoncées précédemment et celles qui lui sont maintenant assignées, sont les suivantes :

- Assumer l'entière responsabilité de coordonner, d'encourager et de diriger les Corps Continentaux des Conseillers, en agissant également comme agent de liaison entre eux et la Maison Universelle de Justice.
- Se tenir parfaitement au courant de la situation de la Cause dans toutes les parties du monde et, sur la base de cette connaissance, établir des rapports et formuler des recommandations pour la Maison Universelle de Justice et donner des conseils aux Corps Continentaux des Conseillers.
- Veiller à la sécurité et assurer la protection de la Foi de Dieu.
- Être vigilant aux possibilités d'extension du travail d'enseignement et du développement de la vie économique et sociale, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté baha'ie et attirer l'attention de la Maison Universelle de Justice et des Corps Continentaux des Conseillers sur ces possibilités, en émettant des recommandations d'action.
- Déterminer et anticiper les besoins en littérature, pionniers et enseignants itinérants et établir des plans d'enseignement, à la fois à des niveaux régional et global, à soumettre à l'approbation de la Maison Universelle de Justice.

- Diriger le travail des comités continentaux des pionniers.
- Gérer les dépenses du fonds international de délégation (329)
- Administrer un budget annuel, qui sera accordé par le fonds international baha'i, en y prélevant l'argent destiné aux Corps Continentaux des Conseillers pour des projets spéciaux d'enseignement et des subventions de littérature ainsi que, en cas de nécessité, des contributions aux fonds continentaux.

Le transfert des fonctions et des responsabilités de l'exécution des décisions ci-dessus se fera graduellement, au fur et à mesure que les nouveaux membres pourront s'installer en Terre sainte. Les Assemblées spirituelles nationales et les comités continentaux de pionniers seront avertis, s'il y a lieu, de toute modification de procédure qui en découlera ; entre-temps, ils doivent continuer à agir comme auparavant.

Dans un proche avenir, le Centre International d'Enseignement emménagera dans ses nouveaux bureaux, près de la maison du Maître, dans le bâtiment qui a servi pendant plusieurs décennies de maison des pèlerins occidentaux, plus tard de siège du Conseil International Baha'i et durant les vingt dernières années, de siège de la Maison Universelle de Justice. A présent, cet édifice servira, de la manière la plus appropriée, de bureau au Centre International d'Enseignement jusqu'à ce que le bâtiment permanent de cette puissante institution soit érigé sur le mont Carmel à proximité de la Maison Universelle de Justice.

Notre ardente prière est que les décisions actuellement prises soient bénies par Baha'u'llah et permettent au Centre mondial de la Foi de coordonner et de diriger avec une efficacité toujours plus grande les efforts diligents et empreints de sacrifice des amis de Dieu dans toutes les parties du monde durant les années pleines de défis qui s'ouvrent devant nous."

Message électronique de la Maison Universelle de Justice de mai 1988 : "Avec joie annonçons la nomination des conseillers membres Centre International d'Enseignement pour un terme de cinq ans débutant 23 mai 1988 : Dr Farzam Arbab, Dr Magdalene Carney, M. Harmut Grossmann, M. Mas'ud Khamsi, Mme Laurretta King, M. Donald Rogers, Mme Isobel Sabri, Mme Joy Stevenson, et M. Peter Vuyiya. En raison importance suprême accélération travail enseignement cette étape âge de formation, nombre conseillers membres porte maintenant à neuf. Exprimons profonde gratitude à M. 'Aziz Yazdi et Mademoiselle Anneliese Bopp pour leurs services assidus dévoués empreints de sacrifice Centre Enseignement durant tant d'années." La Maison Universelle de Justice

NOTES POUR " LES MAINS DE LA CAUSE DE DIEU "

286. Haji Mulla 'Ali-Akbar-i-Shahmirzadi, dit Haji Akhund (mort en mars 1910), Mirza Muhammad Taqi, dit Ibn-i-Abhar (mort en 1917), Mirza 'Ali-Muhammad dit Ibn-i-Asdaq (mort en 1928) et Haji Mirza Hasan-i-Adib (mort en 1919). Ces quatre Mains aidèrent et épaulèrent 'Abdu'l-Baha pour approfondir et maintenir l'unité de la cause de Dieu. Pour de plus amples informations sur la vie de ces Mains voir "The Revelation of Baha'u'llah", vol. IV, chap. 20, pp. 294-314.

287. Voir note précédente.

288. En particulier dans son livre "Memorials of the Faithful".

289. Dans une lettre datée du 24 avril 1972, la Maison Universelle de Justice cite ce passage d'une lettre du bien-aimé Gardien : "Dans ce cycle saint les "savants" sont , d'une part, les Mains de la cause de Dieu, et, d'autre part, les enseignants et les diffuseurs de Ses enseignements qui n'ont pas le rang de Mains, mais qui ont atteint une position éminente dans le travail d'enseignement. En ce qui concerne "les dirigeants", ce sont les membres des Maisons de Justice locales, nationales et internationale". Cf Lights of Guidance, n° 646 ou Messages from the Universal House of Justice 1968-1973, p.91.

290. A rapprocher de la déclaration d' Abdu'l-Baha " l'océan rejette l'écume" et des clauses du testament du Maître demandant aux Mains de la Cause d'expulser les briseurs de l'Alliance.

291. Synopsis et codification du Kitab-i-Aqdas, pp. 28-9.

292. Haji 'Ali-Akbar Shahmirzadi appelé Haji oekhund.

293. Haji Abul'-Hasan Ardikani dit Haji Amin, second dépositaire du Huququ'llah, nommé Main de la Cause à titre posthume par Shoghi Effendi.

294. Foi Mondiale Baha'ie. p. 306 (TdB p.87).

295. La référence donnée dans cet ouvrage est "Mahmud's Diary" je suppose qu'il s'agit du journal de Mahmud Zarqani, chroniqueur des voyages d'Abdu'l-Baha en Occident.

296. Lights of Guidance. n° 1079. (Traduction de N.T.)

297. L'Age de Formation commence en 1921. La première époque va de 1921 à 1946, la seconde époque se termine en 1963, la troisième époque couvre la période 1963-1986 ; la quatrième époque commence en 1986.

298. D'après le contexte il me semble qu'il s'agit des trois processus régis par les trois chartes gouvernant le développement de la cause de Dieu : le premier processus concerne le développement de l'Ordre administratif de la Foi et a pour charte le testament du Maître ; le second processus est relatif à la diffusion du message divin a toute l'humanité, il est régi par les Tablettes du Plan Divin d'Abdu'l-Baha ; le troisième processus est le développement du Centre mondial de la Cause et sa charte est la Tablette du Carmel révélée par Baha'u'llah.

299. Ces deux développements sont : 1- le développement des institutions locales et nationales de l'Ordre administratif ; 2- Le développement de l'exécution du Plan Divin d'Abdu'l-Baha qui a commencé en 1937.

300. "Etapes" est la traduction de "steps", il s'agit des réalisations suivantes : 1- La construction de la superstructure du tombeau du Bab ; 2- La création du Conseil International Baha'i ; 3- L'acquisition et l'embellissement des lieux historiques associés à Baha'u'llah et à 'Abdu'l-Baha ; 4- Le commencement des négociations formelles avec les autorités centrales et municipales et avec l'Etat d'Israël pour la protection des Lieux saints baha'is de Haifa et d'Akka et l'acquisition des terrains dans le voisinage des tombeaux saints ; 5- La préparation du plan du futur Mashriqu'l-Adhkar sur le mont Carmel ; 6- La convocation de quatre conférences intercontinentales à : Kampala, New Dehli, Chicago et Stockholm.

301. Ces douze personnes élevées au rang de Mains de la Cause étaient:
pour la Terre sainte : Amelia Collins, William Sutherland Maxwell, Charles Mason Remey (qui en 1960 se prétendit "second Gardien" et rejoignit les oubliettes de l'histoire);
pour l'Amérique : Horace Holley, Leroy Ioas, Dorothy Baker;
pour l'Europe: Hermann Grossmann, Ugo Giachery, George Townshend ;
pour l'Asie:'Ali-Akbar Furutan, Tarazu'llah Samandari, Valiyu'llah Varqa.
302. Les Premiers membres du Conseil International Baha'i nommés par Shoghi Effendi étaient: Amatu'l-Baha Ruhyyih Khanum (liaison entre le Conseil et le Gardien) ; Charles Mason Remey (président) ; Amelia Collins (vice-présidente) ; Jessie Revell (trésorière) ; Ethel Revell (assistante-secrétaire pour l'Ouest) ; Lutfu'llah Hakim (assistant-secrétaire pour l'Est).
303. Les Mains de la Cause étaient souvent membres et parfois même secrétaires des ASNs de l'époque.
304. Pour marquer la première année sainte (octobre 52-octobre 53) qui célébrait le centenaire de Siyah-Chal et pour lancer en même temps le Plan de Dix Ans quatre conférences intercontinentales avaient été convoquées par Shoghi Effendi.
305. Dans cette première phase du développement de l'institution des Mains de la cause de Dieu, elles pouvaient (ainsi que les membres auxiliaires nommés à partir de 1954) être membres des Assemblées nationales et locales.
306. The Baha'i World vol. XII, pp. 374-5.
307. Ces sept nouvelles nominations concernaient : pour l'Amérique : Siegfried Schopnocher, Corrine True ; pour l'Asie : Shu'a'ullah 'Ala'i, Dhikrullah Khadem ; pour l'Europe : Adelbert MuhlsNegel ; pour l'Océanie : Clara Dunn.
308. The Baha'i World vol. XII, pp. 375-6.
309. The Baha'i World, vol. XIII, p. 335.
310. The Baha'i World, vol. XIII, p. 338.
311. Les huit personnes nouvellement nommées étaient : pour l'Afrique : Enoch Olinga, William Sears, John Robarts ; pour l'Asie : Abu'l-Qasim Faizi ; pour l'Europe : Hasan Balyuzi, John Ferrabi ; pour l'Océanie : Rahmatu'llah Muhajir, Collis Featherstone. Pour garder un total de 19 avant ces nominations, Shoghi Effendi désigna les personnes suivantes à la suite de décès : Amatu'l-Baha Ruhyyih Khanum (26 mars 1952), après le décès de son père W. S. Maxwell ; Jalal Khazeh (7 décembre 1953), après le décès de S. Schopflocher ; Paul Haney (19 mars 1954) après le décès de Dorothy Baker ; 'Ali-Muhammad Varqa (15 novembre 1955) après le décès de son père Valiyu'llah Varqa ; Agnes B. Alexander (27 mars 1957) après le décès de George Townshend.
312. Chief stewards of Baha'IIah's embryonic World Commonwealth. L'emploi de cette qualification dans le dernier message que Shoghi Effendi a adressé au monde baha'i permettra aux Mains de la Cause de prendre en main la direction de la Cause jusqu'en 1963. Envoyé moins d'un mois avant le décès du Gardien, ce télégramme peut être considéré comme la dernière directive de Shoghi Effendi.
313. Pour marquer le mi-parcours du Plan de Dix Ans, Shoghi Effendi convoqua 5 Conférences intercontinentales pour 1958 : Chicago, Francfort, Sydney, Kampala et Djakarta.

314. Messages to the Baha'i World, pp.122-3.
315. Télégramme d'Amatu'l-Baha Ruhiiyyih Khanum du 5 novembre 1957 "La perle inestimable", p. 521 et "les derniers jours de Shoghi Effendi", p.16.
316. Message de la Maison Universelle de Justice du 4 nov. 1964 "Wellspring of Guidance", p.41
317. Ce nombre a été ramené à cinq à partir de 1981.
318. L'extension pour le futur des fonctions des Mains de la cause de Dieu était un des buts du Centre mondial dans le Plan de Neuf Ans.
319. Wellspring of guidance p.139
320. The Baha'i World, vol XVI, p.413
321. Cette lettre fait suite au télégramme du 5 juin 1973.
322. Shoghi Effendi a prévu cinq bâtiments sur l'Arc constituant le Centre administratif mondial de la Foi à l'ombre du tombeau du Bab et non loin du mausolée de Baha'u'llah lesquels constituent le Centre spirituel mondial de la cause de Dieu. Ces cinq bâtiments étaient : le siège du gardiennat, le siège de la Maison Universelle de Justice, le siège de l'institution des Mains de la cause de Dieu, le bâtiment des Archives et la Bibliothèque Internationale. A la suite de l'extinction de la lignée des Gardiens, la Maison Universelle de Justice a décidé que le siège du Gardiennat sera transformé en Centre d'Etude des Textes Sacrés et que le siège des Mains de la Cause deviendra celui du Centre International d'Enseignement.
323. La suite de la lettre traite de la répartition des Corps Continentaux des Conseillers, mais comme cette répartition a été modifiée depuis et reste en dehors de notre sujet, cette suite n'a pas été reproduite.
324. Création des Corps Continentaux des Conseillers.
325. The Baha'i World, vol XVI, pp. 413-4.
326. Main de la cause de Dieu résidant en Terre sainte et mort accidentellement.
327. Amatu'l-Baha Ruhiiyyih Khanum et 'Ali-Akbar Funitan.
328. Aujourd'hui décédé. (1994)
329. Fonds alimentés par les dons des amis pour aider ceux qui, à leur place, iraient enseigner la cause de Dieu. C'est une clause du Kitab-i-Aqdas.

FIDELITE ET FERMETE DANS L'ALLIANCE

La fidélité dans l'Alliance revêt trois aspects pour le croyant : un aspect personnel et de foi individuelle, un aspect communautaire et un aspect universel. (330)

ASPECT DE FOI INDIVIDUELLE

L'Alliance de Dieu en ce jour de la Manifestation est une arche de sauvetage (331) et une planche de salut. Tous les vrais disciples de la Perfection Bénie sont abrités et protégés dans cette arche. Quiconque l'abandonne, pour se fier à sa propre volonté et à sa propre force, se noiera et périra. Car la Perfection Bénie ne laisse aucune place à la désunion, à la querelle et à la dissension. L'Alliance est comme la mer et les croyants sont comme les

poissons dans la mer. Si le poisson s'échappe de l'eau, il ne peut vivre. Il n'y a rien d'équivalent, rien d'aussi efficace que l'Alliance de Dieu pour conduire vers l'unité et pour la maintenir... (332)

Aujourd'hui quiconque reste ferme dans l'Alliance brûlera comme un cierge dont la flamme illuminera le monde et sera enveloppé de toutes parts par la confirmation du royaume d'Abha. (333)

Aujourd'hui, nulle âme ne saurait atteindre aucun état ni jouir d'aucune qualification si ce n'est l'âme qui est ferme dans l'Alliance et inébranlable dans le Testament, celle qui s'oublie entièrement elle-même et se détache du monde. (334)

Soyez assurés que si une âme manifeste la plus grande constance, proclame l'Appel du Royaume et promulgue résolument l'Alliance, ne fût-elle qu'une petite fourmi insignifiante, elle sera en mesure de chasser l'éléphant formidable de l'arène, et ne fût-elle qu'une faible mite, elle pourra dévorer le plumage d'un vautour rapace. (335)

Soyez assurés de la manière la plus formelle qu'en vérité Dieu aidera ceux qui, grâce à sa confirmation et sa faveur, sont en toutes circonstances fermes dans son Alliance ; leurs lumières brilleront sur terre à l'est comme à l'ouest. Dieu fera d'eux des points d'orientation dans l'univers créé et des étoiles étincelantes qui rayonnent à tous les horizons. (336)

ASPECT COMMUNAUTAIRE

...Par conséquent, je nourris l'espoir que tu seras assisté par tous les moyens, car la fermeté dans l'Alliance et le Testament est, aujourd'hui, primordiale, parce que sans elle l'unité baha'ie ne saurait être préservée. Si l'unité baha'ie pouvait être préservée par un autre moyen, la Beauté Bénie, sans aucun doute, l'aurait ordonné. (337)

La chose la plus importante, aujourd'hui, c'est la fermeté dans l'Alliance, parce qu'elle empêche les différends. (338)

Soyez donc certains que si les croyants ne sont pas unis pour accomplir la volonté de Dieu, ils ne seront pas assistés. Cette unité est spécialement nécessaire parce que dans cette Révélation tous s'abritent sous la tente de l'Alliance. C'est dans l'unité seulement que se trouve la force. Sous cette tente, il y a l'union et l'harmonie. (339)

... seule l'Alliance a le pouvoir d'éliminer la mésestente.... Tous les livres précédents sont subordonnés à ce Livre de l'Alliance... Une mésestente parmi les amis pourrait-elle exister s'ils restent fermes dans l'Alliance ? Par Dieu ! non. Seules les âmes mal intentionnées et qui envisagent de former un groupe pour s'en proclamer le chef... de telles âmes se trouvent, à présent, parmi les promoteurs de la violation. Cela se produit lorsque, pour des fins personnelles, l'on cherche à acquérir la puissance et la richesse... (340)

Nous n'avons d'autre but que la protection de la puissante forteresse de la

cause de Dieu. Nous devons protéger cette puissante forteresse contre les attaques des irréfléchis. Par conséquent, nous devons tous nous tourner vers le Centre désigné, pour que l'unité baha'ie soit préservée ; sans cela, en peu de temps, les baha'is seraient divisés en un millier de sectes. Nous n'avons d'autre intention que de sauvegarder la cause de Dieu ! (341)

ASPECT UNIVERSEL

Le but de l'apparition de la Perfection Bénie... est l'unité et l'entente parmi tous les peuples du monde. Par conséquent, mon plus grand désir est que règnent l'accord, l'union et l'amour d'abord parmi les croyants, et ensuite parmi tous les peuples du monde. (342)

Cette Alliance est si ferme et si puissante que depuis le commencement des temps jusqu'au jour présent aucune Dispensation religieuse n'a produit son pareil. Tout ce qui est latent dans les arcanes de ce cycle saint apparaîtra graduellement et sera rendu manifeste, car le moment présent n'est que le début de son développement et l'aurore de la révélation de ses signes. (343)

...Quiconque demeure ferme dans l'Alliance et le Testament possède aujourd'hui un oeil clairvoyant, une oreille sensible et progresse journallement dans le royaume divin jusqu'à ce qu'il devienne un ange céleste. (344)

...Ce nouvel Ordre mondial, dont la promesse est enchâssée dans la Révélation de Baha'u'llah, et dont les principes fondamentaux ont été énoncés dans les écrits du Centre de son Alliance, implique rien de moins que l'unification complète de la race humaine tout entière... (345)

RUPTURE DE L'ALLIANCE

Sa Sainteté Baha'u'llah stipula, non que je ('Abdu'l-Baha) suis le Promis, mais qu'Abdu'l-Baha est l'interprète du Livre et le Centre de l'Alliance ; et que le Promis de Baha'u'llah apparaîtra après un ou plusieurs milliers d'années. Cela est le Covenant qu'établit Baha'u'llah. Si une personne s'en écarte, elle ne peut être agréée au seuil de Baha'u'llah. En cas de différends, 'Abdu'l-Baha doit être consulté. Ils doivent dépendre de sa volonté. Après 'Abdu'l-Baha, lorsque la Maison Universelle de Justice sera organisée, elle les protégera contre les différends. (346)

...Les désirs impurs sont la cause des différends comme ce fut le cas des violateurs de l'Alliance. Ceux-là ne doutaient pas de la validité de l'Alliance, mais des mobiles égoïstes les ont entraînés à cette condition. Ce n'est pas qu'ils ignorent ce qu'ils font, ils en sont parfaitement conscients, mais malgré cela ils persistent à montrer de l'opposition. En résumé, l'océan de l'Alliance est vaste et tumultueux. Il rejette sur la plage l'écume de la violation ; Soyez donc rassurés... (347)

...Ces troubles causés par les violateurs ne sont guère que de l'écume, qui est un des éléments inhérents à l'océan, mais l'océan de l'Alliance se soulèvera et rejettera ces corps morts sur la rive parce qu'il lui est

impossible de les garder. Ainsi on peut constater que l'océan de l'Alliance s'est soulevé en grandes vagues jusqu'à ce qu'il ait rejeté les corps morts, ces âmes qui ont été privées de l'Esprit de Dieu et qui se sont égarées dans les passions, l'égoïsme et la recherche de la puissance. Mais, cette écume de l'océan ne sera que passagère, elle se dispersera et disparaîtra, tandis que l'océan de l'Alliance se soulèvera et fera entendre éternellement son grondement. (348)

Le Gardien, tout comme le Maître avant lui, n'a pas estimé recommandable, jusqu'à présent, d'autoriser une personne ou une Assemblée à expulser une autre personne de la cause de Dieu. Il y a une grande différence entre le fait de priver un croyant de ses droits de vote, ce qui est une mesure disciplinaire sévère mais non une sanction spirituelle, et déclarer qu'un ancien adepte est réellement une âme spirituellement pervertie, une âme semblable à celle à laquelle le Maître se réfère dans son dernier télégramme adressé à l'Amérique avant son ascension, où il dit : "celui qui s'assied auprès d'un lépreux contracte la lèpre". Au cours de ces dernières années, le Gardien a estimé les Assemblées nationales assez fortes pour manier l'instrument de sanction qu'est le retrait du droit de vote d'un baha'i. Mais il est seul à pouvoir décréter qu'une personne se trouve dans cette condition morbide que nous appelons "briseur d'Alliance" (349), et nul autre que lui ne peut réhabiliter un briseur d'Alliance. Aucune Assemblée nationale n'a reçu ce droit et ne peut, pour cette raison, revoir la question ou réhabiliter quelqu'un. Le rôle de l'Assemblée nationale est d'avertir le Gardien lorsqu'un violateur de l'Alliance les contacte, alors il appartient au Gardien de prendre les mesures nécessaires. Il est regrettable que certains amis d'Occident d'une naïveté remarquable, ne se rendent pas compte qu'il n'y a absolument rien qui puisse retenir éloignés de la cause de Dieu ceux qui ont brisé l'Alliance, qu'il s'agisse de l'Alliance de Baha'u'llah ou de celle du Maître, si ce n'est leur propre état d'âme spirituellement malade. S'ils étaient sains, plutôt que malades, et s'ils désiraient entrer au service de la Foi, ils s'adresseraient directement au Gardien qui serait à même de juger de leur sincérité et, dans l'affirmative, les accueillerait parmi les fidèles, comme il le fit pour Sydney Sprague. Malheureusement, un homme malade n'est pas guéri parce qu'on lui assure qu'il n'a rien ! Les faits, les circonstances actuelles doivent être pris en considération. Il n'existe probablement personne au monde plus habile à employer un langage mielleux ou à protester plus bruyamment de leur innocence, que ceux qui, dans le tréfonds de leur cœur et par chacun de leurs actes, s'avèrent les ennemis du Centre de l'Alliance. Le Maître s'en rendait bien compte et c'est la raison pour laquelle il dit que nous devons éviter leur compagnie, mais aussi prier pour eux. Si un lépreux est mis en contact avec des personnes bien portantes, il n'acquerra pas leur santé ; au contraire, ce sont ces personnes qui contracteront vraisemblablement son horrible mal. (350)

... 'Abdu'l-Baha est extrêmement bienveillant mais lorsque la maladie est la lèpre, que faut-il faire ? L'on doit protéger et sauvegarder les âmes

bénies des miasmes et des maladies spirituelles fatales, car si on ne le fait pas, la maladie, comme un fléau, se répandra et tous périront... (351)

...Par conséquent, il incombe à tous les amis de Dieu d'éviter toute personne chez qui ils perçoivent de la haine envers la glorieuse Beauté d'Abha même si cette personne ne citait que des versets célestes et se référerait à tous les Livres. Protégez-vous avec la plus grande vigilance, de crainte que vous ne soyez pris au piège de la duperie et de la fraude. (352)

NOTES POUR " FIDELITE ET FERMETE DANS L'ALLIANCE "

330. L'ensemble des textes de cette partie est tiré du livre "Le Covenant" aujourd'hui épuisé. On trouvera des textes du Maître sur ce thème dans "Sélections des Ecrits d'Abdu'l-Baha", pp. 204 à 230 en particulier.

331. L'arche de Noé fut un refuge pour l'humanité. L'arche de l'Alliance établie sur la Montagne de Dieu est le refuge de l'humanité.

332. 'Abdu'l-Baha, cite dans "Ten days in the light of Acca", p. 48, et dans "Star of the West", vol. VIII, p. 222.

333. 'Abdu'l-Baha, "Star of the West", vol. VIII, p. 219.

334. 'Abdu'l-Baha, "Star of the West", vol. VIII, p. 218.

335. 'Abdu'l-Baha, Sélections des Ecrits d'Abdu'l-Baha, p. 207.

336. Tablettes d'Abdu'l-Baha, vol. I, p. 83.

337. 'Abdu'l-Baha, "Star of the West", vol. X, p. 268.

338. 'Abdu'l-Baha, "Star of the West", vol. III, p. 9 et vol. XII, p. 227.

339. 'Abdu'l-Baha, cité dans "Ten days in the light of Acca", p. 48, et dans "Star of the West", vol. VIII, p. 222.

340. 'Abdu'l-Baha, "Star of the West", vol. X, pp. 235-6.

341. 'Abdu'l-Baha, "Star of the West", vol. V, p. 233.

342. 'Abdu'l-Baha, "Baha'i World Faith", p. 402.

343. 'Abdu'l-Baha, cité dans "World Order of Baha'u'llah", p. 146.

344. 'Abdu'l-Baha, "Star of the West", vol. X, p. 251.

345. Shoghi Effendi, "The World Order of Baha'u'llah", p. 162 (OMB p. 150).

346. 'Abdu'l-Baha, "Star of the West", vol. XII, p. 228.

347. 'Abdu'l-Baha, "Star of the West", vol. X, p. 246.

348. 'Abdu'l-Baha, "Star of the West", vol. X, p. 265.

349. Pour la procédure actuelle voir pages précédentes et en particulier le chapitre sur l'institution des Mains de la Cause.

350. Extrait d'une lettre écrite de la part du Gardien à l'A.S.N. des Etats-Unis datée du 11 avril 1949, "Baha'i News" n° 220 (juin 1949), p. 2.

351. 'Abdu'l-Baha, "Baha'i World Faith" p. 438.

352. 'Abdu'l-Baha, "Baha'i World Faith" pp. 430-1.

ANNEXES

SOURATE DU DIFFAMEUR (Al-Qur'an n° 104, entièrement révélée à La Mecque) (1)

De par le nom de Dieu Tout-Miséricordieux, Tout-Compatissant

- 1- Malheur à tout diffamateur calomniateur
- 2- qui amasse des richesses et se complaît à les compter !
- 3- Il s'imagine que sa fortune le rendra éternel !
- 4- Gare à lui ! Il sera précipité dans la Hutama.
- 5- Et qu'est-ce qui te fera connaître ce qu'est la Hutama ?
- 6- (C'est) le feu allumé de Dieu
- 7- qui atteindra les coeurs (des réprouvés) !
- 8- Certes, il se refermera sur eux
- 9- en colonnes étendues.

DESCRIPTION DE 'ABDU'L-BAHA PAR E.G.BROWN (2)

Rarement (3) un homme m'a autant impressionné. Grand, bien bâti, se tenant droit comme un bâton, vêtu d'un turban et de vêtements blancs, de longues boucles noires tombant presque sur ses épaules, le front haut et bombé, signe d'une intelligence puissante alliée à une volonté inébranlable, les yeux perçants comme ceux d'un faucon, les traits marqués mais agréables, telle fut ma première impression d'Abbas Effendi, le "Maître", comme on l'appelle justement. Mes conversations ultérieures avec lui ont fait simplement grandir le respect que son apparence m'avait tout d'abord inspiré. On ne saurait, je pense, rencontrer homme plus éloquent, plus prompt à la répartie, plus expressif, plus intimement familiarisé avec les livres sacrés des juifs, des chrétiens, et des musulmans, même parmi ceux de sa race où il ne manque pas de gens éloquents, ouverts et subtils. Devant ces qualités, alliées à une allure majestueuse et empreinte de génie, j'ai cessé de m'étonner de l'influence et de l'estime dont il jouissait même en dehors du cercle des disciples de son père. Quiconque avait vu cet homme ne pouvait plus douter de sa grandeur et de son pouvoir.

PREMIERE TABLETTE DE 'ABDU'L-BAHA AUX BAHAS (4)

La grande lumière du monde qui, autrefois, a resplendi sur toute l'humanité, a fixé son royaume de gloire impérissable pour briller éternellement de l'horizon d'Abha déversant sur ses bien-aimés, insufflant dans leurs coeurs et dans leurs âmes la brise de vie éternelle.

Méditez en vos coeurs ce qu'il a prédit dans sa Tablette de la Vision divine (5), propagée à travers le monde, et dans laquelle il dit : "Après quoi elle (6) gémit et s'écria: "Puisse le monde et tout ce qu'il contient servir de rançon à tes malheurs. O souverain du ciel et de la terre ! Pourquoi t'es-tu abandonné aux mains des habitants de cette ville-prison d'Akka ? Hâte-toi vers d'autres terres, vers tes retraites célestes sur lesquelles ne se sont jamais posés les regards du peuple des noms ". Nous (7) avons souri et nous sommes restés silencieux. Méditez sur ces paroles très exaltées, et saisissez la raison de ce mystère caché et sacré.

O vous, les bien-aimés du Seigneur ! Gardez-vous, gardez-vous d'hésiter ou de fléchir. Ne vous laissez pas frapper par la peur, le trouble ou la consternation. Veillez, veillez à ce que ce jour sinistre (8) ne vienne réduire les flammes de votre ardeur ou étouffer vos tendres espérances.

Voici venu le jour de la fermeté et de la constance. Bénis soient ceux qui, fermes et inébranlables comme le roc, affrontent les tempêtes et les violences de cette heure orageuse. Ils seront, en vérité, les bénéficiaires de la grâce de Dieu ; en vérité, ils recevront son assistance et remporteront la vraie victoire. Ils brilleront, parmi les hommes, d'un éclat que louent et magnifient les habitants du pavillon de gloire. C'est pour eux qu'est lancé cet appel céleste révélé dans son livre le plus saints (9) : "Que vos coeurs ne se troublent point, ô peuples, lorsque s'évanouira ma glorieuse présence et que s'apaisera l'océan de mes paroles ; il est une sagesse dans ma présence parmi vous, dans mon absence aussi, mais elle est impénétrable pour tous sauf pour Dieu, l'Incomparable, l'Omniscient. En vérité, nous vous contemplons de notre royaume de gloire et assisterons tous ceux qui se lèveront pour le triomphe de notre Cause, avec les armées célestes et une compagnie de nos anges favoris."

Le Soleil de vérité, cette sublime lumière, s'est couché à l'horizon du monde pour se lever, dans son immortelle splendeur, au-dessus de l'infini royaume ; dans son Livre le plus saint, il appelle les plus constants de ses amis : "Ne soyez pas effrayés, o peuples du monde, lorsqu'aura disparu l'étoile du matin de ma beauté et que le ciel de mon tabernacle sera dissimulé à votre regard. Levez-vous pour servir ma Cause et exalter ma parole parmi les hommes." (10)

PREMIERE LETTRE DU GARDIEN AUX AMIS AMERICAINS (11)

Bien-aimés frères et soeurs en 'Abdu'l-Baha.

En cette heure matinale où la lumière point à l'horizon de la Terre sainte et alors que la tristesse de la perte du Maître est encore lourde dans nos coeurs, je sens mon esprit se tourner avec ardeur et plein d'espoir vers cette grande compagnie de ses bien-aimés d'au-delà des mers qui partage avec nous la douleur de la séparation.

Inutile d'insister sur l'impatience avec laquelle les dames (12) attristées de la sainte Maison attendent les résultats de l'oeuvre que doivent accomplir les amis du continent américain, amis qui dans le passé ont rendu de grands services à sa cause et qui maintenant, fidèles à son (13) amour tout particulier pour eux, continueront à remplir leur mission avec une plus grande gloire que jamais auparavant. En vérité le choc a été trop terrible et trop soudain pour que nous puissions récupérer en si peu de temps, mais chaque fois que nous nous rappelons ses paroles et lisons ses écrits, l'espoir renaît en notre coeur et nous donne la paix qu'aucun réconfort matériel ne peut nous donner.

Je me souviens très bien, il y a de cela deux ans, du Maître bien-aimé se tournant vers un visiteur très distingué, assis près de lui dans son jardin, brisant le silence et disant : "Mon oeuvre est maintenant terminée dans ce monde, il est temps pour moi de passer dans l'autre monde." N'a-t-il pas plus d'une fois déclaré en termes clairs et insistants : "Si vous saviez ce qui arrivera après moi, vous prieriez certainement pour que ma fin soit hâtée".

Dans une tablette envoyée en Perse au moment où la tempête soulevée par la Commission d'enquête faisait rage autour de lui, durant les jours les plus sombres de son incarcération, il révèle ce qui suit : "Maintenant dans ce monde d'existence, la main de la puissance divine a fermement établi les fondations de cette plus haute grâce et ce merveilleux don (14).

Progressivement tout ce qui est latent dans ce cycle saint apparaîtra et se manifestera, car ce n'est que le commencement de sa pousse et le printemps de la révélation de ses signes. Avant la fin de ce siècle et la fin de cet âge, il deviendra clair et manifeste combien le printemps fut merveilleux et combien céleste fut ce don."

Avec des mots aussi rassurants et des preuves aussi indiscutables de sa connaissance claire et certaine que sa fin était proche, reste-t-il une raison pour que les disciples de sa Foi à travers le monde soient troublés ? Les prières qu'il nous a révélées ne sont-elles pas une source suffisante d'inspiration pour toute personne oeuvrant pour sa cause ? Ses instructions n'ont-elles pas préparé le sentier large et droit de l'enseignement ? Maintenant, le pouvoir efficace et redoublé de sa grâce ne va-t-il pas nous soutenir, nous fortifier et nous confirmer dans notre travail pour lui ? Notre devoir est de nous efforcer nuit et jour de remplir nos propres obligations et faire confiance à sa direction et à sa grâce jamais défaillante. L'unité parmi les amis, le désintéressement dans notre travail dans son sentier, le détachement de toute chose maternelle, la plus grande prudence et sagesse dans toutes nos démarches, un effort certain pour n'accomplir que ce qui est sa volonté et son bon plaisir, avoir constamment conscience de sa présence et de l'exemple de sa vie, éviter constamment ceux que nous pensons être un ennemi de la Cause... tout cela, et le plus important de tout, la nécessité de l'unité, me paraissent être des devoirs vitaux, si nous dédions notre vie à son service. Si nous nous levons dans cet esprit pour le servir, quelle promesse plus grande et plus certaine aurons nous que celle que nous donne son glorieux père Baha'u'llah, dans son Livre le plus saint : "En vérité, de notre Royaume de Gloire, nous suivons attentivement tous vos actes et quiconque se lèvera pour faire triompher notre Cause, Nous l'assisterons des armées de l'Assemblée céleste et d'une compagnie choisie de nos anges. (15)

Avec quel attachement les saintes Feuilles (16) chérissent le souvenir du Maître disparu lorsqu'il commentait les bonnes nouvelles récentes venant de ce continent, admirant l'activité inlassable des amis, le fait de subordonner leurs intérêts matériels à ceux de la Cause, l'expansion remarquable du Mouvement parmi eux et leur fermeté inébranlable dans l'alliance de Baha'u'llah. Ce sont ces observations encourageantes du Maître sur ses bien-aimés en Amérique et les épreuves intellectuelles plutôt que physiques qu'il avait dit qu'il leur enverrait pour les purifier et les rendre encore plus lumineux qu'auparavant... Ce sont ses commentaires et ses promesses qui font du Mouvement dans cette contrée, une force potentielle dans le monde d'aujourd'hui. Le câble du bien-aimé Maître (17) aux amis de cette région est une indication claire de la présence de ces forces contraires qui pourraient apparaître dans cette tempête d'épreuves et le Maître lui-même

avait dit qu'elle sera en fin de compte pour le bien de la Cause dans cette contrée.

Et finalement, les dames de la sainte Maison et nous, le reste de sa parenté et de sa famille, nous prions à son tombeau sacré pour chacun d'entre vous et il veillera sûrement sur vous et accroîtra avec le temps la noble part de l'héritage qu'il a légué à ses amis de l'Ouest ; amis dont il attend beaucoup en contrepartie, qu'il a tant aimés et qu'il aime toujours si chèrement.

Votre sincère collaborateur en son service / Shoghi / Haïfa, Palestine 21 janvier 1922

1° MESSAGE DE LA MAISON UNIVERSELLE DE JUSTICE aux Conventions Nationales (18)

Londres, 7 mai 1963 (19). Amis bien aimés.

Les merveilleux événements qui ont eu lieu pendant et après les douze jours de Ridvan prouvent la grandeur de la cause de Dieu, comblent d'allégresse le coeur de chaque baha'i et le rendent débordant de gratitude.

C'est pour obéir aux ordres du Seigneur des Armées (20) lui-même que les représentants élus des 56 communautés du monde baha'i, nationales ou régionales, ont été appelés à élire les membres de la Maison Universelle de Justice à l'ombre de la sainte Montagne de Dieu (21) et dans la maison du Centre de l'Alliance (22). C'est le signe de Dieu sur terre (23), l'aurore de la direction divine, le Gardien de la cause de Dieu qui réunit plus de six mille baha'is de tous les coins de la terre pour célébrer à Londres, le plus grand jubilé (24).

La première de ces circonstances historiques fut marquée par des événements d'une importance spirituelle et administrative extrême, au centre mondial de la Foi. Les visites quotidiennes de groupes importants de fidèles, d'origines différentes aux tombeaux sacrés des villes saintes (25), le déroulement de la première Convention Internationale baha'ie et l'accomplissement victorieux de ses tâches essentielles, la célébration de la fête de Ridvan par quelques trois cents croyants dans l'enceinte du Haram-i-Aqdas (26) en compagnie des Mains de la cause de Dieu, sont des événements d'un caractère unique et d'une portée incalculable dans l'histoire de notre Foi bien-aimée.

La célébration du plus Grand Jubilé sera décrite par ailleurs. Qu'il nous suffise de dire ici que ce rassemblement de baha'is, le plus grand jamais formé en un même lieu, était pénétré d'un esprit de félicité tel que seul le Royaume d'Abha peut en dispenser. L'exposé des progrès de la Cause, la présentation des croyants de races, de contrées nouvelles, entrés dans la Foi pendant la Croisade de Dix ans du bien-aimé Gardien, celle des Chevaliers de Baha'u'llah (27), ces âmes vaillantes qui portèrent l'étendard de Baha'u'llah dans les régions souvent inhospitalières encore fermées à la Foi ; les chants de la mélodie "Allah'u'Abha" qui éclataient spontanément, les rassemblements impromptus, les incessantes salutations des soldats de Baha'u'llah ne se connaissant que de nom et par leurs services, les réunions

de jeunes. la publicité sans précédent de la presse, de la radio et de la télévision, le courant quotidien de visiteurs vers le lieu de repos du bien-aimé Gardien, les visages radieux et la conscience accrue de cette réelle et véritable fraternité de la race humaine dans le Royaume du Père Eternel, tels sont les faits saillants qui marquent cet événement suprême, couronnement victorieux de la vie laborieuse de Shoghi Effendi.

La Maison Universelle de Justice tient à renouveler aujourd'hui l'hommage qu'elle a rendu aux Mains de la cause de Dieu lors du congrès mondial, à ces âmes précieuses qui, au nom de Shoghi Effendi, ont mené la Cause à la victoire sans aucun dommage. Nous voulons également rappeler le travail dévoué des membres auxiliaires aussi bien que les services des Chevaliers de Baha'u'llah, de l'armée des pionniers et des Assemblées spirituelles nationales et régionales et les services, prières et sacrifices que firent partout les croyants, tout cet ensemble ayant attiré de telles bontés et de telles faveurs de la part de Baha'u'llah.

La Maison Universelle de Justice a pu, au cours de sessions en Terre sainte et à Londres, commencer son travail et prendre des dispositions en vue de l'installation de cette institution à Haïfa. Elle n'a pas d'officiers et désormais, ses communications au monde baha'i seront signées : Universal House of Justice, à l'aide d'un cachet en relief.

La cause de Dieu, lancée sur l'océan du Plan divin d'Abdu'l-Baha, s'est répandue dans le monde sous la direction magnifique de son bien-aimé Gardien, et elle a acquis un élan qui doit maintenant la pousser vers l'étape suivante de sa mission rédemptrice mondiale, seconde époque du Plan divin (28).

En consultation étroite avec les Mains de la Cause, la Maison Universelle de Justice est en train d'examiner le champ immense des activités et des progrès de la Cause baha'ie, dans le but de préparer un plan détaillé d'expansion pour toute la Communauté baha'ie, plan à mettre en route à Ridvan 1964.

Mais il y a quelques objectifs qui doivent être atteints tout de suite.

Consolider les buts et les communautés nouvelles du monde baha'i est un devoir urgent et immédiat pour les 56 Assemblées spirituelles nationales, et une préparation essentielle pour lancer de nouveaux plans. Il faut maintenir les pionniers à leurs postes et renforcer toutes les Assemblées locales, en stabilisant fermement la vie de la communauté baha'ie et en faisant un programme effectif d'enseignement.

Ces Assemblées spirituelles nationales dont la base ne comporte qu'un petit nombre d'Assemblées spirituelles locales (29) doivent faire de grands efforts pour augmenter à coup sûr ce nombre à Ridvan 1964. Les pionniers prêts à se rendre dans les zones à consolider ainsi que ceux qui désirent ouvrir de nouveaux territoires doivent faire leurs propositions à leurs Assemblées spirituelles nationales.

Le vaste travail d'enseignement doit être étendu, non seulement aux régions

où commencent la conversion en masse, mais partout. Loin de s'amoinrir, la vigueur extrême atteinte en fin de Croisade mondiale par un enseignement diligent doit maintenant s'accroître à mesure que, de tous côtés, les amis recueillent les immenses pouvoirs spirituels libérés à l'occasion de la célébration du Plus Grand Jubilé et de la naissance de la Maison Universelle de Justice.

La Croisade de Dix ans a vu l'achèvement de la structure du temple-Mère (30) d'Europe. Il incombe maintenant de terminer sans attendre la décoration intérieure, d'entreprendre les installations nécessaires, de construire les chemins d'accès, d'aménager les terrains alentour et de bâtir la maison du gardien. Ces travaux reviendraient à 210 000 dollars au moins et beaucoup plus cher si on les retarde.

La Maison Universelle de Justice lance un appel à toutes les Assemblées spirituelles nationales, leur demandant d'allouer un budget substantiel en vue de l'achèvement immédiat de cette entreprise.

Le plan qui sera lancé au prochain Ridvan (31) et dont le détail sera donné au cours de l'année, comportera des projets de ce genre : agrandissement et embellissement des dotations au Centre Mondial, collation des Ecrits de Baha'u'llah, d'Abdu'l-Baha et de Shoghi Effendi, renforcement des liens unissant le monde baha'i aux Nations Unies, formation de beaucoup d'autres Assemblées spirituelles nationales (32), tant par la division des Assemblées régionales actuelles que par le développement de nouvelles communautés baha'ies, cela conjointement à l'achat de Haziratu'l-Quds nationaux (33), de propriétés nationales et d'emplacements pour les temples, à l'ouverture de nouveaux pays à la Foi ainsi qu'à l'élaboration de plans détaillés pour les Assemblées spirituelles nationales comprenant dans quelques régions la consolidation des buts, dans d'autres la multiplication d'écoles et d'instituts baha'is, dans d'autres encore un enrichissement notable de la littérature baha'ie et, dans toutes les régions, un immense accroissement du nombre des baha'is ainsi que l'organisation de conférences intercontinentales et océaniques (34)

L'expansion et le développement de la Foi vont dépendre de l'état des finances baha'ies. La Maison Universelle de Justice attire l'attention de chacun des croyants sur cette question vitale et urgente et elle demande aux Assemblées spirituelles nationales de porter une attention spéciale au principe de la participation universelle, afin que chaque fidèle de Baha'u'llah en particulier puisse offrir son obole, grande ou petite, et s'associer par là au travail de la Cause n'importe où.

Nous espérons qu'un afflux continu de contributions au fonds international permettra de constituer des réserves suffisantes pour lancer le nouveau plan en 1964.

Amis bien-aimés, chevauchant sur la crête d'une grande vague de victoires suscitée pour nous par notre bien-aimé Gardien, nous entrons dans la seconde époque du Plan divin, Plan béni au delà de toute comparaison. La cause de

Dieu est désormais fermement enracinée dans le monde. En avant donc, confiants dans le pouvoir et la protection du Seigneur des Armées qui, par-delà des tempêtes, les épreuves, le dur labeur et la félicité, se servira de ses fidèles dévoués pour apporter à une humanité désespérée les eaux vivifiantes de sa sublime Révélation.

La Maison Universelle de Justice

PROCLAMATION DES MAINS DE LA CAUSE adressée aux baha'is de l'Est et de l'Ouest (35)

Amis bien-aimés,

Neuf jours à peine s'étaient écoulés depuis l'inhumation des restes de notre bien-aimé Gardien, Shoghi Effendi, à Londres, quand les Mains de la Cause se sont rassemblées au nombre de 26 (36), au Centre Mondial de la Foi en tant que principaux serviteurs du commonwealth mondial embryonnaire de Baha'u'llah (37) afin de se consulter sur la situation la plus tragique à laquelle les baha'is ont à faire face depuis l'ascension d'Abdu'l-Baha, et de prendre toutes les dispositions nécessaires et appropriées pour la sauvegarde des plus hauts intérêts de notre Foi.

Le 18 novembre, nous, les Mains, avons tenu une réunion commémorative à Bahji dans le Haram-i- Aqdas entourant le Tombeau le plus sacré du monde baha'i ; puis nous sommes entrés dans la chambre du saint tombeau et nous nous sommes prosternés dans la plus grande humilité devant le seuil sacré.

Le matin suivant, le 19 novembre, neuf Mains de la Cause choisies (38) parmi celles de Terre sainte et des continents d'Orient et d'Occident ont, avec Amatu'l-Baha Ruhyyih Khanum, brisé les sceaux apposés sur les coffre-fort et bureau du Gardien et examiné soigneusement leurs précieux contenus. Ces mêmes Mains, rejoignant les autres Mains réunies dans le Manoir de Baha'u'llah à Bahji, ont certifié que Shoghi Effendi n'avait laissé aucun testament. De plus, il fut certifié que le bien-aimé Gardien n'avait laissé aucun héritier, les Aghsan (branches) étant tous morts ou ayant été déclarés violateurs de l'Alliance par le Gardien, pour leur infidélité au testament d'Abdu'l-Baha et leur hostilité envers celui qui fut nommé premier Gardien dans ce document sacré.

Lorsque les Mains de la Cause réalisèrent que Shoghi Effendi n'avait pu désigner de successeur, leur première réaction les fit sombrer dans un réel abîme de désespoir. Qu'advierait-il de la communauté mondiale de ses compagnons dévoués, si le guide, l'inspirateur, l'auteur des Plans de toutes les activités baha'ies dans tous les pays y compris les îles, ne pouvait plus accomplir sa mission unique ?

De ce gouffre ténébreux, cependant, la contemplation de la propre vie du Gardien, vie de pur sacrifice, délivra peu à peu nos coeurs angoissés. Shoghi Effendi lui-même, nous le savons, aurait été le premier à rappeler aux Mains et à l'importante communauté des croyants, que la dispensation de Baha'u'llah a vivifié ces pouvoirs et ressources de la Foi existant dans

l'humanité, et par lesquels se réaliseront l'unité des peuples et le triomphe de son ordre mondial. A la lumière de cette compréhension nouvelle, l'assemblée des Mains put percevoir, avec une gratitude accrue, l'existence de ces innombrables bénédictions que Shoghi Effendi a fait naître et qu'il a laissés comme un legs véritable à tous les baha'is.

Le Centre Mondial n'a-t-il pas été fermement établi avec ses tombeaux sacrés et ses institutions ? Le message n'a-t-il pas été proclamé dans 254 pays et dépendances ? Les Assemblées spirituelles nationales et régionales, précurseurs de la Maison Universelle de Justice n'ont-elles pas été implantées dans 26 grandes régions, sur tous les continents ? Le Gardien ne nous a-t-il pas laissés non seulement ses incomparables traductions de la littérature baha'ie sacrée pour les baha'is lisant l'anglais mais aussi ses propres chefs-d'oeuvre d'interprétation qui nous font apparaître l'édifice indestructible d'un ordre baha'i et d'une communauté mondiale en évolution ? S'appuyant sur la base durable que constituent les Tablettes du Plan Divin du Maître, n'a-t-il pas lancé la Croisade Mondiale pour guider notre travail jusqu'en 1963 ?

Dans ses mystérieuses prévisions des besoins présents et futurs de la communauté baha'ie, le Gardien n'a-t-il pas, de plus, appelé à l'existence le Conseil International Baha'i ainsi que les 27 Mains de la Cause et leurs auxiliaires qu'il a qualifiés de principaux serviteurs du commonwealth mondial embryonnaire de Baha'u'llah, dans sa dernière communication envoyée aux Baha'is ? (39)

Dans une expérience d'ébranlement à l'échelle mondiale telle que celle traversée par les baha'is durant ce mois, de telles constatations ne peuvent que nous révéler la force avec laquelle Shoghi Effendi a établi les fondations de l'ordre mondial de Baha'u'llah par la nomination des Mains de la Cause ainsi que celle du Conseil International Baha'i, institution qui est destinée à devenir la Maison Universelle de Justice.

En tant que principaux serviteurs du commonwealth mondial embryonnaire de Baha'u'llah, nous, Mains de la Cause, avons formé un corps de neuf Mains pour servir au Centre Mondial Baha'i. (40)

Ce corps de neuf Mains s'occupera de protéger la Foi avec énergie contre les attaques venant du dedans ou du dehors de la communauté baha'ie, signalées par les Mains de la Cause dans leurs régions ou par les Assemblées nationales ou régionales ou contre celles qui s'élèveraient en Terre sainte.

De même la correspondance sera maintenue avec les Mains de la Cause travaillant sur les divers continents. Ce même corps correspondra avec les Assemblées nationales, sur les sujets ayant rapport avec la poursuite des objectifs du Plan de Dix Ans. Sur les affaires ayant trait à des questions administratives, ce même corps aidera les Assemblées nationales en citant les passages de la littérature sacrée baha'ie qui guideront les Assemblées vers une solution juste.

Quant au Conseil International Baha'i, nommé par le Gardien et annoncé dans ses communications au monde baha'i, cet organisme accomplira finalement son but, au cours du temps, par la formation de la Maison Universelle de Justice, cette institution suprême à laquelle, nous l'assure le testament du Maître, l'infailibilité est divinement conférée : "source de tout bien et exempte de toute erreur ". Le travail principal du Conseil a été d'agir en tant que représentant du Gardien dans les affaires concernant le gouvernement israélien et sa cour de justice.

Amis bien-aimés, Shoghi Effendi ne nous a-t-il pas fait le legs le plus précieux en nous accordant le privilège de la constance dans la Foi de Baha'u'llah et de la dévotion en enseignant son message ? Du fond du coeur, voici les supplications que nous adressons à chaque baha'i : l'heure est venue, comme elle vint avec l'Ascension d'Abdu'l-Baha, pour les vrais baha'is de se distinguer par leur fermeté dans l'Alliance et par leur rayonnement spirituel tandis qu'ils iront de l'avant dans l'immense travail entrepris dans chaque région du monde, cela pour chaque individu baha'i. Pour l'instant il est possible et probable que nos ennemis implacables lancent des attaques, supposant dans leur ignorance, que la Foi de Baha'u'llah est affaiblie et sans défense.

Par la consécration de notre esprit, nous sommes armés contre toute forme d'assaut et nous avons en mains les armes de la Foi par lesquelles le triomphe des buts et des desseins du Gardien est assuré. Les Mains de la Cause décidées à mener à bien sous tous leurs aspects, les vœux et les souhaits exprimés par le Gardien, font appel aux Assemblées nationales pour procéder à l'organisation des conférences intercontinentales (41) que Shoghi Effendi avait projetées pour 1958 et pour faire de chacune d'elles un point important de ralliement et de décision pour achever les tâches de la prochaine phase de la croisade mondiale. De plus, nous avons à ne pas perdre de vue les autres tâches fixées comme objectifs à atteindre d'ici 1963 dans le Plan de Dix Ans.

En attendant, le Corps entier des Mains convoqué par les neuf Mains du Centre Mondial décidera quand et comment le Conseil International Baha'i devra évoluer à travers les étapes successives tracées par le Gardien, étapes dont le point culminant sera l'élection de la Maison Universelle de Justice par les membres de toutes les Assemblées spirituelles nationales.

Lorsque cette institution divinement ordonnée sera mise sur pied, toutes les conditions de la Foi pourront être examinées à nouveau et les mesures nécessaires en vue de son fonctionnement futur pourront être déterminées en consultation avec les Mains de la Cause.

O Dieu, mon Dieu ! Protège tes serviteurs fidèles des maux de l'égoïsme et de la passion ; que l'oeil vigilant de ta tendre bonté les garde de toute rancune, haine et envie ; abrite-les dans la forteresse imprenable de ta Cause et, les préservant des flèches du doute, fais d'eux les manifestations de tes signes glorieux ; illumine leur visage des rayons éclatants que répand

l'Aurore de ta divine Unité, réjouis leur coeur par les versets révélés de ton saint royaume, affermis leurs reins par ton pouvoir suprême qui émane de ton Royaume de Gloire. Tu es le Généreux, le Protecteur, le Tout-Puissant, le Bienveillant !

O vous qui demeurez fermes dans l'Alliance ! Quand l'heure viendra où cet oiseau opprimé, aux ailes brisées, aura pris son essor vers le Céleste Concours, quand il se sera hâté vers le Royaume de l'Invisible et que son corps mortel aura été ou perdu ou caché sous la poussière, il incombe aux Afnans issus de l'Arbre de Sainteté, qui demeurent fermes dans l'alliance de Dieu, aux Mains (piliers) de la cause de Dieu (que la gloire du Seigneur soit sur elles) et aux amis et bien-aimés, de s'élever coeur et âme et, d'un commun accord, de s'empresser tous sans exception, de diffuser les doux parfums de Dieu, enseigner sa Cause et promouvoir sa Foi. Ils ne doivent pas chercher le repos ni faire de trêve un seul instant. Ils doivent se disperser dans tous les pays, passer sous tous les climats, voyager dans toutes les régions. Pleins de zèle, sans repos et inébranlables jusqu'à la fin, ils doivent, dans chaque pays, lancer ce cri triomphal : "O Toi la Gloire des Gloires !" ("Ya-Baha'u'l-Abha"), établir leur renommée partout où ils passeront, brûler avec éclat tels des luminaires dans chaque réunion, et allumer le feu de l'Amour divin dans toutes les assemblées, afin que la lumière de la vérité jaillisse, resplendissante au coeur même du monde, que dans tout l'Orient et l'Occident, une multitude vienne se ranger à l'ombre du Verbe de Dieu, que les douces saveurs de Sainteté diffusent, que les visages brillent, radieux, que les coeurs soient remplis de la Spiritualité divine et que les âmes deviennent célestes.

En ces jours, ce qui importe avant tout, c'est de guider les peuples et les nations de la terre. L'enseignement de la Cause est de la plus haute importance, car c'est la pierre angulaire principale de la fondation elle-même. Ce serviteur opprimé s'emploie nuit et jour à promouvoir la Cause et à exhorter les peuples à servir. Il n'a pas pris un instant de repos jusqu'à ce que la renommée de la cause de Dieu ait retenti à travers le monde et que les accents célestes du Royaume d'Abha aient éveillé l'Orient et l'Occident. Les biens-aimés de Dieu doivent suivre le même exemple. Tels sont le secret de la fidélité et les conditions requises de la servitude au seuil de Bahà ! (42)

Avec dévotion dans le service de la Foi de Baha'u'llah
Manoir de Baha'u'llah, Bahji, 'Akka, Israël, le 25 novembre 1957

Les Mains de la Cause qui ont signé cette déclaration :

Amatu'l-Baha Ruhyyih Khanum, Paul E. Haney, Charles Mason Remey (43), Hermann Grossman, Amelia E. Collins, Adelbert Muhlschlegel, Leroy Ioas, Ugo Giachery, 'Ali Muhammad Varqa, Musa Banani, Tarazu'llah Samandri, Clara Dunn, 'Ali-Akbar Furutan, Agnes Alexander, Dhikru'llah Khadem, William B. Sears, Shu'a'u'llah'Ala'i, Enoch Olinga, Jalal Khazih, John Robarts, Horace Holley, Hasan Balyuzi, Corinne True (44), John Ferraby, H. Collis Featherstone, Rahmatu'llah Muhajir, Abu'l-Qasim Faizi.

TELEGRAMME DES MAINS DE LA CAUSE annonçant l'élection de la première Maison Universelle de Justice (45)

Occasion célébrations mondiales le plus grand jubilé commémorant centenaire de l'ascension de Baha'u'llah sur le trône de sa souveraineté avec coeur débordant de gratitude (pour) sa protection infaillible (et) sa grâce débordante annonçons joyeusement amis est ouest élection corps législatif suprême ordonné par Lui dans son Livre le Plus Saint, promis par Lui recevoir direction infaillible stop Membres première Maison de Justice historique dûment élue par délégués comprenant membres cinquante-six Assemblées nationales sont Charles Wolcott, Ali Nakhjavani, Borrah Kavelin, Ian Semple, Lutfullah Hakim, David Hofman, Hugh Chance, Amoz Gibson, Hushmand Fatheazam stop A la jubilation tout le monde baha'i fin victorieuse Croisade unique bien-aimé Gardien est ajoutée maintenant humble gratitude profonde reconnaissance disciples Baha'u'llah pour élection Maison Universelle Justice corps auguste vers lequel tous croyants doivent se tourner dont destinée est de guider établissement son Ordre Mondial embryonnaire à travers institutions prescrites par Baha'u'llah élaborées par 'Abdu'l-Baha laborieusement érigées par Shoghi Effendi et assurer le lever prochain de l'âge d'Or Foi quand la parole du Seigneur couvrira la Terre comme l'eau couvre l'océan

Handsfaith (46) Haïfa, le 22 avril 1963

NOTES POUR " ANNEXES "

1. Traduction de Boubakeur Hamza, Le Coran vol. II, pp. 681-682.
2. cité par H.M. Balyuzi dans "Baha'u'llah, The King of Glory", pp. 379-380
3. E.G. Brown se rendit à 'Akka en 1890. La description qu'il donne de sa rencontre avec Baha'u'llah est rapportée dans de nombreux livres en particulier "Baha'u'llah et l'Ere Nouvelle" de J. Esselmont. Lors de cette visite à 'Akka, il rencontra également 'Abdu'l-Baha.
4. Lettre adressée aux baha'is d'Iran, d'Egypte, de Syrie, d'Iraq et des autres dépendances ottomanes du Caucase, du Turkistan et des autres terres de l'Est. "Sélections des Ecrits d'Abdu'l-Baha", extrait n° 5 pp. 17-28. Cette lettre est publiée, en partie, dans Balyuzi 'Abdu'l-Baha, pp. 48-49. Aucune date précise n'est indiquée. On peut penser qu'elle a été écrite début juin 1892.
5. Tablette de la Vision divine : Lawh-i-Ru'ya. Cette tablette fut révélée à 'Akka, dans la Maison d'Udi Khammar, la veille du premier mars 1873. Dans cette tablette, Baha'u'llah décrit sous forme allégorique le monde spirituel : "une vierge céleste habillée tout de blanc et tout de lumière illuminée entre dans la pièce où Baha'u'llah siège sur son trône seigneurial, se lance à tourner autour de lui puis se prosterne en une attitude d'adoration et voyant ses souffrances, elle le prie de laisser 'Akka à ses habitants et de partir vers ses autres domaines où "ne se sont jamais posés les regards du peuple des noms" ... Cf "The Revelation of Baha'u'llah," vol. III, pp. 223-224.
6. La vierge céleste. Voir note précédente.
7. nous : Baha'u'llah.
8. Ce jour sinistre : le 29 mai 1892 (l'ascension de Baha'u'llah).

9. Kitab-i-Aqdas.

10. Extraits des Ecrits de Baha'u'llah , extrait n° LXXI.

11. Cette lettre a été écrite le 21 janvier 1922, soit environ trois semaines après l'arrivée de Shoghi Effendi à Haïfa. Il connaît la communauté américaine à travers la correspondance du Maître (en 1918-20, il a été le secrétaire d'Abdu'l-Baha). Cette première lettre nous donne une indication claire de la collaboration qui s'établit entre le jeune Gardien et la jeune communauté américaine (ils ont à peu près le même âge !)
"Baha'i Administration" p. 15. (Traduction N.T.).

12. A cette époque, les dames de la Sainte Maison c'est-à-dire la famille du Maître sont : Bahiyyih Khanum (la soeur d'Abdu'l-Baha), Munirih Khanum, (l'épouse d'Abdu'l-Baha), et leurs quatre filles. Mais, il me semble juste de dire que, par une sorte de délicatesse naturelle, Shoghi Effendi utilise cette périphrase pour ne pas employer la première personne du singulier. "Les dames attendent" peut être compris : "j'attends".

13. L'amour d'Abdu'l-Baha.

14. Ce plus merveilleux don : la religion de Dieu. Cf. Tablette de la Branche.

15. Extraits des Ecrits de Baha'u'llah, extrait n° LXXII.

16. Descendantes de Baha'u'llah (note dans l'édition anglaise).

17. Les deux derniers télégrammes du Maître aux amis américains étaient une mise en garde contre les briseurs de l'Alliance et une invitation à la fermeté dans celle-ci. Ils furent envoyés le 12 novembre 1921. On peut y lire : "Celui qui s'assoit avec le lépreux attrape la lèpre. Celui qui est avec le Christ évite Judas Iscariote... " Voir "La perle inestimable", p. 61.

18. Ce n'est pas le premier message de la Maison Universelle de Justice. Le premier message de la Maison Universelle est une adresse au premier Congrès Mondial, lue le 30 avril 1963. Le texte de cette adresse se trouve dans "Wellspring of Guidance" pp. 1-3. (traduction N.T.) Voir la note suivante.

19. Elus le 21 avril 1963 dans la maison du Maître à Haïfa, les membres de la Maison Universelle de Justice participèrent au premier congrès mondial tenu à Londres. Ce congrès avait été programmé par Shoghi Effendi, et convoqué par les Mains de la Cause. Initialement, il devait avoir lieu à Baghdad pour célébrer le centenaire de la déclaration de Baha'u'llah. Mais les circonstances ne permettant pas une telle reunion à Baghdad, pour rendre hommage à Shoghi Effendi, les Mains de la Cause choisirent Londres. Plus de 6000 baha'is assistèrent à ce congrès qui eut lieu au Royal Albert Hall.

20. Baha'u'llah.

21. Le mont Carmel. C'est également une allusion à la Tablette du Carmel.

22. Le Maître.

23. Shoghi Effendi, ces titres se trouvent dans le Testament d'Abdu'l-Baha.

24. Le premier congrès mondial était un des objectifs du Plan de Dix Ans.

25. Haïfa et 'Akka.

26. Le voisinage immédiat du Tombeau de Baha'u'llah (littéralement : l'enceinte la plus sacrée).

27. Ce titre est donné par Shoghi Effendi à tous ceux qui se levèrent pour partir comme pionniers durant la première année du Plan (Ridvan 1953- Ridvan 1954) dans une région, ville ou pays but mentionnés dans le plan. Ce titre

est également donné à ceux qui après Ridvan 1954 sont partis pionniers dans les pays ou régions non encore ouverts à la Foi. Durant les cérémonies du centenaire de l'Ascension de Baha'u'llah, un parchemin portant la liste des chevaliers de Baha'u'llah fut enterré au seuil du Tombeau de Baha'u'llah, selon le vœu de Shoghi Effendi.

28. A ne pas confondre avec les époques de l'âge de Formation : 1963 marque le commencement de la 3^e époque de l'âge de Formation et la seconde époque du plan divin. La première époque du Plan divin couvre la période 1937-1963. 1937 marque le début du Premier Plan de 7 ans.

29. En France, par exemple, il y avait à l'époque 6 ASL.

30. Initialement, le Plan de Dix Ans prévoyait l'édification d'un temple à Téhéran. Mais par suite d'une recrudescence des persécutions en Iran en 1956, Shoghi Effendi annonça au monde baha'i que trois temples seraient construits, en remplacement du temple de Téhéran : KamDala en Afrique, Sydney en Australie et Francfort en Europe. Cela concrétisait les paroles de Baha'u'llah : si on essaie d'étouffer l'appel divin sur terre, il s'élèvera au milieu des océans. Le temple de Francfort fut inauguré par Amatu'l-Baha en 1964.

31. Ce fut le Plan de Neuf Ans (1964-1973).

32. En 1963 il y avait 56 ASN, en 1973 on en comptait 113 et à Ridvan 1992 il s'en trouvait 165.

33. Centres administratifs nationaux.

34. La première Conférence océanique a eu lieu en août 1968 à Palerme pour célébrer le centenaire de la traversée de la Méditerranée par Baha'u'llah.

35. Jusqu'en novembre 1957, Les Mains de la Cause de Dieu n'avaient pas eu de réunion générale de consultation puisqu'elles étaient dirigées par le Gardien et agissaient sur ses instructions. Certaines, les dernières nommées, n'avaient même pas rencontré les autres Mains.

36. Sur les 27 Mains de la Cause en vie, seule Mme Corinne True âgée de 96 ans, malade, n'avait pu faire le voyage et participer au Centre Mondial à ce premier "conclave" des Mains de la Cause de Dieu.

37. Chief Stewards of Baha'u'llah's embryonic World Commonwealth. Nous prenons ici la traduction publiée à Paris par l'Assemblée spirituelle locale de cette ville, assemblée-mère qui prépara l'élection de l'Assemblée spirituelle nationale des baha'is de France. Cette élection eut lieu en avril 1958.

38. "Le matin du 19 novembre neuf représentants parmi les Mains de la Cause furent choisis par Ruhyyih Khanum pour examiner l'appartement du Gardien. Ces neuf Mains comprenaient les cinq qui étaient membres du Conseil International Baha'i désigné par Shoghi Effendi. nommément : Ruhyyih Khanum, Charles Mason Remey, Amelia Collins, Ugo Giachery et Leroy Ioas (les cinq mêmes Mains qui avaient précédemment scellé le coffre du Gardien le 15 novembre), Hasan Balyuzi un Afnan apparenté au Gardien, Horace Holley représentant les Mains de la Cause de l'hémisphère occidental, Musa Banani représentant les Mains du continent africain et 'Afi-Muhammad Varqa, le dépositaire du Huququ'llah, représentant les Mains du continent asiatique. " The Baha'i World, vol XIII, p. 345.

39. En octobre 1957.

40. Voir plus loin le nom de ces neufs Mains de la Cause.
41. Pour marquer le mi-parcours du Plan, Shoghi Effendi avait convoqué cinq conférences intercontinentales : Kampala (23-28 janvier 1958), Sydney (21-24 mars 1958), Wilmette (24 mai 1958), Francfort (25-29 juillet 1958) et Djakarta-Singapour (21-29 septembre 1958), une semaine avant la tenue de cette dernière conférence, l'autorisation de la tenir fut annulée et de ce fait la conférence eut lieu à Singapour au lieu de Djakarta.
42. Testament d'Abdu'l-Baha, 1ère partie.
43. Mason Remey, bien que signataire de ce document, se prétendit en 1960, 'Second Gardien de la Cause'. L'ASN de France, en majorité et dans un premier temps, suivit Mason Remey. Une nouvelle ASN fut alors élue et l'ancienne dissoute. La communauté française resta ferme dans l'Alliance et cet épisode n'eut pas de suite.
44. Bien qu'absente, elle a donné son accord et a voulu être, avec toutes les autres Mains, signataire de cette proclamation.
45. "The Baha'i World" Vol. XIV p. 425 (traduction N.T.).
46. Signature télégraphique des Mains de la Cause résidant en Terre sainte.
47. Baha'u'llah "Extraits des écrits de Baha'u'llah", extrait n° XXI
48. Ibidem

 BIBLIOGRAPHIE

- 'Abdu'l-Baha, "Sélections des Ecrits d'Abdu'l-Baha",
 'Abdu'l-Baha, "Les Leçons de St-Jean d'Acre", PUF, Paris cf Dreyfus-Barney
 infra
 'Abdu'l-Baha, "Memorials of the Faithful", traduit par Marzieh Gail, Baha'i
 Publishing Trust, Wilmette,
 III. USA, 1971
 Afrukhtih, Dr Yunis Khan, "Khatirat-i-Nuh Salih", éditeur non indiqué
 Bab (Le), "Sélection des Ecrits du Bab", MEB, Bruxelles, édition 1984
 Baha'u'llah, "Foi Mondiale Baha'ie", épuisé
 Baha'u'llah, "Le Livre de la Certitude", PUF, Paris, 5° éd. française, 1987
 Baha'u'llah, "Paroles Cachées", MEB. Bruxelles, éd. révisée de 1988
 Baha'u'llah, "Tablets of Baha'u'llah revealed after the Kitab-i-Aqdas", Baha'i
 World Centre. 1978 Baha'u'llah, "Les Tablettes de Baha'u'llah révélées
 après le Kitab-i-Aqdas (TdB), MEB, Bruxelles, 1994 Balyuzi H.M.,
 "Abdu'l-Baha", George Ronald, Oxford, 1971
 Balyuzi H.M., "Baha'u'llah, The King of Glory". George Ronald, Oxford, 1980
 Balyuzi H.M., "Eminent Baha'is in the time of Baha'u'llah", George Ronald,
 Oxford, 1985
 Boubakeur Hamza (Cheikh), Le Coran, ENAG-Editions, Alger, 1989.
 Comité Régional des Traductions et des Publications, "Le Covenant",
 Bruxelles, 1955 épuisé Dreyfus-Barney Laura, Les Leçons de St-Jean d'Acre,
 5° éd., PUF, Paris, 1982
 Esselmont John, "Baha'u'llah et l'Ere Nouvelle", 60 éd., MEB, Bruxelles, 1990

Faizi A.Q., "Stories from Delitght of the hearts", Kalimat Press, Los Angeles 1980

Ghadimi Riaz, "Farhane-i-Lughat-i-Muntakhabih", 2^oéd., éditeur non indiqué

Hornby Helen, "Lights of Guidance", 20 éd.. Baha'i Publishing Trust of India. New Delhi. 1988

Maison Universelle de Justice, "Synopsis et codification du Kitab-i-Aadas, MEB, Bruxelles. 1972

Maison Universelle de Justice, "Wellspring of Guidance", Baha'i Publi-shing Trust, Wilmette, III. USA. 20 éd., 1970

Maison Universelle de Justice, "Messages fromThe Universal House of Justice", Baha'i Publishing Trust. Wilmette, III. USA. 1976

Maison Universelle de Justice, "A wider Horizon", Palabra Publications, Riviera Beach, Fl. USA, 1992 Maison Universelle de Justice, "L'Alliance - une compilation - MEB, Bruxelles

Maison Universelle de Justice, "The Baha'i World", vol. XIII, Baha'i World Centre, 1970

Maison Universelle de Justice, "The Baha'i World", vol. XVI. Baha'i World Centre, 1978

Momen Moojan, "An Introduction to Shi'i Islam", George Ronald, Oxford, 1985

National Spiritual Assembly of the Baha'is of the United States of America, "The Baha'i World", vol.XII, Baha'i Publishing Trust, Wilmette, III. USA. 1956

Rabbani Ruhyyih et John Ferraby, "Les Derniers Jours de Shoghi Effendi", Comité Baha'i des Publica-tions, Bruxelles 1958

Rabbani Ruhyyih, "La perle inestimable", MEB, Bruxelles, 1976

Rabbani Ruhyyih, "The Guardian of the Baha'i Faith", George Ronald, Oxford, 1985

Segond Louis, "La Sainte Bible", ABS, 1970

Shoghi Effendi, "L'Avènement de la Justice divine", MEB, Bruxelles

Shoghi Effendi, "Baha'i Administration", 60 éd., Baha'i Publishing Trust, Wilmette, 1953

Shoghi Effendi, "Dieu Dasse Drès de nous", traduction française, MEB, Bruxelles

Shoghi Effendi. "La DisDensation de Baha'u'llah", MEB, Bruxelles, 1970

Shoghi Effendi, "Messages to the Baha'i World", Baha'i Publishing Trust, Wilmette. III. USA. 1976 Shoghi Effendi. "L'Ordre Mondial de Baha'u'llah" (OMB). MEB. Bruxelles, 1993

Shoghi Effendi. "The World Order of Baha'u'llah", 2^oéd. révisée, Baha'i Publishing Trust, Wilmette, 1974

Taherzadeh Adib, "The Covenant of Baha'u'llah", George Ronald, Oxford, 1992

Taherzadeh Adib, "The Revelation of Baha'u'llah", vol. I, 20 éd., George Ronald, Oxford, 1975 Taherzadeh Adib. "The Revelation of Baha'u'llah", vol. II, Geoge Ronald, Oxford, 1977

Taherzadeh Adib, "The Revelation of Baha'u'llah", vol. III, 20 éd., George Ronald, Oxford, 1984 Taherzadeh Adib, "The Revelation of Baha'u'llah", vol. IV, George Ronald, Oxford, 1987

Zarandi Muhammad, "La Chronique de Nabíl", traduit en Anglais et annoté par Shoghi Effendi, traduction française, MEB, Bruxelles, 1986.

GLOSSAIRE

'Abdu'l-Bahà (Le serviteur de Bahà')

Fils de Baha'u'llah (1844-1921) prénommé 'Abbas, il partagea les exils et les emprisonnements de son père à partir de 1853. Libéré en 1908 par la Révolution des Jeunes Turcs, il entreprit un voyage de deux ans (1911-1913) en Europe et en Amérique du Nord afin de faire connaître le message de Baha'u'llah.

Ascension

Le décès. On emploie ce terme pour désigner la mort de Baha'u'llah, d'Abdu'l-Bahá et de Shoghi Effendi. Ce mot fait allusion à la conception baha'ie de l'immortalité de l'âme qui considère la mort équivalente à l'élévation de l'âme vers le monde spirituel, tandis que le corps retourne vers la poussière.

Afnàn (les rameaux) : De la parenté du Bab.

Aghsàn (les Branches) : Les descendants de Baha'u'llah.

Dans le Kitab-i-Aqdas et d'autres textes, Baha'u'llah fait allusion à lui-même en utilisant le terme de "Racine Antique", dans cette analogie, les branches désignent les descendants issus de cette racine, tandis que les feuilles (Waraqih, pluriel Awrà'q) indiquent les membres féminins de sa maison (sa femme et sa fille)

Beauté bénie : Baha'u'llah

Beauté ancienne : Baha'u'llah

Branches : voir Aghsan

Cause de Dieu (La) : La religion en générale et la Foi Baha'ie plus particulièrement.

Dispensation

La durée d'une religion. Toute religion comporte deux aspects : un aspect spirituel, éternel, commun a toutes les religions et un aspect temporel comportant des lois et ordonnances destinées à traduire dans les faits les enseignements spirituels. L'évolution des hommes et les changements de modes de vie exigent un renouvellement ou une adaptation de certaines lois religieuses. Dans ces conditions les religions ne s'opposent pas les unes aux autres mais se succèdent, se confirment et se renouvellent. La dispensation désigne la durée d'applicabilité de ces lois et ordonnances. Le renouveau se fait par l'apparition d'une nouvelle Manifestation de Dieu (voir ce terme).

Enseigner

Faire connaître le message baha'i. L'attitude baha'ie dans ce domaine est

très précise : tout croyant a le devoir spirituel d'annoncer la venue de Baha'u'llah et de faire connaître son message. Les institutions administratives baha'ïes doivent aider les croyants pour la réalisation de cette obligation sacrée qui doit être comprise dans le même sens que l'injonction de Jésus aux apôtres : annoncez la Bonne Nouvelle aux nations. Les baha'ïs dans l'accomplissement de ce devoir spirituel, doivent respecter quelques principes de base dont le premier et le plus important est que la religion doit être une cause d'union et non de désunion ; ils doivent donc inviter les autres à rechercher la vérité, sans provocation, en respectant les convictions et le libre arbitre de chacun. L'objectif n'est pas de recruter des membres, mais de permettre que la parole de Dieu transforme les cœurs.

Ghusn : Voir Aghsan.

Ghusn-i-'Azam (La plus grande Branche) : Titre donné par Baha'u'llah à 'Abdu'l-Baha.

Ghusn-i-Akbar (La grande Branche) : Titre donné par Baha'u'llah à 'Abdu'l-Baha

Maître (le) : Traduction d'Aqa, titre donné par Baha'u'llah à son fils 'Abdu'l-Baha.

Manifestation de Dieu

Baha'u'llah enseigne que Dieu est inconnaissable : "O Salman ! la porte de la connaissance de l'Éternel a toujours été et restera à jamais fermée à la face des hommes. Aucune intelligence humaine n'accèdera jamais à sa sainte cour." (47)

Mais, il se manifeste aux hommes à travers des êtres d'exception : "Toutefois, en gage de sa miséricorde et en signe de sa tendre bonté, il a manifesté aux hommes les étoiles du matin de sa direction divine, les symboles de sa divine unité, et il a voulu que la science de ces êtres sanctifiés soit identique à sa propre science. Qui les reconnaît a reconnu Dieu" (48)

Parmi ces êtres exceptionnels, on peut citer Moïse, Jésus, Muhammad, le Bab et Baha'u'llàh.

Waraqih ou Varaqih : Voir Aghsan.